



Conservatoire Botanique National
Sud-Atlantique

PLAN DE CONSERVATION DES BERGES A ANGELIQUE DES ESTUAIRES

**Etat des lieux des acteurs des berges et
perception du patrimoine naturel des berges**

2012





Dans le cadre du plan de conservation des berges à angélique des estuaires, sept études menées sur différentes thématiques, ont permis d'établir l'état des lieux des connaissances sur l'angélique et ses habitats et des outils opérationnels pour les gestionnaires des berges ont été produits.

Les rapports produits par le CBNSA dans le cadre de ce programme inter-régional sont les suivants :



Plan de conservation des berges à angélique des estuaires



Etat des lieux des acteurs des berges et perception du patrimoine naturel des berges



Angélique des estuaires et cortège floristique des berges du bassin Adour-Garonne



Etude comparative des semences d'angéliques : biométrie, germination et flottaison



Apport préliminaire de la génétique : un complexe d'espèces du genre *Angelica* sur la façade atlantique



Mégaphorbiaies oligohalines à angélique des estuaires, et autres habitats des berges du bassin Adour-Garonne



La cartographie, outil au service de l'évaluation de l'état de conservation des berges et de la fonctionnalité du corridor écologique : proposition d'une méthodologie et expérimentation sur la partie aval de la Garonne



Technique mixte de restauration expérimentale de berges et restructuration naturelle de la végétation : Condat, site pilote sur la Dordogne



Outils méthodologiques et opérationnels pour les gestionnaires des berges

Ce rapport est :

Etat des lieux des acteurs des berges et perception du patrimoine naturel des berges





Rédaction :

Chloé WOLFROM

Crédit Photographique :

Chloé WOLFROM

Encadrement :

Sandrine LORIOT, Frédéric BLANCHARD

Relecture :

**Frédéric BLANCHARD, Sandrine LORIOT,
Laurence PERRET, Coralie PRADEL**

Référence à utiliser pour toute citation de l'étude

WOLFROM C., LORIOT S., 2008. – Etat des lieux des acteurs des berges et perception du patrimoine naturel des berges. Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, 94 p.

Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

Domaine de Certes

47 avenue de Certes

33980 AUDENGE

Tél. : 05 57 76 18 07

Site internet CBNSA : www.cbnsa.fr

Site internet angélique : www.angeliquedesestuaires.fr



Sommaire

1. Introduction	6
2. Les berges du bassin Adour-Garonne : de forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux.....	8
2.1. Le bassin Adour-Garonne.....	8
2.2. Les berges, un patrimoine exceptionnel soumis à de fortes contraintes.....	10
2.3. Les acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges.....	15
2.4. Les enjeux de la démarche engagée.....	16
3. Une méthodologie basée sur des enquêtes.....	16
3.1. La démarche globale de l'étude	16
3.2. L'enquête auprès des acteurs institutionnels	20
3.3. L'enquête auprès des communes	22
3.4. L'enquête auprès des syndicats de gestion des berges ou communautés de communes	23
4. Les acteurs de l'entretien et l'aménagement des berges : compétences, territoires et relations	24
4.1. Des acteurs aux compétences et territoires hétérogènes	24
4.2. Des jeux d'acteurs complexes et locaux.....	31
5. La perception de la richesse floristique des berges et les pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement	35
5.1. Bilan des réponses aux enquêtes	35
5.2. Perception et connaissance du patrimoine naturel des cours d'eau	38
5.3. Les actions anthropiques sur les berges des fleuves du bassin Adour-Garonne	44
6. La sensibilisation : étape préliminaire et primordiale à la conservation de l'angélique des estuaires.....	51
6.1. Une prise de conscience collective nécessaire.....	51
6.2. L'évaluation des outils mis en place	51
6.3. Les limites de l'approche	51
7. Conclusion	54
Bibliographie.....	55
Annexes	59
Glossaire	94



1. Introduction

L'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa* Lloyd) est une espèce rare* et endémique* des berges soumises à marée des fleuves de la façade atlantique française. Elle est protégée* aux niveaux français et européen. Elle constitue ainsi une contrainte pour les aménagements sur les berges, puisque sa destruction est interdite.

Suite à un premier dossier de demande de dérogation pour un aménagement en Gironde, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPV), mandaté par le ministère en charge de l'écologie, a émis la recommandation suivante : « *toute nouvelle demande sur cette espèce ne pourra être analysée sans que la commission [flore du CNPV] puisse disposer d'arguments scientifiques complets sur l'état global des populations d'angélique sur la totalité des fleuves Dordogne, Garonne et sur l'estuaire de la Gironde (approche biologique, écologique, conservatoire)* ».

Le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique, syndicat mixte en charge de la connaissance, de la conservation de la flore sauvage et des habitats naturels sur l'inter-région Aquitaine Poitou-Charentes et doté d'une mission d'appui technique et de sensibilisation. Il a engagé depuis août 2007 un programme de conservation des berges à angélique des estuaires sur trois ans.

Ce programme repose sur une démarche classique d'élaboration d'un plan de conservation en trois volets : un volet connaissance, un volet expérimentation et un volet diffusion et sensibilisation

Le plan de conservation vise à préserver plus généralement l'habitat « berges à angélique des estuaires » sur le bassin Adour-Garonne. Les berges estuariennes abritent une flore particulièrement riche, mais extrêmement menacée par les activités humaines.

Il apparaît essentiel de communiquer et ainsi de connaître les acteurs interagissant sur les berges afin de pouvoir orienter les futures actions de sensibilisation du Conservatoire botanique sur la préservation du patrimoine floristique des berges.

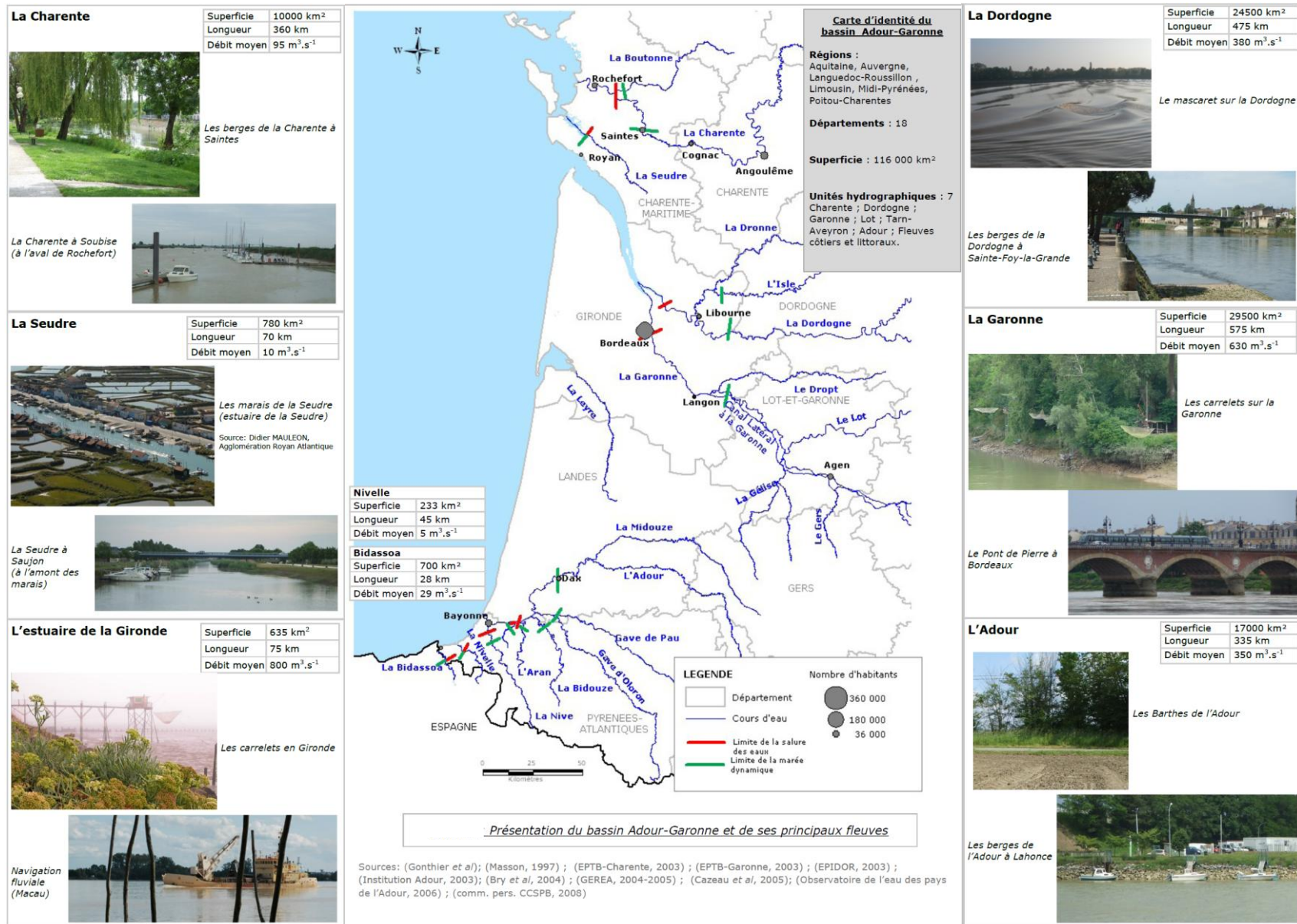
L'étude ci-présente constitue le volet « Etat des lieux de la gestion actuelle des berges » inscrit à la seconde année du cahier des charges du programme (Blanchard, 2007). Elle a pour objectifs :

- d'identifier les acteurs interagissant sur les berges ;
- de comprendre leurs rôles ;
- de construire des outils de sensibilisation adaptés.

Cette étude a été menée en 2008, certaines données présentées dans ce rapport peuvent ainsi avoir évolué (exemple : réorganisation des services déconcentrés de l'Etat, fiches de présentation des acteurs des berges, etc.).

(*) La définition est présentée dans le glossaire





2. Les berges du bassin Adour-Garonne : de forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux

La compréhension des enjeux environnementaux du bassin Adour-Garonne passe avant tout par une approche globale incluant les aspects géographiques, économiques et sociaux.

2.1. Le bassin Adour-Garonne

➤ Présentation géographique

Délimité par les Massifs armoricain, central et pyrénéen, le bassin Adour-Garonne couvre six régions et dix-huit départements. Il s'étend sur 116 000 km², soit 20% du territoire français.

Le bassin Adour-Garonne comprend sept bassins hydrographiques géographiquement très différents : la Charente, la Dordogne, la Garonne, le Lot, le Tarn-Aveyron, l'Adour et les fleuves côtiers aquitains et charentais. Il comptabilise 120 000 kilomètres de cours d'eau et environ 600 km de façade littorale atlantique qui s'étend du sud de la Rochelle à Hendaye (Source : Agence de l'eau Adour-Garonne).

L'influence de l'Océan atlantique confère aux fleuves du bassin Adour-Garonne le caractère estuarien.

L'estuaire*, embouchure des fleuves, est une zone, soumise aux marées, caractérisée par des dépôts de sédiments et le mélange d'eau salée et d'eau douce (Verger, 2005). Il est délimité à l'amont par la limite de marée dynamique* (Romana, 1994). Cette limite précise le point à partir duquel le marnage*, ou l'amplitude des marées, est nul. Il est également défini par son gradient amont-aval de salinité* qui se termine en amont par la limite de salinité*, le point de cessation de la salure des eaux (Anonyme, 2003). Ce gradient s'étend des zones polyhalines proches de l'embouchure aux zones oligohalines (limite de salure des eaux) en passant par des zones mésohalines (Cotten, 1996).

L'étude s'intéresse aux fleuves estuariens et aux principaux affluents de l'inter région Aquitaine Poitou-Charentes ayant des berges argilo-vaseuses propices à l'angélique des estuaires. Il s'agit de : la Charente et la Boutonne, la Seudre, la Gironde, la Dordogne et l'Isle, la Garonne, l'Adour et ses affluents (la Nive, l'Arday, l'Aran, la Bidouze et les Gaves Réunis), la Nivelle et la Bidassoa. La Leyre, fleuve côtier débouchant dans le bassin d'Arcachon, n'a pas été prise en compte en raison de ses caractéristiques écologiques (milieu sableux) *a priori* peu favorables à l'angélique des estuaires.

Parmi les fleuves considérés, la Garonne, quatrième fleuve français par sa longueur, son débit et la superficie de son bassin versant, est le plus grand du bassin Adour-Garonne. Il rejoint la Dordogne, plus modeste par son débit et sa longueur, pour former l'estuaire de la Gironde, plus vaste estuaire d'Europe.

L'Adour, situé au sud du bassin Adour-Garonne, est deux fois plus petit que la Garonne par la superficie de son bassin versant, sa longueur et son débit.

La Charente, située au nord du bassin Adour-Garonne et d'une longueur équivalente à l'Adour, enregistre cependant des débits bien plus faibles.

La Seudre est un petit fleuve côtier* de Poitou-Charentes (près de dix fois moins long que la Garonne) qui débouche sur un estuaire formé de marais. Les marais de la Seudre représentent le plus grand ensemble de marais maritimes* français (Verger, 2005).

Enfin, la Nivelle et la Bidassoa sont des petits fleuves côtiers du Pays-Basque qui prennent leur source en Espagne.

La zone d'étude est un vaste territoire qui regroupe des unités hydrologiques géographiquement différentes et qui compte près de 1300 kilomètres de berges propices à l'angélique des estuaires.



➤ Une forte présence humaine

Le bassin Adour-Garonne compte 6 500 000 d'habitants (source : Agence de l'eau Adour-Garonne). La densité de population est faible (57 hab/km²). La répartition de la population est cependant très hétérogène. La population se concentre aux bords des fleuves et cours d'eau, ressources vitales pour les activités humaines.

Le bassin Adour-Garonne montre un dynamisme économique important. D'un bassin hydrographique à l'autre, des spécificités en termes d'activités économiques sont observables.

- Une agriculture très diversifiée

En Charente-Maritime, les grandes cultures et la vigne du Pays de Cognac côtoient le bassin de Marenne-d'Oléron réputé pour ses huîtres à l'embouchure de la Charente (Bry *et al*, 2004) et de la Seudre (Masson, 1997).

Le système fluvio-estuarien formé de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne est bordé principalement par une viticulture prestigieuse qui s'étend sur 113 000 hectares.

La vallée de l'Adour est quant à elle caractérisée par une agriculture intensive (maïs, kiwi) au niveau des barthes*, plaines alluviales très fertiles situées directement derrière les digues.

- Des grands pôles industrialo-portuaires

Les activités industrialo-portuaires se concentrent autour des grandes villes : Rochefort et Angoulême pour la Charente, Bordeaux (septième port de commerce français en tonnage total - données 2005) pour la Garonne et Bayonne (neuvième port de commerce français - données 2005) pour l'Adour. La production d'hydroélectricité du bassin Adour-Garonne représente 25 % de la production française. L'extraction de granulats est présente sur la Dordogne, la Garonne et l'Adour.

- Des activités de loisir très développées

Les activités de loisir liées au cours d'eau (navigation, baignade, pêche...) sont très présentes sur tous les cours d'eau du bassin. La pêche semble être le loisir le plus prisé. En effet, le carrelet*, cabane de pêche implantée sur les berges, est très représenté sur la Charente, l'estuaire de la Gironde, la Garonne et la Dordogne. Les pontons de pêche présents le long de l'Adour illustrent également l'engouement pour la pêche.

	Activités										
	Ostréiculture/Conchyliculture	Pisciculture	Viticulture	Polyculture/élevage	Pêche professionnelle	Hydroélectricité	Extraction de granulats	Transport commercial	Industries	Pêche loisir	Navigation loisir
Charente											
Seudre											
Gironde											?
Dordogne											
Garonne											?
Adour											
Nivelle		?		?		?	?	?			
Bidassoa		?	?	?	?	?	?	?		?	?

- Activité présente
- Activité absente
- ? Absence de données

Les activités économiques du bassin Adour-Garonne en fonction du cours d'eau

Sources : (Bry *et al*, 2004) ; (Masson, 1997) ; (Gonthier *et al*) ; (Cazeau *et al*, 2005) ; (GEREA, 2004-2005) ; (EPTB-Charente, 2003) ; (EPTB-Garonne, 2003) ; (EPIDOR, 2003) ; (Institution Adour, 2003)

Le bassin Adour-Garonne montre un dynamisme économique important avec des enjeux socio-économiques qui varient d'un bassin hydrographique à l'autre. Les activités humaines sont très dépendantes de la ressource en eau (irrigation, prélèvements industriels, tourisme fluvial).



2.2. Les berges, un patrimoine exceptionnel soumis à de fortes contraintes

➤ Une définition de berge

Il n'y a pas de définition juridique ou écologique de la notion de berge. D'après le Petit Robert, la berge est « le bord d'un cours d'eau ». Le Conservatoire botanique a adopté une définition plus précise reposant sur les données écologiques et floristiques. La notion de berge est alors définie comme étant le secteur compris entre la limite de la plus basse mer et la digue. Cette définition prend ainsi en compte la zonation de la végétation en fonction d'un gradient écologique transversal créé par l'influence des marées (Lafon, 2007).

Le profil topographique des berges est très variable d'un secteur à l'autre en raison des phénomènes naturels tels que l'érosion* et des diverses activités humaines qui y sont implantées.

Cette définition de berge a des implications au niveau réglementaire. La berge fait alors à la fois partie du domaine public fluvial*, qui est délimité par « la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder » (Article L2111-9 Code général de la propriété des personnes publiques) et du domaine privé.

➤ La richesse floristique des berges

La végétation des berges estuariennes des fleuves du bassin Adour-Garonne comporte des éléments remarquables. Le mélange d'eau salée et d'eau douce ainsi qu'un apport de sédiments important confèrent aux berges des caractéristiques physico-chimiques particulières. Elles abritent ainsi une flore riche composée d'espèces typiques* telles que le Roseau commun (*Phragmites australis*) ou la Salicaire (*Lythrum salicaria*) et des espèces inféodées à ce milieu, dites endémiques*, telles que l'Énanthe de Foucaud (*Énanthe foucaudii*), ou l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*).

- L'angélique des estuaires, espèce végétale endémique des berges

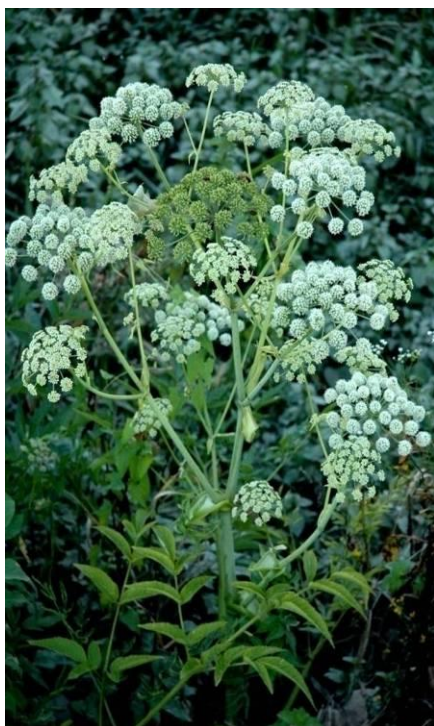
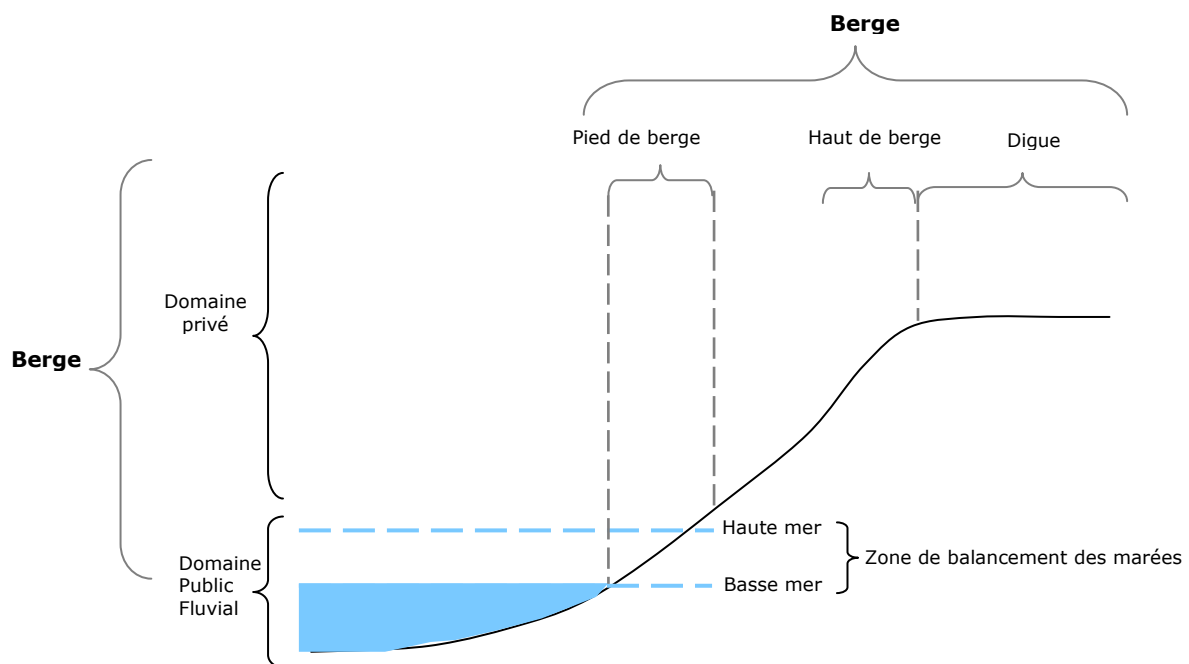
L'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa* Lloyd) est une ombellifère pouvant atteindre trois mètres de haut caractérisée par une tige robuste, une inflorescence en ombelle à fleurs blanches et des fruits de type diakène à ailes généralement étroites (Lloyd *et al*, 1886 ; Reduron, 2007).

Cette espèce, est protégée au niveau français (Arrêté du 20 janvier 1982) et européen (Olivier *et al*, 1995 ; Directive 92/43/CEE) en raison de sa rareté (annexe 1). Elle est en effet connue uniquement sur les berges soumises à marée d'eau douce à oligohaline des estuaires de la Loire, de la Charente, de la Gironde et de l'Adour.

- Les autres espèces végétales patrimoniales* des berges

Les berges d'Aquitaine et de Poitou-Charentes abritent de nombreuses autres espèces patrimoniales. Une espèce végétale est qualifiée de patrimoniale si elle bénéficie d'une protection légale ou si elle est considérée suivant les critères comme menacée ou rare à l'échelle géographique considérée (CBNBL, 2005). La Nivéole d'été (*Leucojum aestivum*), espèce spécifiée dans le Livre Rouge dont l'habitat est menacé ou la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), espèce protégée en région Aquitaine (Arrêté du 8 mars 2002) en sont des exemples.





Angélique des estuaires (Angelica heterocarpa Lloyd)



Espèces patrimoniales des berges estuariennes du bassin Adour-Garonne



➤ Un milieu particulièrement menacé

En raison de la concentration des activités humaines sur les bords des cours d'eau de l'inter région Aquitaine Poitou-Charentes, les berges sont soumises à un très grand nombre de menaces de diverses natures.

Les inventaires de terrain réalisés par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique entre 2004 et 2008 ainsi que les études menées sur l'Adour (Institution Adour, 2006) et sur la Loire (Guittou *et al*, 2003) ont permis de caractériser des menaces pesant sur le patrimoine floristique des berges estuariennes du bassin Adour-Garonne.

- Les aménagements ou réfection de berge (photographies a, b, c)

Que ce soit lors d'un aménagement récréatif (promenade, carrelet ou tonne de chasse) ou lors de la réfection d'une berge pour lutter contre l'érosion, l'habitat « berge » est en partie fragmenté et déstructuré. L'artificialisation des berges par enrochement, endiguement ou bétonnage ne permet pas la revégétalisation naturelle.

- Les pratiques d'entretien des berges (photographie d)

Les pratiques d'entretien des berges mal adaptées contribuent à la dégradation du milieu et à la disparition des espèces. Une fauche ou une tonte trop précoce, c'est-à-dire avant la fructification des espèces végétales, empêche la reproduction de celles-ci et participe à leur disparition. L'emploi d'herbicides peu sélectifs détruit les espèces végétales et leurs habitats.

Un entretien mal adapté peut également créer une ouverture du milieu et faciliter notamment le développement des espèces végétales envahissantes.

- Les dépôts ou remblais (photographies e, f, g)

Les berges des fleuves du bassin Adour-Garonne apparaissent comme un lieu privilégié pour les dépôts de toute nature : déchets verts de gazon ou de taille, ordures ménagères, dépôts de ferraille, de gravats ou de terre. Ces dépôts modifient les caractéristiques physico-chimiques du milieu. Par l'apport de fragments d'espèces végétales envahissantes, les dépôts favorisent leur développement sur les berges.

- Les pollutions (photographie h)

Les estuaires, situés à l'aval des bassins versants, sont très sujets aux pollutions de différentes natures :

- les macro-déchets : déchets de tout ordre (plastique, verre, ferraille, chaussures, voiture...) déposés par les marées sur les berges ;
- les pollutions chimiques diffuses : pollutions aux métaux lourds, aux nitrates, aux produits phytosanitaires ;
- les pollutions aux hydrocarbures : pollutions ponctuelles causées par les marées noires liées aux activités industrielles-portuaires.

- Les espèces envahissantes (photographies i, j, k)

Une espèce est dite envahissante si par sa prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels, elle produit des changements significatifs de composition, de structure et /ou de fonctionnement des écosystèmes (Muller, 2004).

Les berges d'Aquitaine et de Poitou-Charentes sont des milieux très propices aux espèces végétales envahissantes. Les dépôts sur les berges, les pratiques d'entretien et d'aménagement facilitent leur développement. Le cours d'eau participe également à leur dissémination.

Les aménagements ou réfection de berges	Réfection de berges	Bétonnage
		Endiguement
		Enrochement
	Aménagements récréatifs	Promenades
		Carrelets
Tonne		
Les pratiques d'entretien des berges	Fauche	
	Tonte	
	Débroussaillage	
	Herbicides	
Les dépôts ou remblais	Dépôts de déchets verts et de taille	
	Dépôts de gravats ou de ferraille	
	Dépôts d'ordures	
	Remblais	
Les pollutions	Les macro-déchets	
	Pollutions chimiques	
	Pollution aux hydrocarbures	
Les espèces végétales envahissantes		
L'érosion		
La remontée du front de salinité		
La cueillette		

Synthèse des menaces pesant sur les berges



Les berges de bassin Adour-Garonne abritent plus de 40 espèces envahissantes (comm. pers. CBSA, 2008) qui sont tout à la fois :

- des espèces envahissantes des milieux abandonnés : Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) ;
- des espèces envahissantes aquatiques : Jussie (*Ludwigia peploides*), Herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*) ;
- des espèces envahissantes émergentes : Sicyos anguleux (*Sicyos angulatus*), Cataleptique de Virginie (*Physostegia virginiana*).

- L'érosion des berges (photographie I)

L'érosion naturelle des berges participe à leur régression. Elle est accentuée par les travaux d'amélioration de la navigation à l'image du dragage en Gironde (7 millions de m³ par an) qui engendrent des vitesses de courant et des phénomènes de marnage plus importants (Cahiers d'Habitats, 2002). Le batillage des bateaux ainsi que le mascaret* en Gironde participent également à l'érosion des berges.

La prolifération des ragondins semble accentuer l'érosion par le creusement de galeries et de terriers et pourrait ainsi contribuer à déstabiliser les berges.

- La remontée du front de salinité

La remontée du front de salinité due à des déficits en eaux douces modifie le gradient amont-aval de salinité. Les caractéristiques écologiques des milieux sont alors modifiées, ce qui peut avoir des répercussions sur la répartition des espèces sensibles au degré de salinité des eaux.

- La cueillette

La multiplication des promenades le long des cours d'eau favorise sans doute le développement de la cueillette des espèces patrimoniales.

Les destructions de l'angélique des estuaires et de son habitat sont dues aux nombreuses menaces présentées ci-dessus dont aucune n'est à négliger. Il semble difficile de hiérarchiser ces menaces. Cependant, l'entretien récurrent des berges et la multiplication des dossiers de demande d'aménagement de berges placent l'entretien et l'aménagement des berges comme menaces de premier ordre.

Les berges estuariennes du bassin Adour-Garonne abritent une flore exceptionnellement riche. Mais ces milieux très sensibles sont exposés à de nombreuses menaces d'origine naturelle ou anthropique qui contribuent à la destruction d'un patrimoine floristique inestimable.



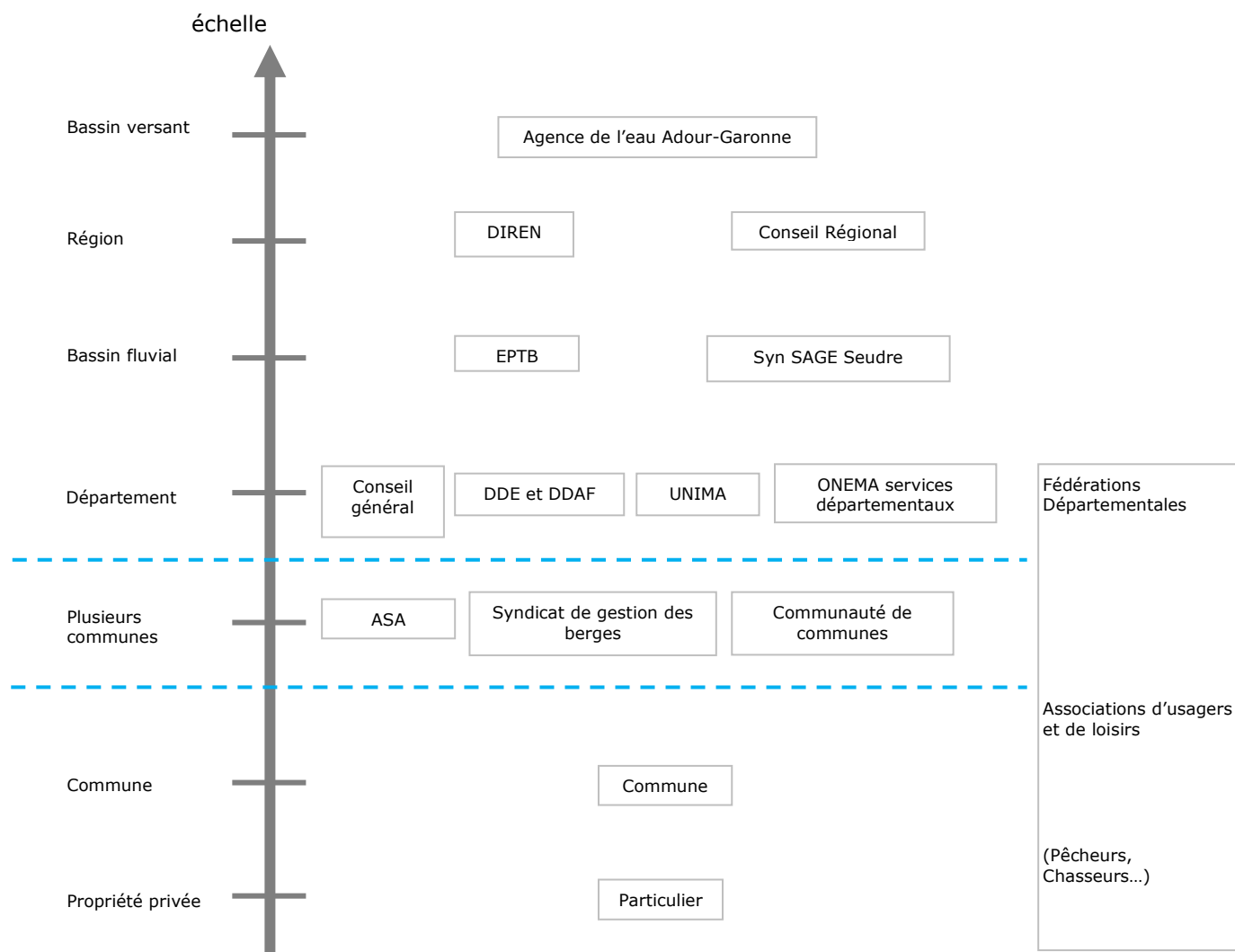
		
Photo a : Une promenade à Saintes	Photo b : Enrochement d'une berge	Photo c : Bétonnage d'un quai
		
Photo d : Tonte	Photo e : Remblais de gravats	Photo f : Dépôt de déchets variés
		
Photo g : Les déchets verts	Photo h : Les macro-déchets	Photo i : <i>Reynoutria japonica</i>
		
Photo j : <i>Ludwigia peploides</i>	Photo k : <i>Sycios angulatus</i>	Photo l : Berge érodée

Les menaces pesant sur les berges du bassin Adour-Garonne



2.3. Les acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges

L'entretien et l'aménagement des berges ayant été retenu comme menaces primordiales, une typologie *a priori* des acteurs de l'entretien et de l'aménagement de berges sur le bassin Adour-Garonne a pu être dressée à partir de données bibliographiques (SMEAG, 2002 ; Blanchard *et al*, 2005 ; Blanchard *et al*, 2006).



Les acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges en fonction de leur échelle géographique d'intervention (en 2008)

4 groupes d'acteurs sont mis en évidence :

- **Les acteurs institutionnels** : Ce groupe inclut tous les acteurs agissant au niveau départemental, régional voire national ;
- **Les syndicats ou communautés de communes** ayant la compétence d'entretien et d'aménagement des berges **ou associations syndicales autorisées**, regroupement de riverains : Ce groupe inclut les acteurs intervenant à l'échelle de plusieurs communes ;
- **Les communes** : Ce groupe est basé sur la plus petite unité administrative ;
- **Les fédérations et associations d'usagers** : Ce groupe rassemble toutes les fédérations et associations d'usagers des cours d'eau qu'ils soient amateurs ou professionnels : les pêcheurs, les chasseurs, les associations de protection de la nature, les clubs nautiques, etc.

Une multitude d'acteurs intervient sur les berges des fleuves estuariens du bassin Adour-Garonne. Leurs rôles, leurs territoires d'intervention et leurs relations professionnelles sont mal connus.



2.4. Les enjeux de la démarche engagée

Etant donné le patrimoine floristique inestimable qui se développe sur les berges du bassin Adour-Garonne et la multitude de menaces auxquelles il est confronté, il s'impose de caractériser les moyens d'agir auprès des différents acteurs pour aller à l'encontre des destructions irraisonnées.

Il est nécessaire dans un premier temps de :

- définir les rôles des différents acteurs et leurs territoires d'intervention ;
- identifier les jeux d'acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges ;
- connaître la perception des différents acteurs vis-à-vis de la grande richesse patrimoniale des berges ;
- connaître les pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement des berges ;
- évaluer les besoins en aménagements sur les différents cours d'eau.

Les réponses à ces questions permettront de connaître les acteurs et de comprendre leurs intérêts et leurs motivations. Ceci permettra également de dresser un état des lieux des connaissances, des pratiques et des besoins afin de pouvoir orienter les actions de sensibilisation.

Il sera ainsi possible dans un second temps de définir :

- les personnes à cibler dans les actions de communication ;
- les thèmes de sensibilisation à développer ;
- les outils de communication à utiliser.

3. Une méthodologie basée sur des enquêtes

La méthodologie retenue afin de mieux connaître les acteurs et de dresser un état des lieux des connaissances, des pratiques et des besoins, est l'enquête.

3.1. La démarche globale de l'étude

La phase d'identification des acteurs a mis en évidence 4 groupes d'acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges intervenant à différentes échelles géographiques.

Nous avons choisi de centrer notre étude sur les acteurs identifiés comme primordiaux :

- les acteurs institutionnels ;
- les syndicats de gestion de berges (ou communautés de communes) qui sont proches du terrain ;
- les communes.

Une enquête spécifique à chaque catégorie d'acteurs a été mise en œuvre :

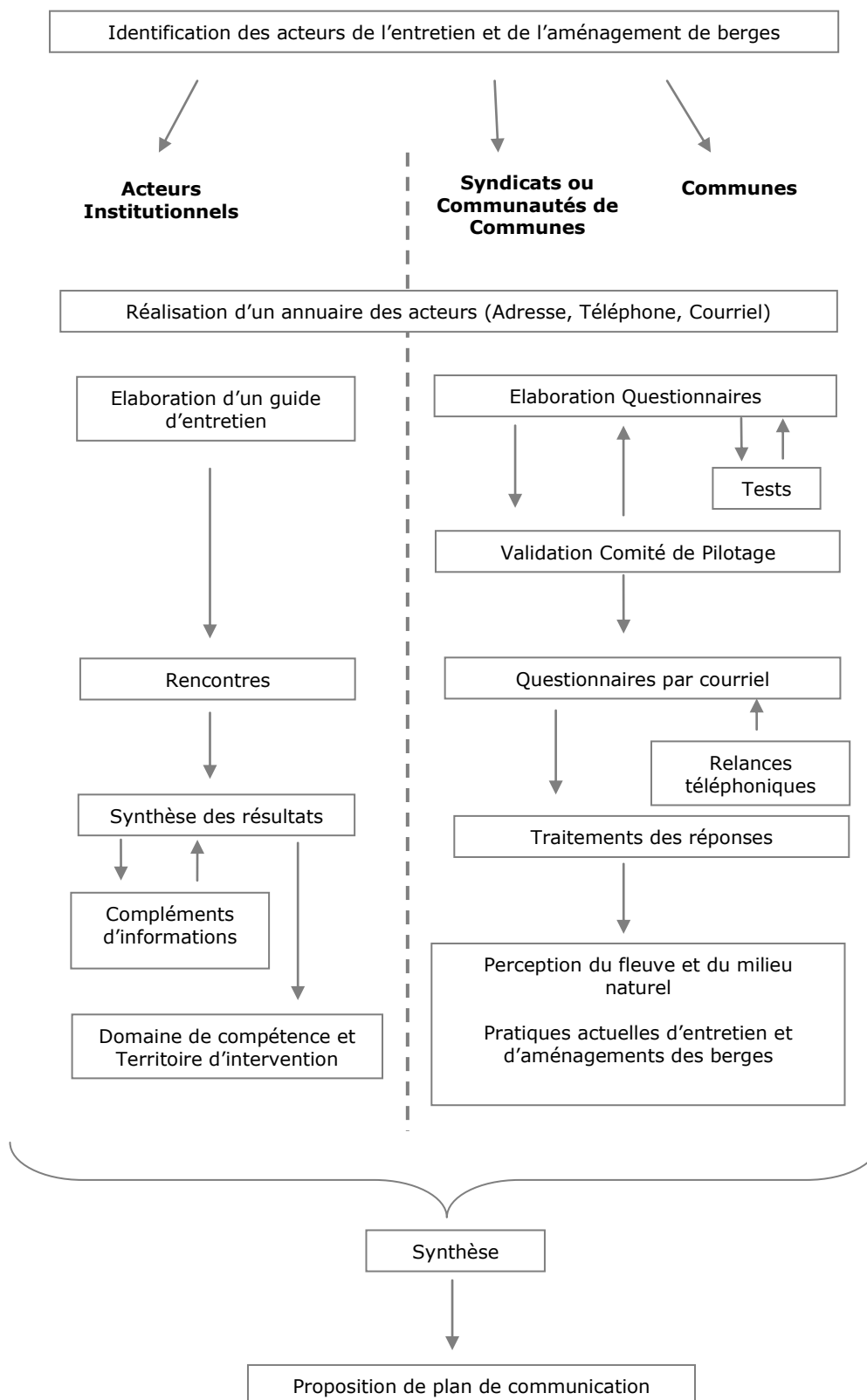
- enquête auprès des acteurs institutionnels : Elle s'est déroulée par des entretiens individuels.
- enquête auprès des syndicats de gestion des berges ou communautés de communes : en raison du vaste territoire d'étude et ainsi de leur grand nombre, un questionnaire d'enquête a été envoyé.
- enquête auprès des communes riveraines des cours d'eau étudiés : au vu du vaste territoire d'étude et ainsi du grand nombre de communes à contacter, il a été décidé d'envoyer un questionnaire d'enquête.



	Objectifs	Personnes cibles	Echantillonnage	Type d'enquête	Procédure	Traitement
Enquête acteurs institutionnels	- préciser le domaine de compétence ; - préciser le territoire d'intervention ; - comprendre les relations entre acteurs.	Conseils généraux EPTB DDE VNF PAB ONEMA UNIMA Syn SAGE Seudre	Acteurs institutionnels des départements de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques : 15 acteurs contactés : - 4 en Charente-Maritime ; - 8 en Gironde ; - 1 dans les Landes ; - 2 dans les Pyrénées-Atlantiques.	Entretien semi-directif avec un guide d'entretien	Rencontre ou entretien téléphonique (fonction de la disponibilité des personnes)	- un compte-rendu par rencontre ; - synthèses (par grande unité hydrologique) sur le domaine et le territoire de compétence des acteurs.
Enquête Syndicats	- évaluer la perception de la valeur patrimoniale des berges qu'ont les élus municipaux ou les personnes en charge des berges ;	Techniciens rivières des syndicats et communautés de communes de la zone d'étude	25 structures contactées : - 3 en Charente-Maritime ; - 18 en Gironde ; - 1 dans les Landes ; - 3 dans les Pyrénées-Atlantiques.	Questionnaire à questions principalement fermées	- Enquête par courriel ; - Relance téléphonique 15 jours après l'envoi.	- utilisation du logiciel SPHINX ; - description des données brutes ; - analyses multivariées.
Enquête Communes	- connaître les pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement des berges ; - évaluer les besoins en aménagement ; - évaluer les besoins en informations.	Les communes riveraines des cours d'eau de la zone d'étude	Toutes les communes riveraines des cours d'eau de l'estuaire jusqu'à la limite de présence de l'angélique des estuaires : 299 communes contactées		- Entretien pour tester le questionnaire (2 communes) ; - Enquête par courriel Première relance téléphonique 15 jours après l'envoi ; - Relances téléphoniques toutes les semaines pendant un mois.	

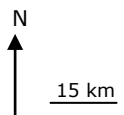
Méthodologie synthétique et comparée des trois enquêtes





Démarche globale de l'étude





3.2. L'enquête auprès des acteurs institutionnels

➤ Objectifs de l'enquête

L'enquête auprès des acteurs institutionnels a pour but :

- de préciser les compétences de chaque acteur ;
- de connaître le territoire d'intervention de chaque acteur ;
- de comprendre les relations entre les différents acteurs.

➤ Echantillonnage

Pour déterminer les acteurs institutionnels à rencontrer, nous nous sommes basés sur la carte de répartition de l'angélique des estuaires sur l'inter région Aquitaine Poitou-Charentes établie par le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. Ainsi, l'enquête s'est portée vers les différents acteurs institutionnels dans les départements de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Nous avons choisi de contacter les 4 Conseils Généraux et les 5 EPTB, acteurs qui nous ont semblé essentiels. Une seule DDE, une seule subdivision de VNF et de l'ONEMA ont été contactées afin de déterminer leurs principales missions. Les acteurs spécifiques à chaque département ont également été rencontrés (UNIMA, Port Autonome de Bordeaux).

16 personnes ont été contactées : 4 en Charente-Maritime, 8 en Gironde et 1 dans les Landes et 2 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Charente-Maritime	Gironde	Landes et Pyrénées Atlantiques
Charente-Boutonne, Seudre	Gironde, Garonne, Dordogne-Isle	Adour et affluents, Nivelle, Bidassoa
Conseil général 17	Conseil général 33	Conseil général 40
EPTB-Charente	DDE 33	Conseil général 64
Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre	EPIDOR	Institution Adour
	SMEAG	
	SMIDDEST	
UNIMA	Port Autonome de Bordeaux	
	VNF Subdivision Libourne	
	ONEMA Service inter-départemental Gironde Lot-et-Garonne	

Présentation des différents acteurs institutionnels rencontrés

➤ Procédure d'enquête

L'enquête s'est déroulée sous forme de rencontres sur le lieu de travail (12 acteurs rencontrés) ou d'entretiens téléphoniques (4 acteurs contactés). Les entretiens semi-directifs de 1 h 30 à 2 h 30 ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien (annexe 2).

➤ Traitement des résultats

Chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu permettant l'élaboration de fiches acteurs, de cartes et de schémas qui synthétisent les rôles, les territoires d'intervention des différents acteurs et les relations entre acteurs.





Carte des communes contactées lors de l'enquête
 Les chiffres (x) donnent le nombre de communes contactées par cours d'eau (en 2008)



3.3. L'enquête auprès des communes

➤ Objectifs de l'enquête

L'enquête a pour but :

- d'évaluer la perception qu'ont les élus ou employés municipaux de la richesse patrimoniale des berges ;
- de connaître les pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement des berges réalisées au sein des communes ;
- estimer les besoins en aménagements ;
- estimer les besoins en informations.

➤ Echantillonnage

L'échantillonnage des communes à enquêter est basé sur la carte de répartition de l'angélique des estuaires établie par le Conservatoire botanique Sud-Atlantique. Sur chaque fleuve, le périmètre d'étude de notre enquête va de l'estuaire jusqu'à la fin de l'aire de répartition de l'angélique des estuaires et inclut également les secteurs potentiels de présence de l'espèce.

299 communes d'Aquitaine et de Poitou-Charentes ont été enquêtées.

➤ Procédure d'enquête

Un travail préalable de recherche des coordonnées communales a permis de constituer une base de données comprenant 299 communes.

Au vu du grand nombre de communes à enquêter, il a été décidé de procéder à l'aide d'un questionnaire composé en majorité de questions fermées envoyé par courriel.

Ce questionnaire est tripartite (annexe 3) :

- la première partie a pour objectif de caractériser la commune et la personne répondant à l'enquête ;
- la seconde partie s'intéresse à la perception de la biodiversité et du cours d'eau ainsi qu'à la connaissance de la végétation des berges et la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur les berges ;
- la troisième partie est destinée à faire le bilan des pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement des berges et des besoins en aménagements.

Le questionnaire a été élaboré sous forme d'un formulaire Word pour que les personnes interrogées puissent répondre sur ordinateur et renvoyer les réponses par courriel. Afin de faciliter et d'encourager les réponses, une notice technique d'accompagnement a été jointe au questionnaire. Une plate forme de téléchargement sur le site web du Conservatoire botanique a également été mise en place. Quelques envois par courriers postaux ont toutefois été réalisés lorsque des problèmes informatiques survenaient.

Le questionnaire a été validé par le Comité de Pilotage du programme « berges à angélique des estuaires » du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique (partenaires financiers et techniques associés).

Il a également été testé auprès de deux communes pour s'assurer de la bonne compréhension des questions par le public ciblé. Nous avons ainsi rencontré deux élus municipaux, l'un en Gironde et l'autre en Charente-Maritime, auxquels nous avons soumis le questionnaire dans les mêmes conditions que les communes qui l'ont reçu par courriel.

Aucune aide n'a été fournie. Nous avons seulement observé les réactions des élus face aux questions. Suite à ce test, des modifications ont été apportées au questionnaire. La formulation de certaines questions a été modifiée pour faciliter la compréhension. Des questions ont été supprimées pour raccourcir le questionnaire perçu comme un peu trop long.

L'envoi par courriel a été effectué fin mai avec un délai de réponse de deux semaines.

Une phase de relance téléphonique a ensuite été engagée. La stratégie de relance téléphonique a été orientée de façon à obtenir un taux de réponse équivalent par cours d'eau. Globalement, chaque commune a été contactée par téléphone une fois par semaine pendant un mois (mi-juin à mi-juillet).

➤ Traitement des résultats

Le traitement de l'enquête a été réalisé à l'aide du logiciel SPHINX (Sphinx Développement 1986 – 2003), logiciel de conception et de traitement statistique d'enquêtes. Dans un premier temps, une description des données brutes a été réalisée. Afin de mettre en évidence d'éventuelles relations entre variables, des analyses à l'aide de croisement de deux variables et des analyses statistiques de type AFM (analyse factorielle multiple) ont été réalisées.



3.4. L'enquête auprès des syndicats de gestion des berges ou communautés de communes

L'enquête auprès des syndicats de gestion des berges ou des communautés de communes a été élaborée en suivant la même procédure que l'enquête auprès des communes. Seul le questionnaire a subi quelques adaptations en termes d'intitulés des questions. Le terme « commune » a été remplacé par « territoire d'intervention ». La réalisation de la même enquête auprès des communes et des syndicats de gestion de berges ou communautés de communes permet la comparaison des réponses entre ces deux groupes d'acteurs. Les ASA (Associations syndicales autorisées) n'ont cependant pas été enquêtées en raison de la difficulté de l'obtention des listes et des coordonnées de ces structures.

25 syndicats ou communautés de communes ont été contactés sur les 4 départements de la manière suivante : 3 en Charente-Maritime, 18 en Gironde, 1 dans les Landes et 3 dans les Pyrénées-Atlantiques. Cette distorsion entre les départements s'explique par une couverture hétérogène du territoire par les syndicats de gestion des berges et les communautés de communes.



4. Les acteurs de l'entretien et l'aménagement des berges : compétences, territoires et relations

Suite aux différentes rencontres avec les acteurs institutionnels des départements de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les compétences et les territoires d'intervention des différents acteurs ainsi que les relations entre acteurs ont pu être identifiés.

4.1. Des acteurs aux compétences et territoires hétérogènes

Une multitude d'acteurs aux compétences variables interviennent au niveau local ou supra-local.

➤ A l'échelle du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne est régi par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'écologie. Elle met en œuvre les politiques en matière de l'eau. Par son aide financière, elle encourage les actions et travaux de préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels.

➤ A l'échelle régionale

* Les Conseils régionaux coordonnent et soutiennent financièrement les actions à portées environnementales.

* Les DIREN, Directions Régionales de l'Environnement, favorisent, par des aides financières, les travaux sur les cours d'eau. Elles se doivent également de faire respecter la réglementation. Elles délivrent les autorisations de travaux sur le domaine public fluvial.

➤ A l'échelle du bassin fluvial

* Les ETPB, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, sont chargés de la gestion de la ressource en eau : réalisation d'études, coordination des actions et valorisation du fleuve à l'échelle du bassin fluvial. Chaque bassin hydrographique possède un EPTB : l'ETPB-Charente pour la Charente, le SMIDDEST pour la Gironde, EPIDOR pour la Dordogne, le SMEAG pour la Garonne et l'Institution Adour pour l'Adour. Fonction des volontés locales et des moyens, chaque EPTB a plus ou moins développé certaines compétences.

* Le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE de la Seudre a pour missions de mettre en place un SAGE* (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à l'échelle du bassin versant de la Seudre. Il donne ainsi les lignes directrices de gestion de la ressource en eau.

➤ A l'échelle départementale

* Les services départementaux de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) qui remplace le Conseil Supérieur de la Pêche ont une mission de connaissance des milieux aquatiques et collaborent avec les services de Direction Départementale de l'Équipement pour la police de l'eau.

* Les Conseils généraux ont des compétences en matière de financement de projets. Alors qu'en Charente-Maritime, le Conseil général assure l'entretien et l'aménagement du domaine public fluvial, les Conseils généraux de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont une cellule « Rivière » assurant des missions de conseil et d'appui technique.

* Les services maritimes de la DDE, Direction Départementale de l'Équipement, exercent globalement la mission de police de l'eau. Alors qu'en Charente-Maritime, la police de l'eau est uniquement du ressort de la DDE, elle est partagée en Gironde avec Voie Navigable de France (VNF). Sur l'Adour Maritime (jusqu'au bec des Gaves) qui fait la frontière entre les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, les compétences en matière de police de l'eau et de gestion du domaine public fluvial ont été confiées à la DDE des Pyrénées-Atlantiques.

* En Charente-Maritime, l'UNIMA, Union des Marais de Charente-Maritime, est un syndicat mixte qui s'occupe, entre autres, de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

* Voies Navigables de France (VNF) assure la gestion du domaine public fluvial en matière de libre écoulement des eaux et exerce une mission de police de la navigation sur les cours d'eau navigables classés VNF. Bien que navigables, la Charente et l'Adour ne sont pas classés VNF. Dans la zone d'étude, VNF assure ses missions uniquement sur la Garonne et la Dordogne (2 subdivisions).

* Le Port Autonome de Bordeaux est gestionnaire du domaine public sur la Gironde, sur la Garonne jusqu'au pont François Mitterrand et sur la Dordogne jusqu'à l'île de Croute.



		Compétences							
		Financeurs	Gestionnaire domaine public	Police de l'eau	Conseils	Coordination des actions	Etudes	Valorisation touristique du fleuve	Entretien et aménagements des berges
Agence de l'eau									
ONEMA									
DIREN Poitou-Charentes									
Charente-Maritime	Conseil général 17								
	DDE ou DDAF								
	EPTB-Charente								
	UNIMA								
	Syndicat SAGE Seudre								
	Syndicats de gestion des berges (Boutonne Amont)								
DIREN Aquitaine									
Gironde	Conseil général 33								
	DDE ou DDAF								
	VNF								
	SMIDDEST, EPIDOR, SMEAG								
	Port Autonome de Bordeaux								
	Syndicats de gestion des berges								
Landes et Pyrénées Atlantiques	Conseil général 40								
	Conseil général 64								
	DDE 64 Adour Maritime								
	DDAF 40 Adour Moyen								
	Institution Adour								
	Syndicats de gestion des berges								



possède la compétence



ne possède pas la compétence

Les compétences des différents acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges du bassin Adour-Garonne



Les

		Territoire				
		Bassin Adour-Garonne	Région	Bassin fluvial*	Département	Portion de cours d'eau
Agence de l'eau						
ONEMA						
DIREN Poitou-Charentes						
Charente-Maritime	Conseil général 17					
	DDE ou DDAF					
	EPTB-Charente					
	UNIMA					
	Syndicat SAGE Seudre					
	Syndicats de gestion des berges (Boutonne Amont)					
DIREN aquitaine						
Gironde	Conseil général 33					
	DDE ou DDAF					
	VNF					
	SMIDDEST, EPIDOR, SMEAG					
	Port Autonome de Bordeaux					
	Syndicats de gestion des berges					
Landes et Pyrénées-Atlantiques	Conseil général 40					
	Conseil général 64					
	DDE 64 Adour Maritime					
	DDAF 40 Adour Moyen					
	Institution Adour					
	Syndicats de gestion des berges					

territoires d'intervention des différents acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges du bassin Adour-Garonne



➤ **A l'échelle intercommunale**

La présence de syndicats de gestion de berges ou communautés de communes est variable d'un département à l'autre.

Sur la Charente, très peu de syndicats de gestion de berges ou de communautés de communes sont présents car la compétence est exercée par le Conseil général. Seul le Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont gère la partie amont de la Boutonne en Charente-Maritime.

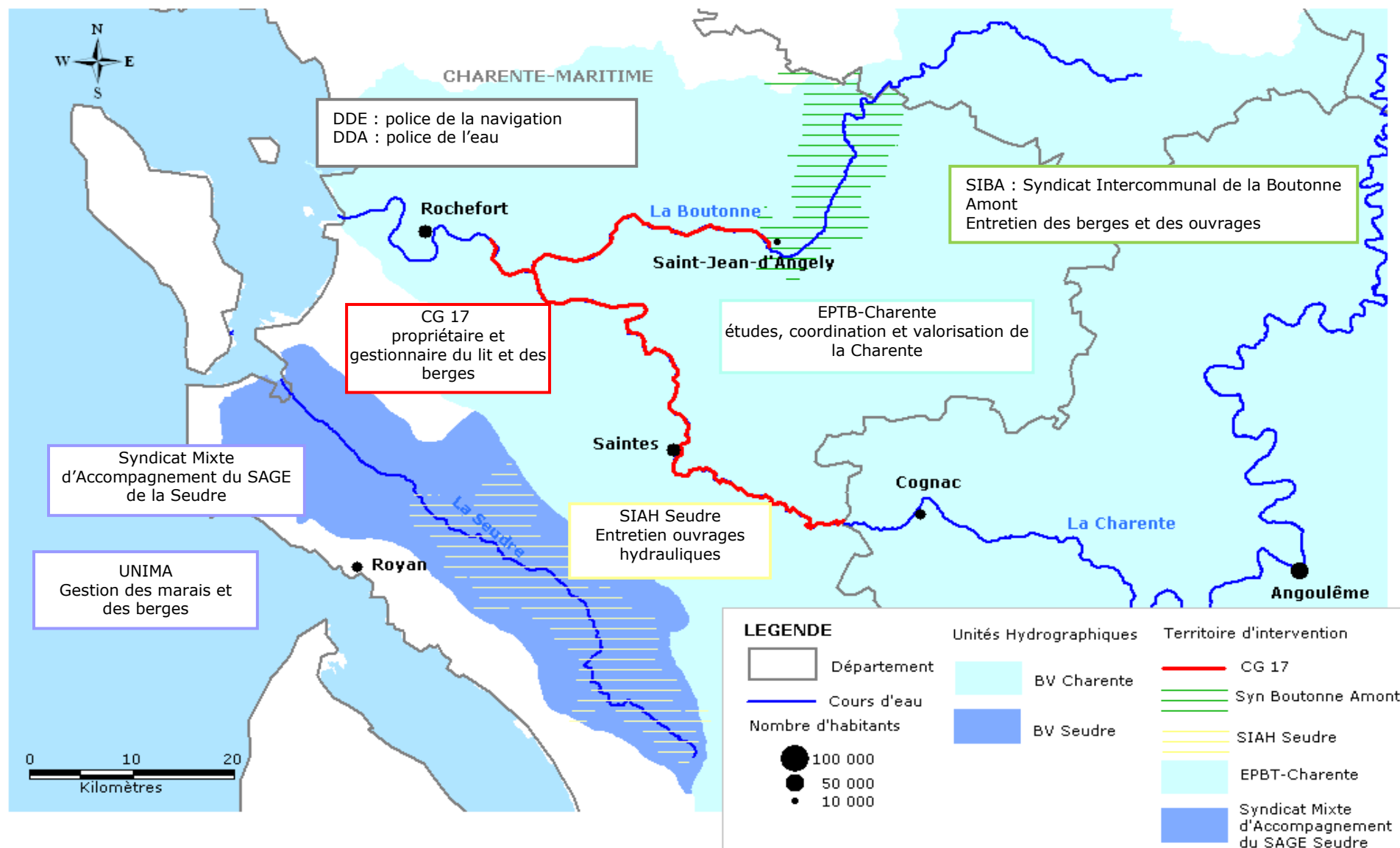
De très nombreux syndicats de gestion de berges ou communautés de communes sont présents en Gironde. Alors que certaines communes appartiennent à plusieurs syndicats de gestion de berges ou communautés de communes, d'autres communes n'adhèrent à aucun syndicat ou communauté de communes (annexe 5). Le Conseil général de la Gironde mène une politique d'encouragement du développement des syndicats.

Sur l'Adour Maritime, la gestion des berges est déléguée à deux syndicats de gestion des berges : le Syndicat Mixte du Bas Adour (Landes) et le Syndicat Intercommunal de Protection des Berges de l'Adour Maritime et ses Affluents (Pyrénées-Atlantiques).

Des fiches détaillées présentant les missions, les territoires d'intervention et l'organisation de chacune des structures rencontrées ont été dressées (annexe 4).

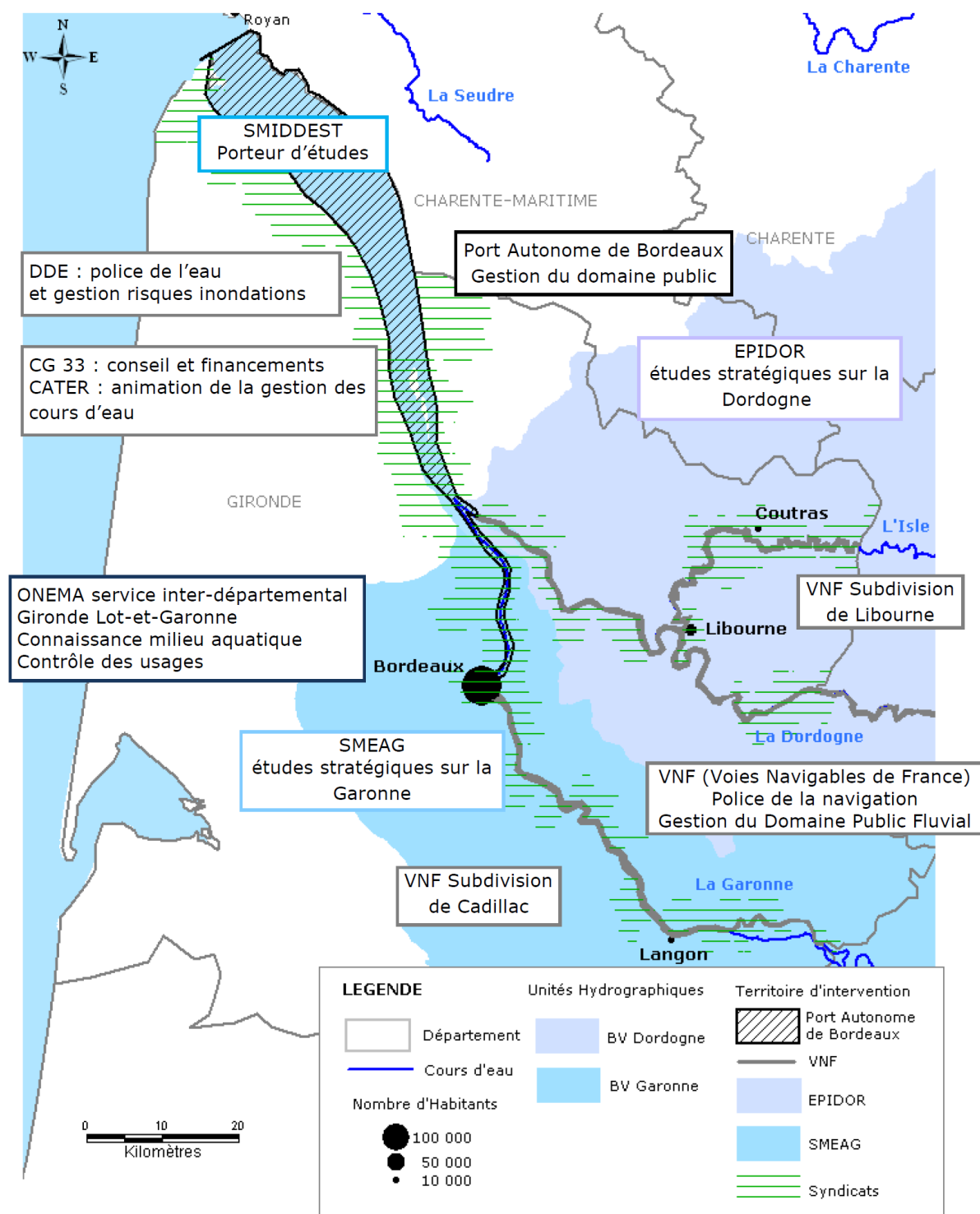
Des cartes départementales synthétisant les compétences et les territoires d'intervention des différents acteurs ont pu ainsi être élaborées.





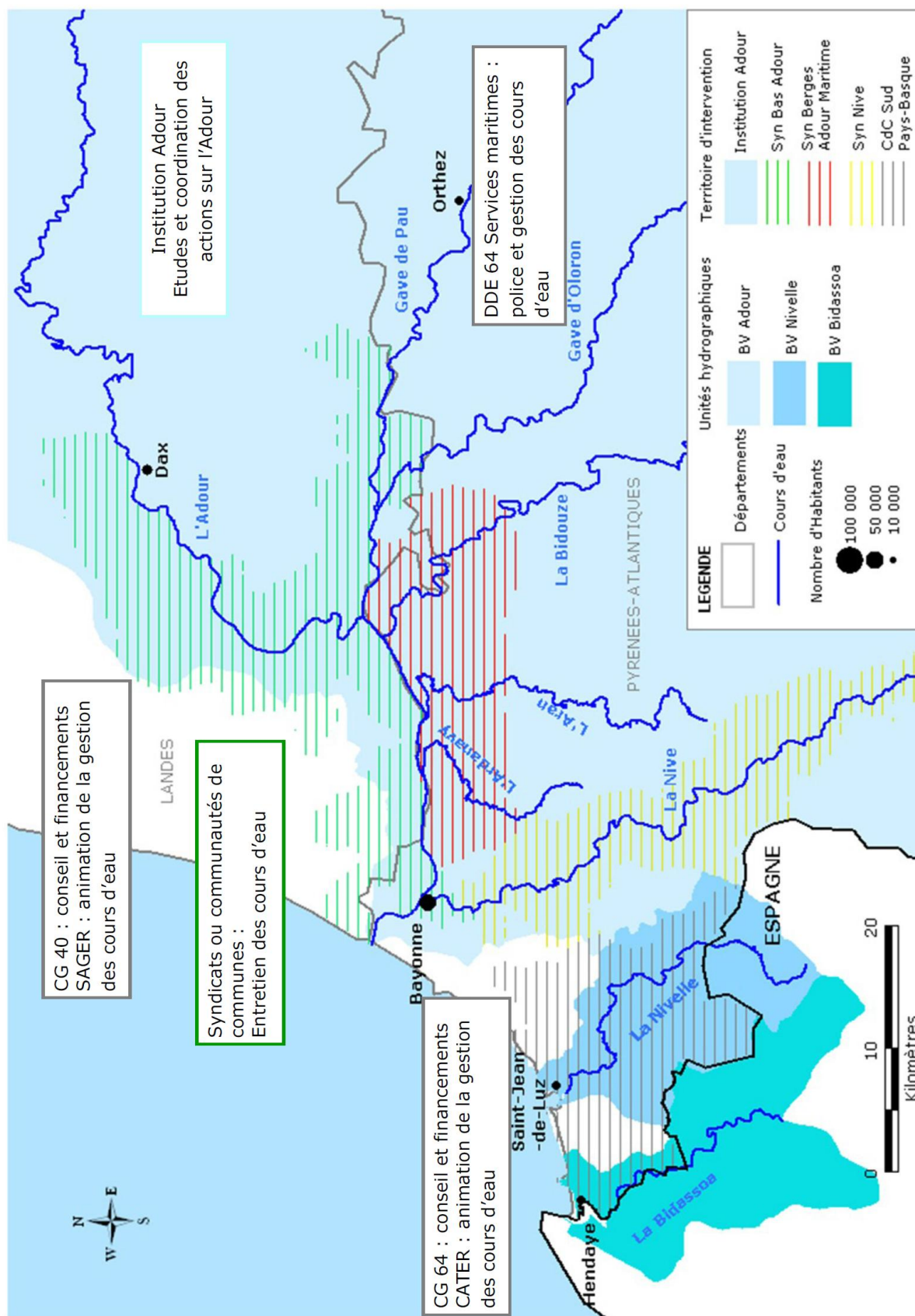
Compétences et territoire d'intervention des acteurs des fleuves en Charente-Maritime



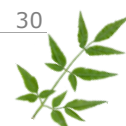


Compétences et territoire d'intervention des acteurs des fleuves en Gironde





Compétences et territoire d'intervention des acteurs des fleuves sur l'Adour Maritime



4.2. Des jeux d'acteurs complexes et locaux

La diversité des acteurs, de leurs compétences et de leurs territoires d'intervention laisse entrevoir la complexité que représente la connaissance du jeu d'acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges.

Si la multiplicité des acteurs sur le territoire montre une résolution locale de l'entretien et de l'aménagement des berges, il est cependant possible d'élaborer des jeux d'acteurs généraux par département.

➤ En Charente-Maritime, une gestion départementale

En Charente-Maritime, la gestion des berges est organisée autour du Conseil général lorsqu'il s'agit du domaine public fluvial et sinon autour de l'UNIMA. Seule la Boutonne amont est gérée par un syndicat de gestion des berges (SIBA).

Sur la Seudre, l'entretien des berges est réalisé par l'UNIMA et les aménagements hydrauliques sont gérés par un syndicat (SIAH Seudre).

➤ En Gironde, une gestion des berges très localisée

En Gironde, les jeux d'acteurs sont plus complexes de par la multiplicité des acteurs et la gestion très localisée. En effet, l'entretien et l'aménagement des berges peuvent être réalisés par les syndicats de gestion des berges, par les communautés de communes, par les ASA ou par la commune elle-même.

Les relations de conseil entre les syndicats de gestion des berges, les communautés de communes, les ASA ou les communes et la cellule « rivière » (CATER) du Conseil général sont étroites. Par son soutien financier et ses conseils, la CATER mène une politique de développement des syndicats de gestion des berges et des communautés de communes ayant la compétence de gestion des berges.

➤ Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, un territoire très structuré

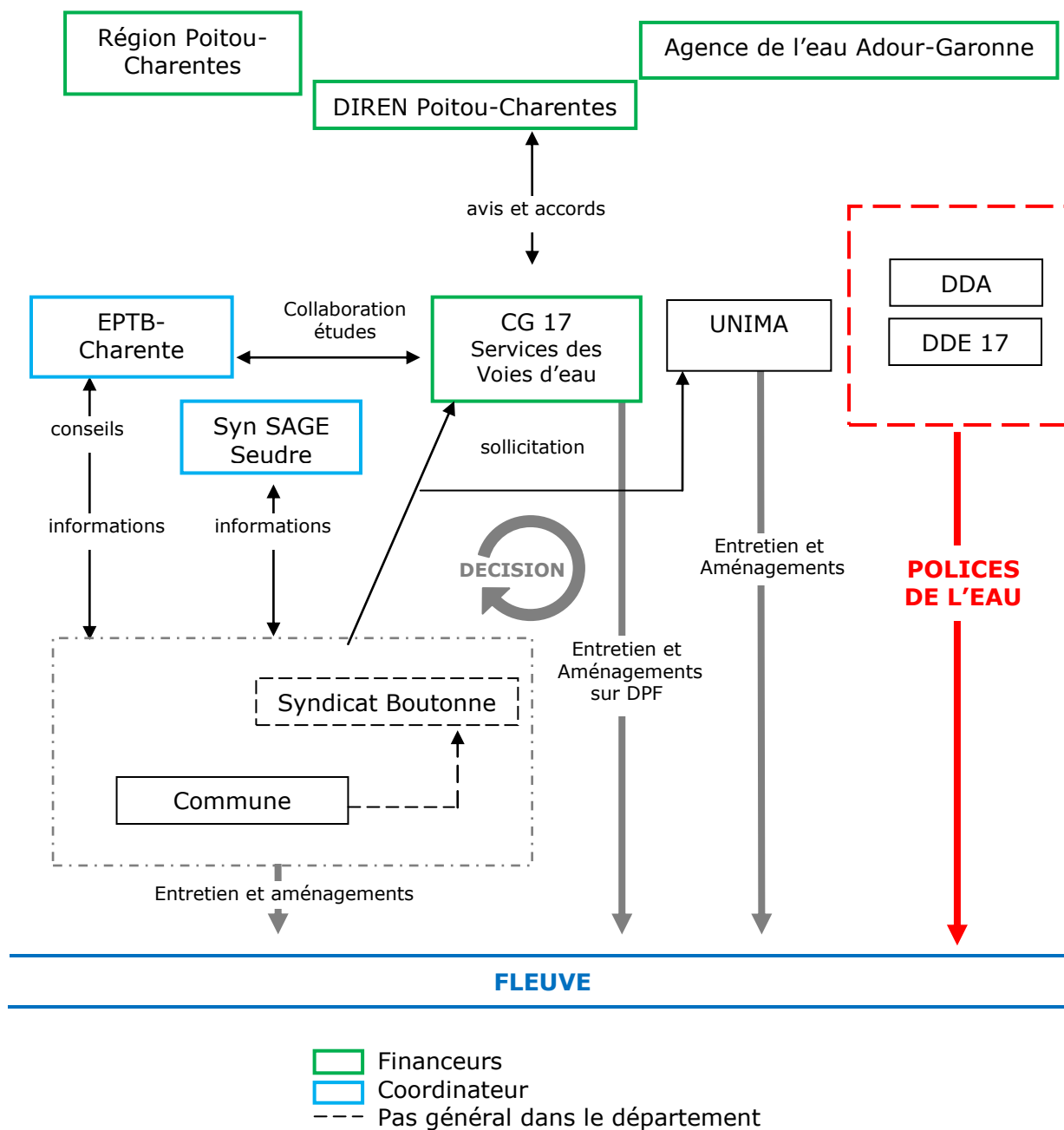
Sur l'Adour, les relations entre acteurs de l'entretien et de l'aménagement des berges sont relativement bien identifiées.

Toutes les communes riveraines de l'Adour, la Nivelle et la Bidassoa sont adhérentes à un syndicat de gestion des berges ou à une communauté de communes ayant cette compétence. Ainsi, la gestion des berges est du ressort des syndicats ou communautés de communes.

Les syndicats de gestion des berges ou communautés de communes sont en étroite relation avec l'Institution Adour et les cellules « rivière » (CATER et SAGER) des Conseils généraux.

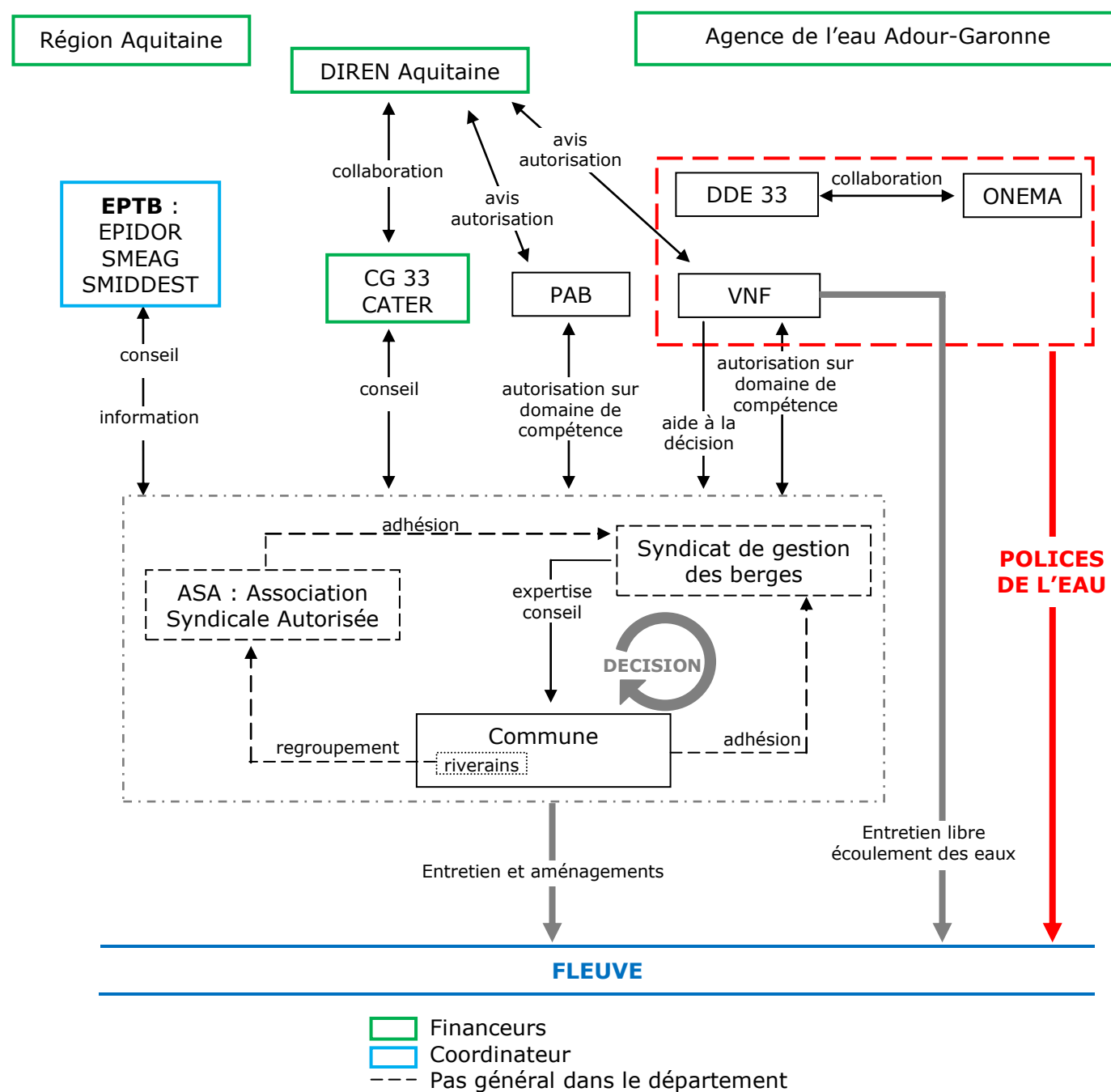
La complexité de la répartition des compétences et des territoires entre les acteurs institutionnels donne lieu à des jeux d'acteurs complexes et extrêmement variables d'un territoire à l'autre.



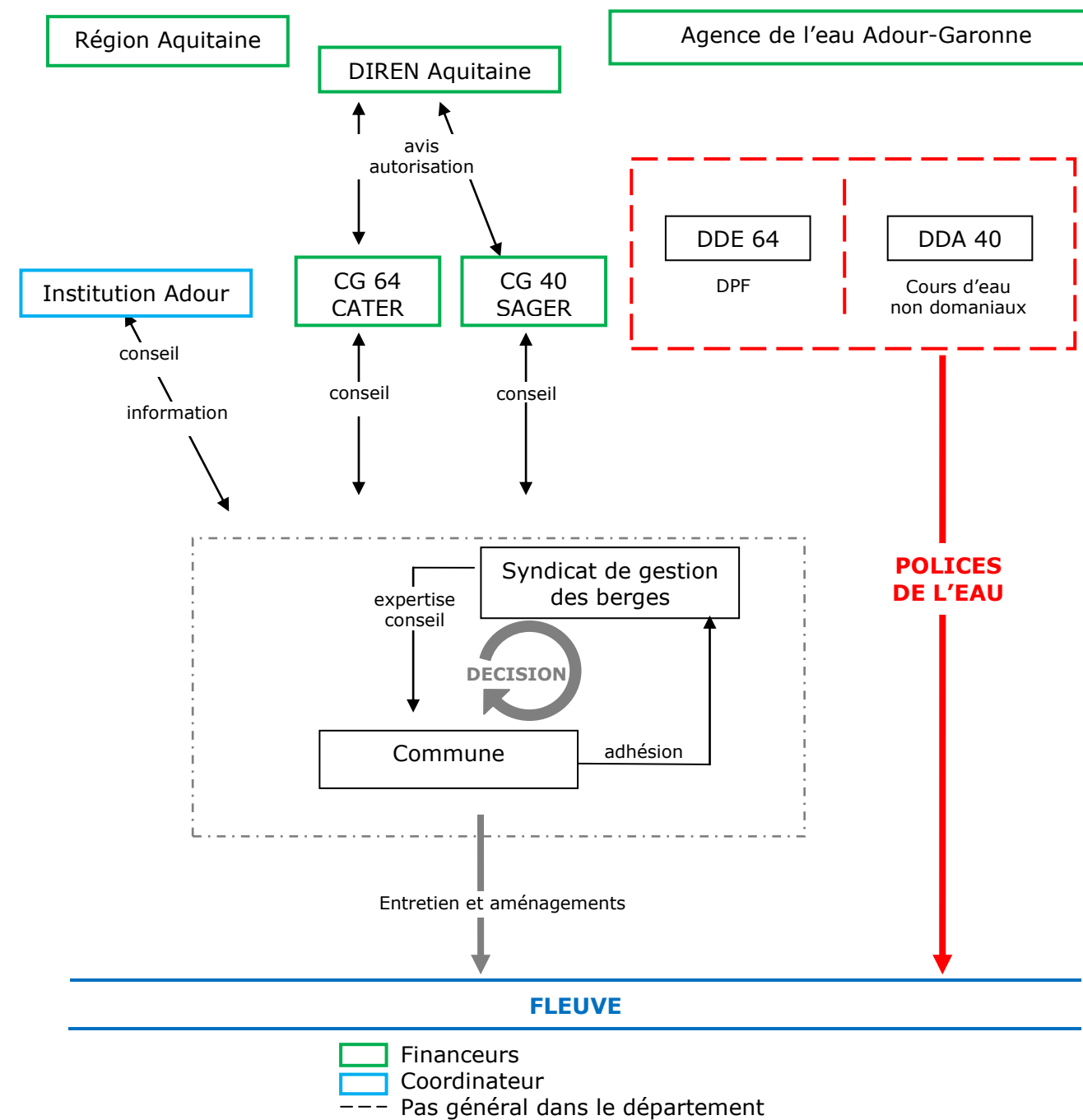


Jeu d'acteurs de la gestion des berges en Charente-Maritime





Jeu d'acteurs de la gestion des berges en Gironde



Jeu d'acteurs de la gestion des berges sur l'Adour Maritime





5. La perception de la richesse floristique des berges et les pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement

Grâce aux enquêtes auprès des communes et des syndicats de gestion des berges ou communautés de communes, nous avons pu déterminer leurs perceptions du patrimoine floristique des berges et les pratiques actuelles d'entretien et d'aménagement. Nous avons aussi pu prendre connaissance de leurs besoins en aménagement et en information.

5.1. Bilan des réponses aux enquêtes

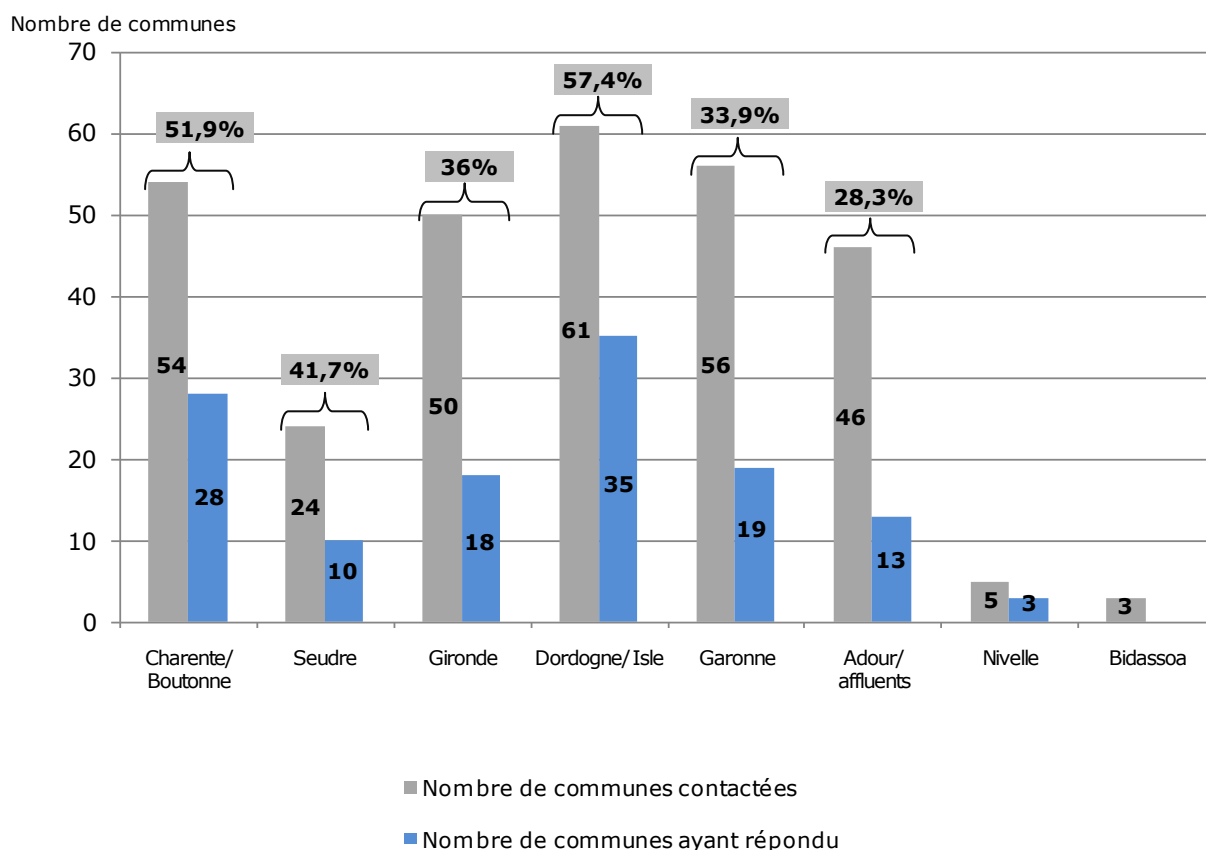
➤ Enquête auprès des communes

- Le taux de réponse

Le taux global de réponse au 16 Juillet 2008 s'élève à **42%** soit 126 retours sur 299 communes contactées.

Bien que la majorité des personnes contactées par téléphone lors de la phase de relance fût prête à répondre à l'enquête, le temps leur faisait souvent défaut. Seules 5% des communes contactées ont réellement refusé de répondre à l'enquête. Certaines ne se sentaient pas concernées lorsque la gestion des berges est du ressort du syndicat de gestion des berges ou de la communauté de communes. D'autres n'ont pas vu l'intérêt de répondre à une telle enquête.

Le nombre de communes répondantes diffère d'un cours d'eau à l'autre. Alors que les communes riveraines de la Charente, de la Dordogne et de la Nivelle ont plus répondu que la moyenne (42%), les communes riveraines de la Gironde, la Garonne et de l'Adour et de ses affluents ont moins donné suite à l'enquête. Sur la Seudre, le taux de réponse atteint le taux moyen de réponses. Aucune réponse n'a été enregistrée pour les communes riveraines de la Bidassoa.



Taux de réponse à l'enquête auprès des communes en fonction du cours d'eau



- La population ayant répondu

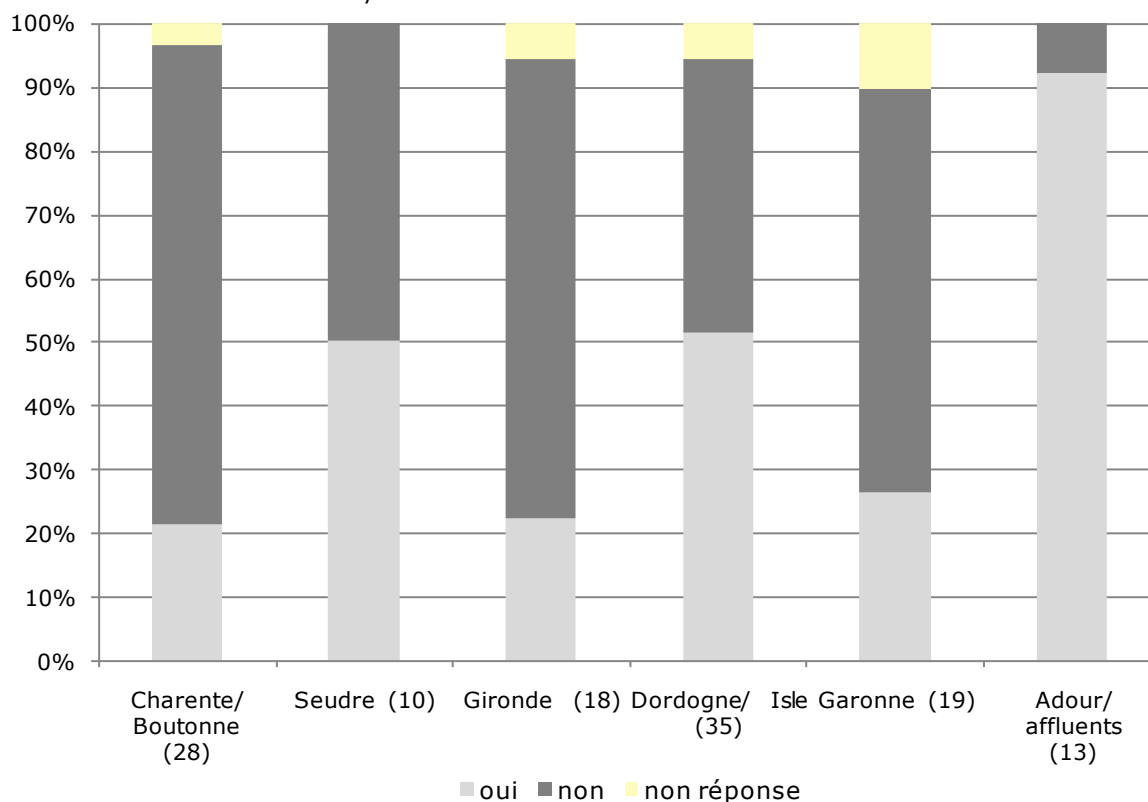
Les personnes ayant rempli le questionnaire sont majoritairement des hommes (76%) de plus de 46 ans (74%) généralement élus (80%). Ils habitent sur la commune (85%) où ils exercent leurs fonctions.

Cette population est représentative de la population des maires français d'après les chiffres du Ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales, 2008).

Un quart des personnes interrogées a pris ses fonctions lors des élections de Mars 2008.

60% des élus ou employés communaux interrogés disent avoir une responsabilité ayant attrait au milieu naturel. Ils incluent sous la notion de milieu naturel des missions telles que l'urbanisme, l'entretien de la voirie, l'assainissement.

% de communes adhérentes à un syndicat



*Pourcentages de communes adhérant à un syndicat en fonction du cours d'eau
Les chiffres (x) donnent le nombre de réponses par cours d'eau à partir desquels sont calculés les pourcentages.*



- Les caractéristiques des communes répondantes

Les communes ayant répondu sont pour l'essentiel des communes rurales d'après les définitions de l'INSEE*. Près de 80% de ces communes ont moins de 2000 habitants ce qui est représentatif des communes de France métropolitaines d'après des chiffres de 1999 du Ministère de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales, 2008).

42% des communes ayant répondu à l'enquête adhèrent à un syndicat de gestion de berges ou à une communauté de communes ayant la compétence de la gestion des berges.

Des différences entre cours d'eau sont observables. Alors que presque toutes les communes riveraines de l'Adour sont adhérentes à un syndicat de gestion des berges ou à une communauté de communes, peu de communes riveraines de la Charente, de la Gironde et de la Garonne le sont. Sur la Dordogne et la Seudre, la moitié des communes ayant répondu à l'enquête est adhérente à un syndicat de gestion des berges ou à une communauté de communes.

Au vu de l'échantillon des réponses et des faibles effectifs pour certains cours d'eau, des tendances seront dégagées sans être appuyées de manière statistique. L'analyse par cours d'eau ne pourra être étendue à la Nivelle et à la Bidassoa en raison du faible nombre de communes riveraines.

➤ **Enquête auprès des syndicats de gestion des berges ou communautés de communes**

- Le taux de réponse

Le taux de réponse des syndicats de gestion de berges ou communautés de communes est de **44%** soit 11 sur les 25 structures enquêtées.

- La population ayant répondu

Les personnes ayant répondu à l'enquête sont principalement des hommes (9/11) âgés de moins de 45 ans (10/11). Ils sont généralement technicien rivière (9/11) en poste depuis moins de 5 ans (9/11).

- Les caractéristiques des syndicats de gestion des berges et des communautés de communes ayant répondu

Les syndicats de gestion des berges ou communautés de communes ayant répondu à l'enquête gèrent des territoires d'échelles très variables. Leurs territoires regroupant de 6 à 46 communes, ils ont en gestion de 23 à 600 kilomètres de berges.

Les syndicats de gestion des berges sont constitués d'une à trois personnes spécialisées dans la gestion des cours d'eau. Les communautés de communes ont des compétences dans de nombreux domaines et parmi leurs agents, seules une à deux personnes sont responsables de la gestion des milieux naturels.

Au vu du faible effectif de l'échantillon réponse, seulement des tendances seront dégagées.



5.2. Perception et connaissance du patrimoine naturel des cours d'eau

➤ La perception du cours d'eau

- Une vision idyllique du cours d'eau au sein des communes

La notion de cours d'eau évoque principalement pour les élus ou employés communaux (33%) l'apaisement : « repos », « calme », « paix », « tranquillité ». Le cours d'eau est également très lié au registre de l'idéal, du rêve ou du poème (28%). Il est décrit comme « majestueux », « nature à l'état pur », « lignes harmonieuses » ou encore « ruban argenté ». Les activités de loisirs en lien avec la proximité du cours d'eau sont également souvent évoquées (17,5%).

Les qualificatifs proches des besoins indispensables à la vie et des sinistres causés par le fleuve sont cités au second plan.

- Un réel attachement au cours d'eau

L'enquête auprès des communes a permis de souligner un réel attachement des élus ou employés communaux à leur cours d'eau. Plus de 11% des élus ou employés communaux associent le cours d'eau à l'identité de la ville : « limites géographiques », « histoire », « appropriation ». De nombreux témoignages sont ressortis au travers de l'enquête à l'image de celui-ci : « [...] DORDOGNE l'homme ne t'a pas respecté mais il peut se rattraper ».

- Une perception qui dépend du cours d'eau

La perception du cours d'eau qu'ont les élus ou employés communaux dépend du cours d'eau riverain de leur commune. La Gironde est associée à la force et à la grandeur (22,2%). La Garonne est perçue de façon controversée : dégradée, cause de nombreux sinistres, grande voie de transport et un idéal. L'Adour a tendance à être plus facilement liée aux activités économiques d'une part et aux notions de biodiversité et patrimoine naturel d'autre part.

- Une perception des syndicats de gestion des berges ou des communautés de communes plus proche du milieu naturel

Le cours d'eau est plus souvent associé par les syndicats de gestion des berges ou les communautés de communes à des notions de biodiversité et patrimoine naturel (6/11). De nombreux termes techniques sont également cités (4/11) à l'image de : « méandre », « écoulement » ou « courant ».

➤ Une vision controversée du naturel au sein des communes

- Un réalisme sur la qualité des eaux

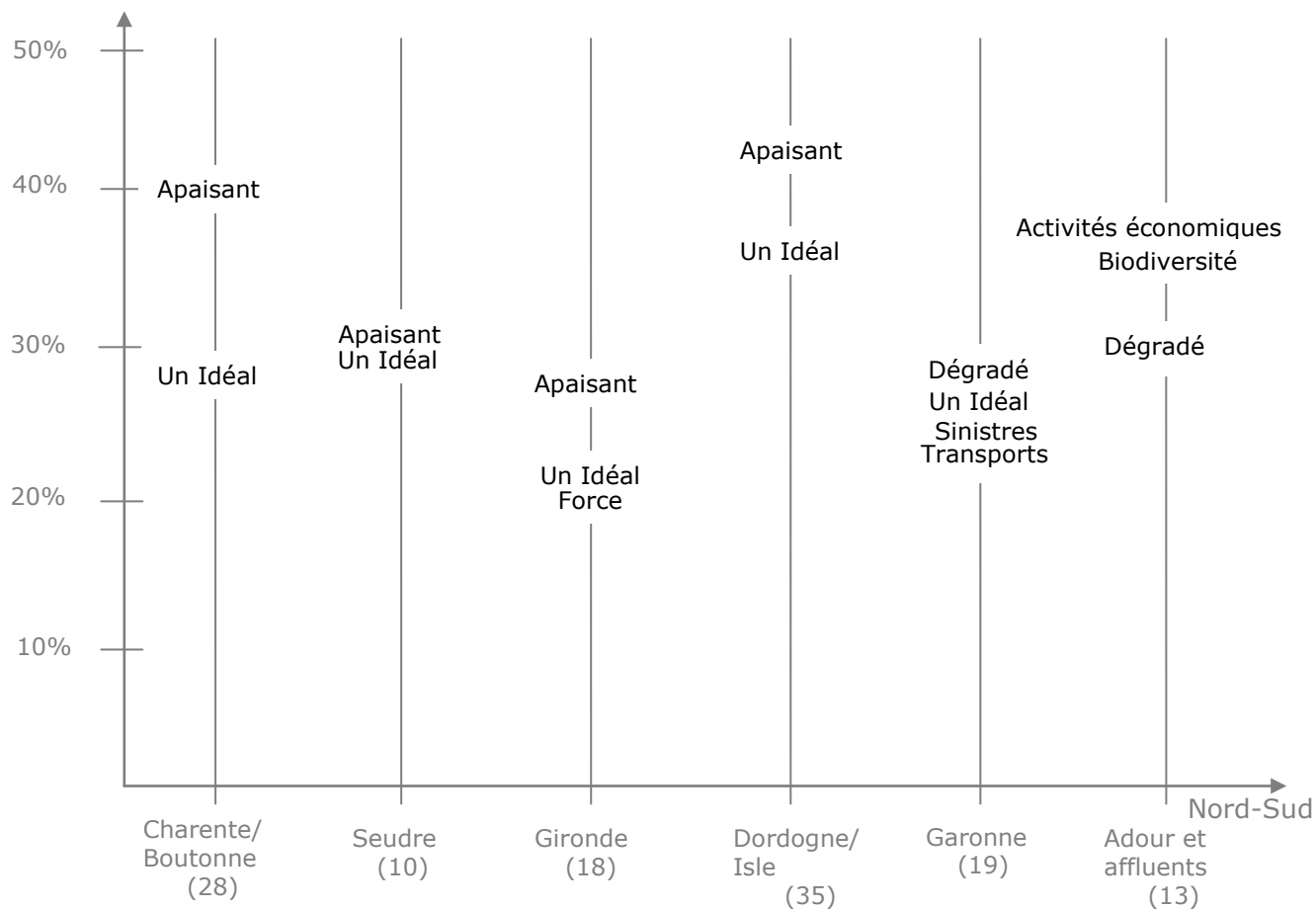
La qualité des eaux des différents cours d'eau est qualifiée de moyenne (60%) à bonne (28%). La moitié des élus ou employés communaux considère que cette qualité s'est altérée depuis ces cinquante dernières années.

- Une notion du naturel décalée

77% des élus ou employés communaux qualifient leur cours d'eau de naturel alors que très peu (15%) le décrivent comme faisant parti du patrimoine naturel.

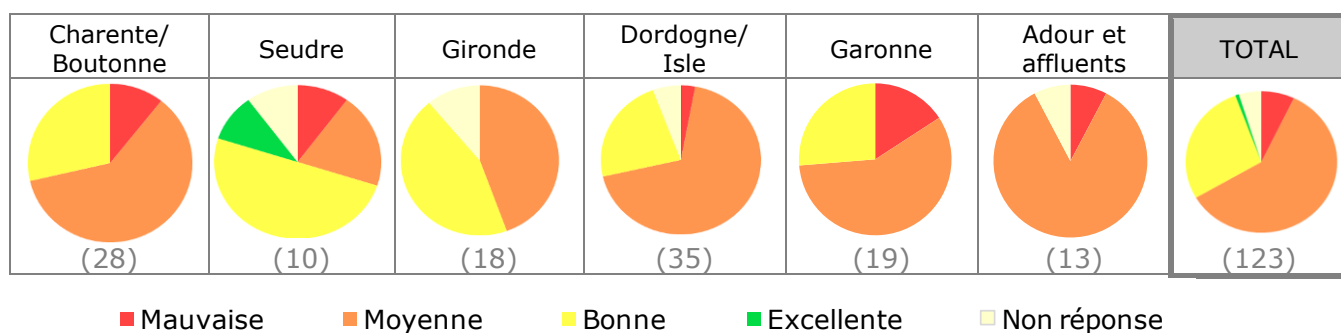
Les élus ou employés communaux associent souvent le terme « naturel » soit avec « aménagé » soit avec « abandonné ». Pour les petits aménagements de promenades ou de pontons de pêche, la berge est dite « naturelle » et « aménagée ». En revanche, pour des berges non aménagées ou des berges après travaux de réfection par génie végétal, la berge est dite « naturelle » et « abandonnée ».





La perception du cours d'eau par les élus ou employés communaux en fonction différents fleuves

Les chiffres (x) donnent le nombre de réponses par cours d'eau à partir desquels sont calculés les pourcentages.



La qualité de l'eau des fleuves du bassin Adour-Garonne selon les élus ou employés communaux

Les chiffres (x) donnent le nombre de réponses par cours d'eau à partir desquels sont calculés les pourcentages.

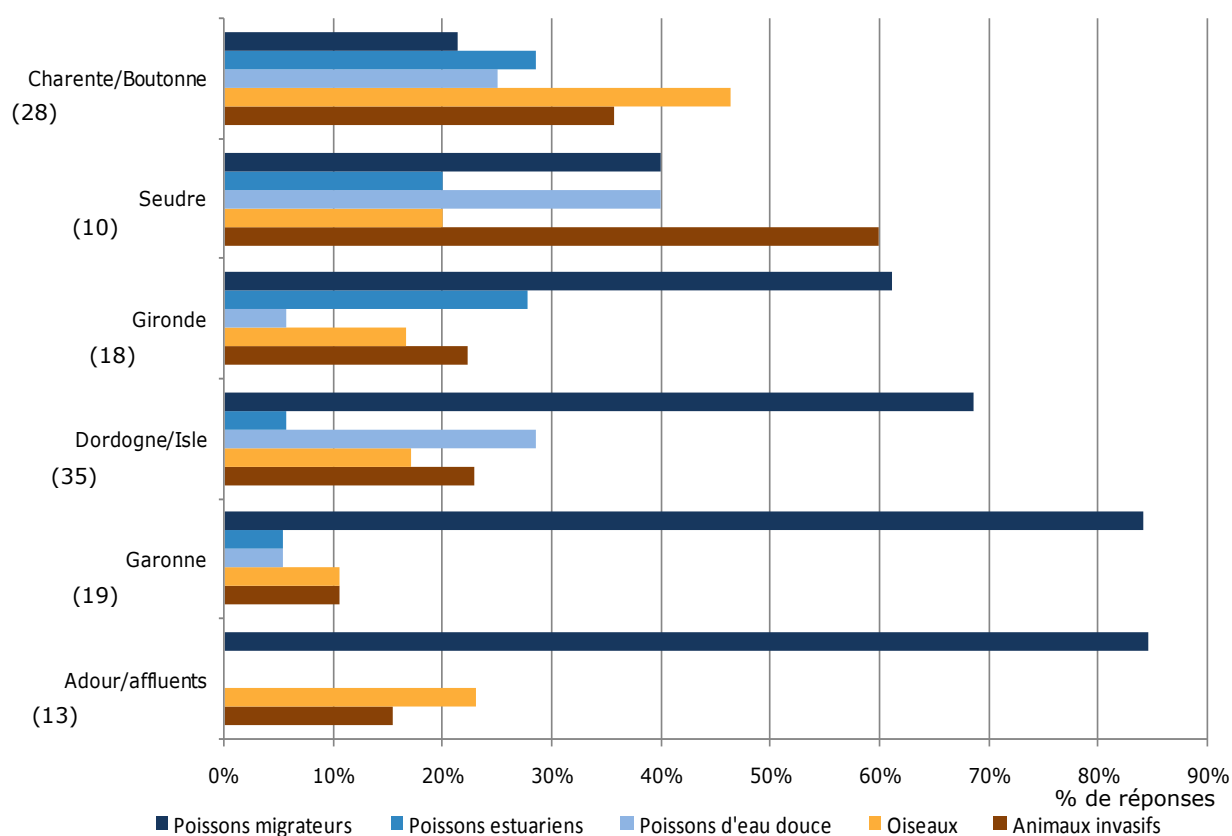


➤ Une connaissance hétérogène de la valeur patrimoniale des berges

- Les espèces animales des cours d'eau mieux connues que les espèces végétales

Le cours d'eau est plus largement associé par les élus et les employés communaux à des espèces animales qu'à des espèces végétales. En effet, 90% d'entre eux ont pu citer des animaux emblématiques de leur cours d'eau contre 70% pour les plantes emblématiques.

Les poissons sont vus comme les principaux animaux emblématiques (70%) avec une nette prédominance des poissons migrateurs cités à 58%. Des disparités entre les cours d'eau sont identifiables : alors que les élus ou employés communaux de Charente-Maritime citent plus fréquemment des oiseaux et des animaux invasifs (« ragondin »), les élus ou employés communaux des autres cours d'eau évoquent les poissons migrateurs.



Les animaux emblématiques des différents cours d'eau du bassin Adour-Garonne d'après les élus ou les employés communaux

Les chiffres (x) donnent le nombre de réponses par cours d'eau à partir desquels sont calculés les pourcentages.

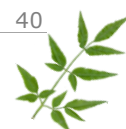
- Les espèces végétales communes des berges

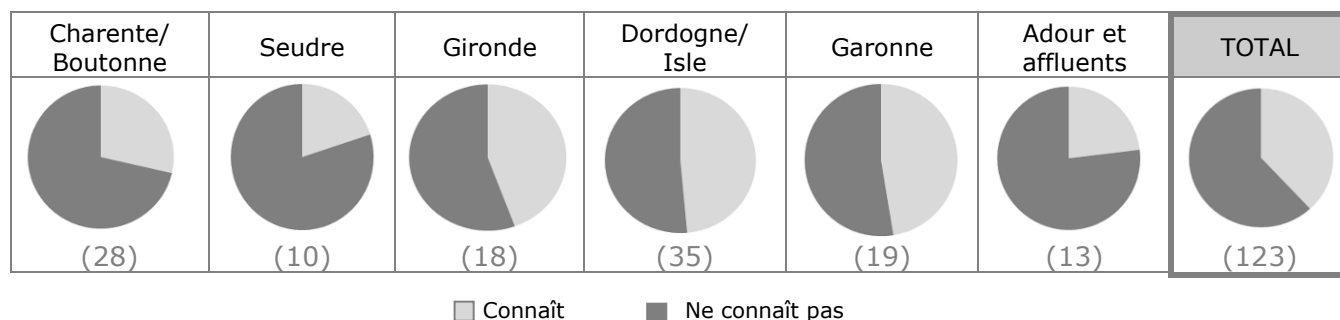
D'après les élus ou employés communaux, les espèces végétales les plus emblématiques des cours d'eau sont les espèces végétales herbacées communes des berges (53%). Le « roseau » est cité par près d'une personne sur deux.

- Les espèces végétales patrimoniales des berges

Les espèces remarquables ou protégées sont vues comme plantes emblématiques du cours d'eau par 12% des élus ou employés communaux.

38% des élus et employés communaux disent avoir déjà entendu parler de l'angélique des estuaires. Une différence de connaissance entre cours d'eau est observable.





Connaissance de l'angélique des estuaires par cours d'eau d'après les élus ou employés communaux
Le chiffre (x) donne le nombre total de réponses par cours d'eau à partir duquel sont calculés les pourcentages.

L'angélique des estuaires est plus connue par les communes riveraines de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne.

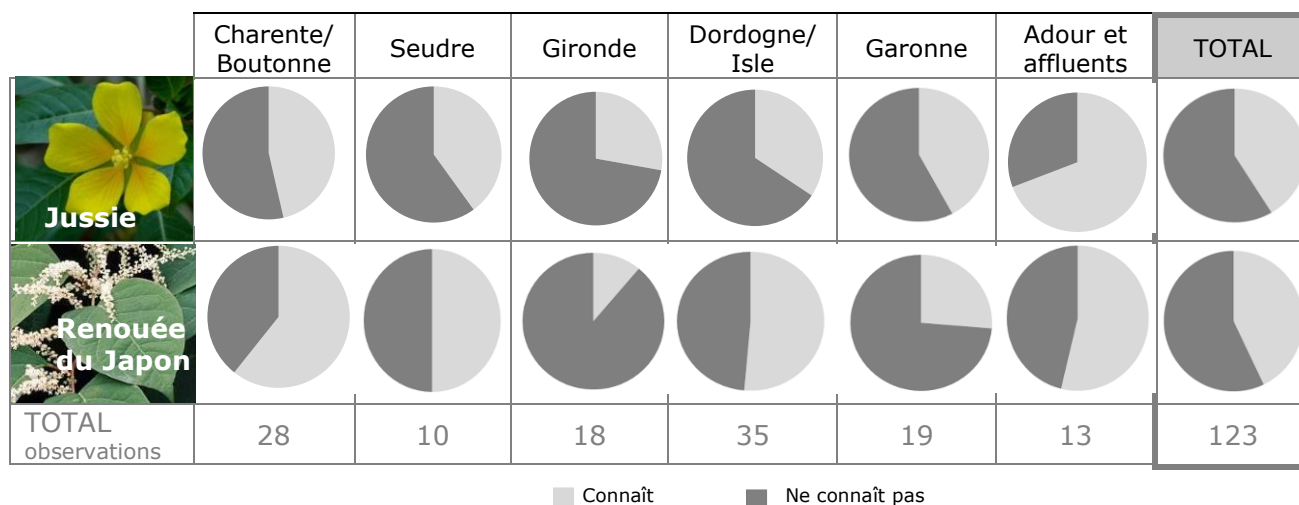
Les élus ou employés communaux ont principalement eu connaissance de l'existence de l'angélique des estuaires lors d'études d'impact pour des aménagements ou par des campagnes de sensibilisation à ce sujet.

L'œnanthe de Foucaud est très peu connue des élus ou employés communaux (9,5%).

- Les espèces envahissantes

Les espèces envahissantes sont vues comme plantes emblématiques du cours d'eau par 13,5% des communes répondantes.

La majorité des élus ou employés communaux interrogés disent ne pas connaître la Jussie et la Renouée du Japon. Des différences là encore sont observables par cours d'eau.



Connaissance des plantes envahissantes du cours d'eau d'après les élus ou employés communaux
Le total des observations donne le nombre de réponses par cours d'eau.

Les communes répondantes riveraines de l'Adour et de la Charente semblent avoir une meilleure connaissance de ces espèces envahissantes.

- Des syndicats bien avertis sur le patrimoine végétal des berges

Les employés des syndicats ou communautés de communes ont une bonne connaissance du patrimoine végétal des berges par rapport aux élus ou employés communaux.

Les espèces remarquables ou protégées sont vues comme plantes emblématiques du cours d'eau par 6 personnes sur 11.

L'angélique des estuaires est bien connue des syndicats (9/11) qui en ont entendu parler essentiellement lors d'étude d'aménagements. L'œnanthe de Foucaud est cependant moins bien connue. Seules 5 personnes sur 11 en ont déjà entendu parler.



Les espèces envahissantes sont très bien connues des techniciens rivières. 100% d'entre eux reconnaissent la Jussie sur la photographie proposée et 10 personnes sur 11 reconnaissent la Renouée du Japon.



➤ La protection de la biodiversité végétale des berges

Les communes estiment à 44% qu'elles entretiennent la biodiversité végétale des berges.

Un peu plus d'un tiers des communes pensent prendre des mesures pour la biodiversité végétale. Les principales mesures mises en œuvre sont la présence de zones Natura 2000 sur le territoire de la commune, la réduction de l'utilisation des herbicides ou engrais chimiques lors de l'entretien des berges et le respect des plantes lors des opérations d'entretien et d'aménagement des berges.

8 syndicats ou communautés de communes sur 11 estiment favoriser la biodiversité végétale en limitant les interventions sur les berges et en incitant la plantation d'espèces végétales.

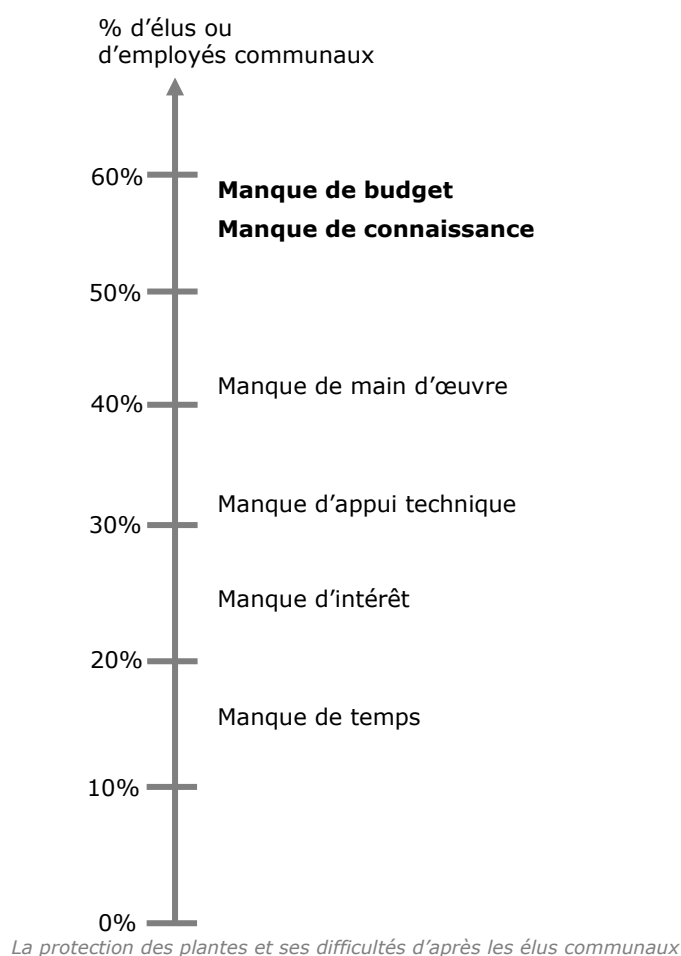
D'après les élus ou employés communaux, la protection de la biodiversité végétale est difficile à gérer au quotidien principalement du fait d'un manque de budget et d'un manque de connaissance. Le manque d'intérêt pour la protection des plantes est assez largement évoqué par les élus ou employés municipaux (25%).

Le manque de connaissance est également souligné par les syndicats de gestion des berges et les communautés de communes (8/11) comme principale raison qui rend la protection de la biodiversité végétale difficile.

Cette première partie de l'enquête a mis en évidence une différence de perception de la valeur patrimoniale des berges entre les communes et les syndicats de gestion de berges ou communauté de communes.

Les communes ont une vision idyllique du cours d'eau et décalée du naturel, mais un réel attachement au cours d'eau est mis en évidence. La valeur floristique des berges est très peu connue des élus ou employés communaux. Cependant, ils sont globalement conscients de ce manque de connaissance qui semble constituer pour eux une réelle barrière à la prise en compte de la protection des plantes.

Les syndicats de gestion des berges ou communautés de communes voient le cours d'eau comme un élément du patrimoine naturel. Ils ont une bonne connaissance de la valeur floristique des berges par rapport aux élus ou employés communaux.



5.3. Les actions anthropiques sur les berges des fleuves du bassin Adour-Garonne

➤ Peu de conscience des impacts des activités humaines

- Les pollutions, les principales menaces perçues

D'après les élus ou employés communaux, la pollution chimique des eaux (51,9%) et la pollution aux hydrocarbures (35,2%) font partie des trois principales menaces pesant sur les berges.

Ces pollutions sont considérées par 80% des élus et employés communaux comme ayant un impact très négatif sur les berges.

- Les ragondins accusés

Les ragondins sont considérés par les élus ou employés communaux comme étant une lourde menace pour l'intégrité des berges. 36% des élus ou employés communaux estiment qu'ils font partie des trois principales menaces pesant sur les berges.

- Les activités économiques peu dénoncées

L'impact des activités humaines à proximité des cours d'eau (polyculture et élevage, viticulture, aquaculture, urbanisation, industries...) n'est pas clairement identifié. Les avis des élus et employés communaux convergent néanmoins en ce qui concerne l'urbanisation et l'industrie qui auraient un impact négatif sur les berges.

- Des dépôts sur les berges rarement constatés

Les dépôts de toute nature sur les berges (gazon, taille, ordures ménagères, gravats, ferraille ou terre) sont dits peu fréquents par les élus ou employés communaux. Seuls les dépôts d'ordures ménagères sont identifiés comme une réelle menace (29%). Au contraire, les syndicats de gestion des berges et communautés de communes disent en observer souvent.

Contrairement aux syndicats de gestion des berges et aux communautés de communes, les communes sont relativement pessimistes vis-à-vis de l'enraiment de dépôts sur les berges. Seulement la moitié d'entre elles voient la possibilité de remédier à ces dépôts. Les principaux moyens évoqués sont la sensibilisation et l'information des riverains, le développement du système de collecte d'ordures et la verbalisation des indisciplinés.

- L'entretien des berges, une menace ?

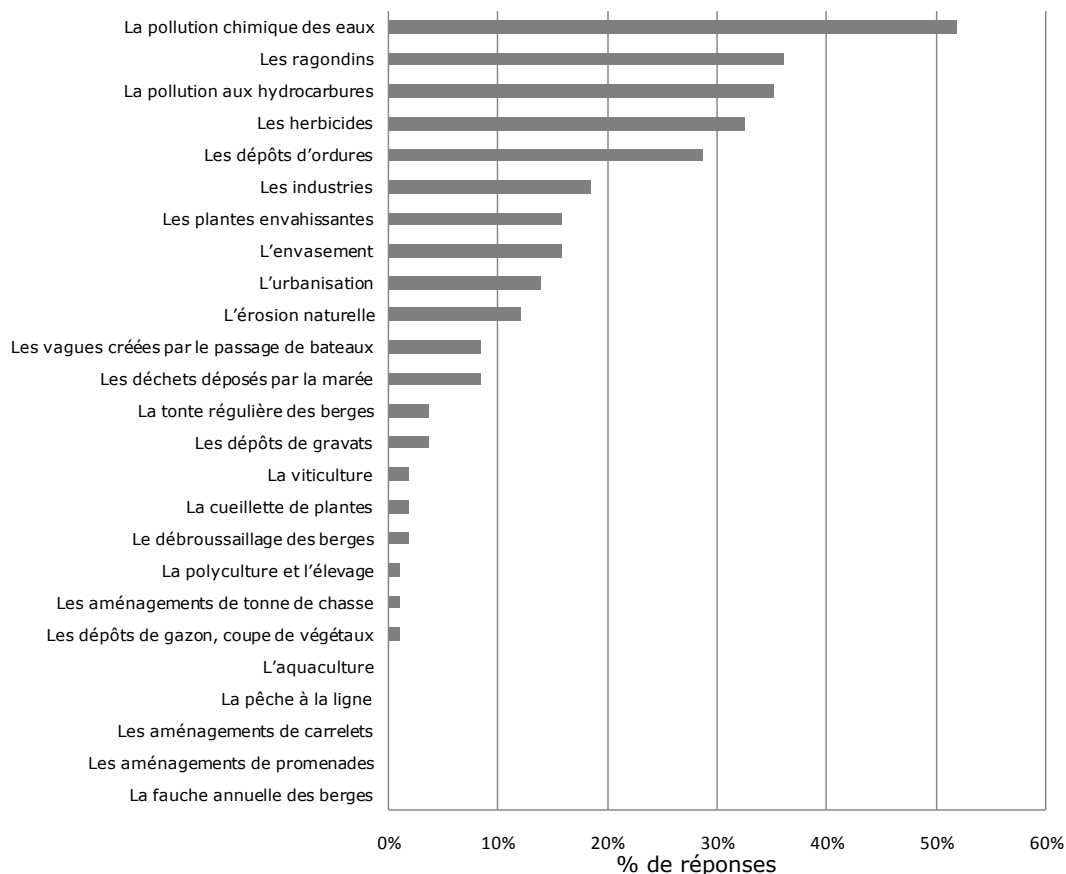
Les pratiques d'entretien des berges telles que la fauche, la tonte et le débroussaillage sont vues par les communes comme ayant un impact positif sur les berges. *A contrario*, les syndicats de gestion des berges et les communautés de communes considèrent que, quelle que soit la technique d'entretien, celle-ci a un impact négatif sur les berges.

L'emploi d'herbicides est perçu de manière très négative (71%) par les élus ou employés communaux. Les herbicides sont aussi considérés comme étant l'une des trois principales menaces par 32% des élus ou employés communaux et par 36% (4/11) des techniciens rivière.

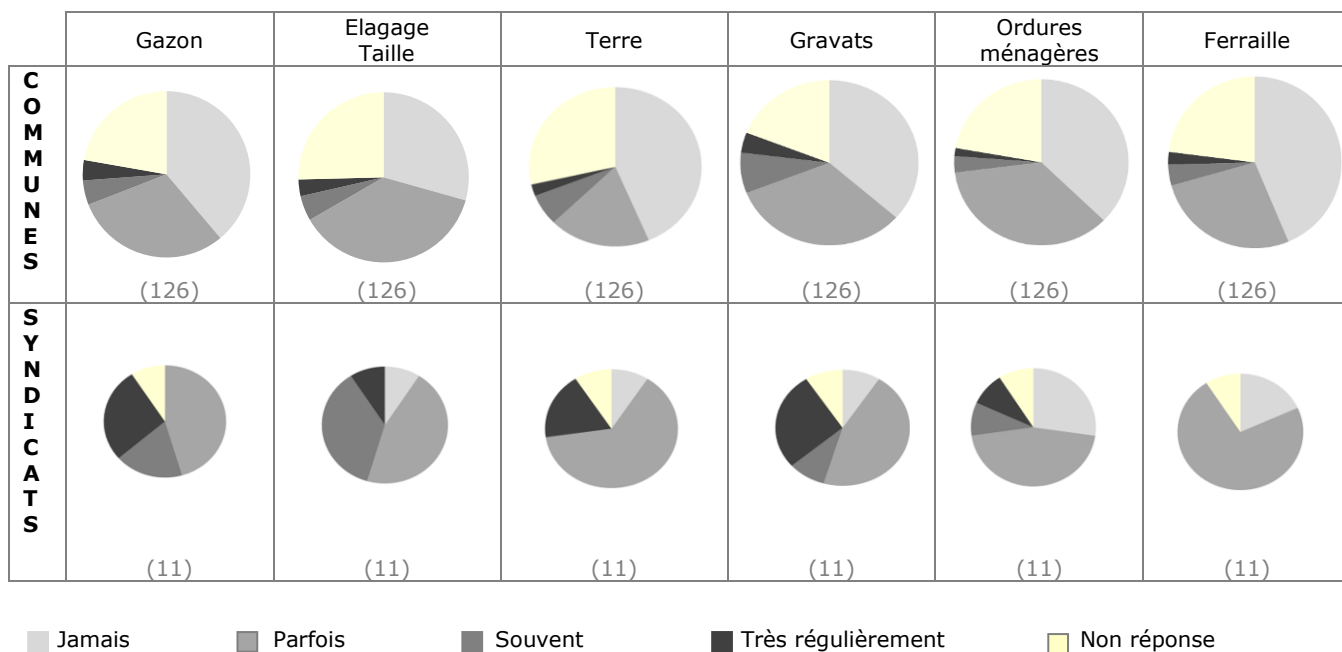
- Les aménagements des berges

Contrairement aux syndicats de gestion des berges ou communautés de communes, les aménagements des berges tels que les promenades ou les carrelets ne sont pas identifiés comme une menace par élus ou employés communaux. La majorité des élus ou employés communaux (55%) considère que les aménagements n'ont pas d'impact ou qu'ils ont un impact positif sur le milieu naturel des berges.





Les trois principales menaces sur les berges d'après les élus ou employés communaux



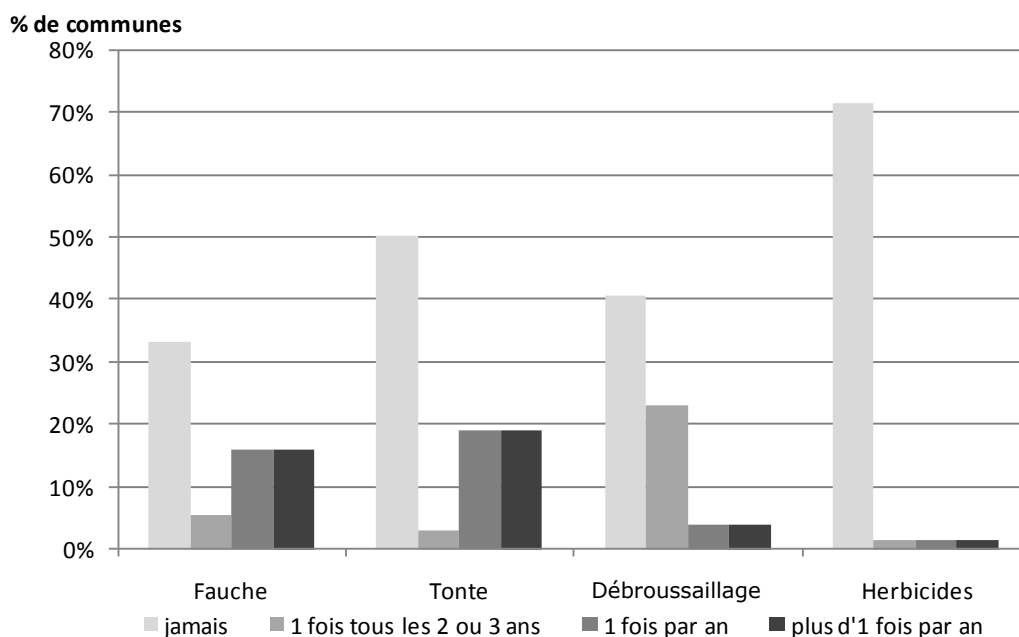
Constats de dépôts sur les berges
Les chiffres (x) rappellent le nombre total de réponses utilisé pour l'élaboration des graphiques.



➤ Les pratiques actuelles d'entretien des berges

- L'entretien des berges aujourd'hui

Près de la moitié des élus ou employés communaux déclare qu'aucune intervention d'entretien n'est réalisée sur les berges ce qui est confirmé par les syndicats de gestion des berges et les communautés de communes.



Fréquence des opérations d'entretien des berges d'après les élus ou employés communaux

- La « propreté » des berges ?

D'après les élus ou employés communaux, les opérations d'entretien sur les berges sont généralement réalisées pour assurer l'entretien ou « *la propreté* » et faciliter l'accès au fleuve.

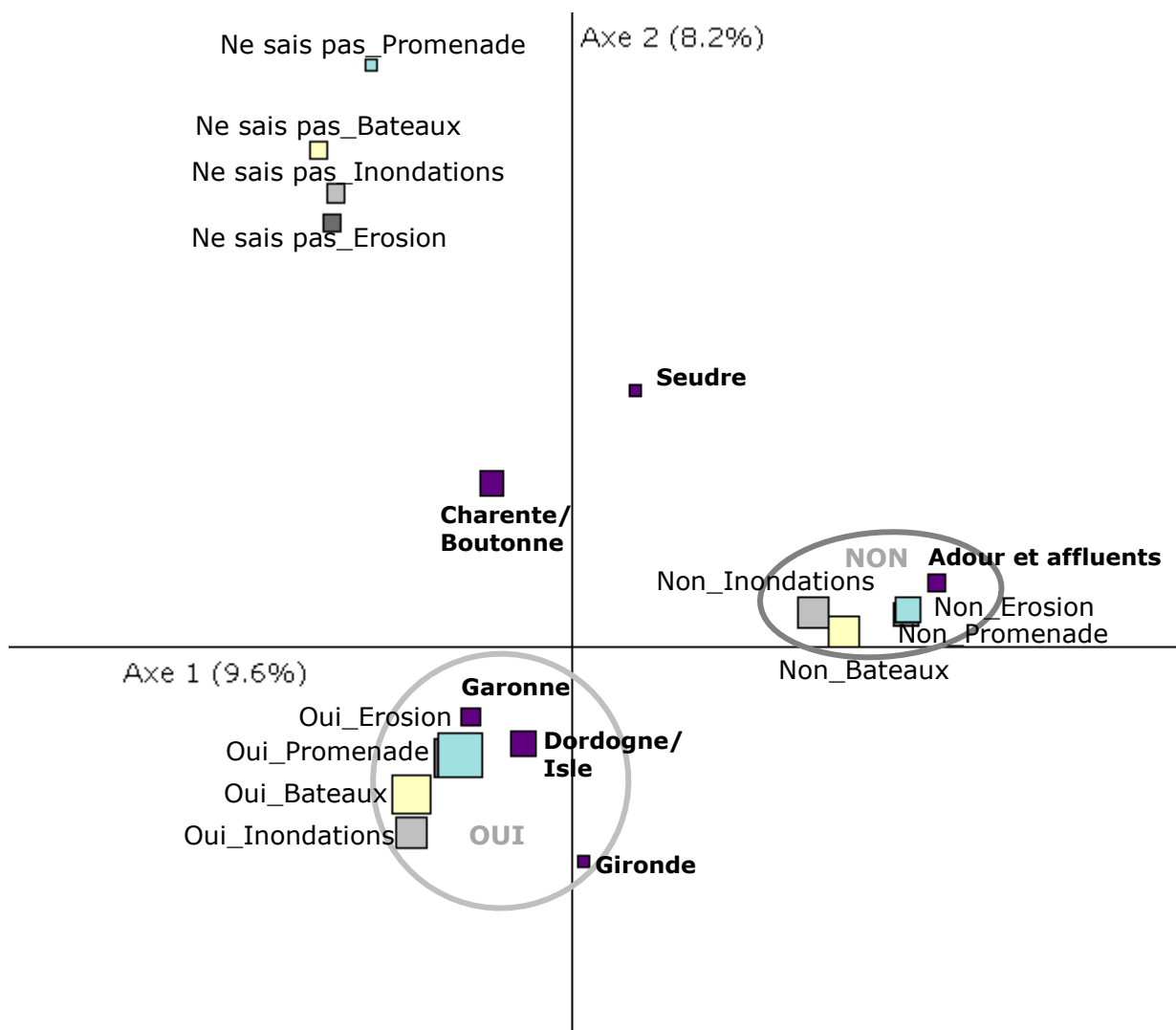
Contrairement aux syndicats de gestion des berges ou communautés de communes, les élus ou employés communaux parlent plutôt de « *propreté* » des berges que d'entretien. Une berge « *propre* », berge tondue et/ou bétonnée, est souvent décrite comme « *agréable* ».

- Les acteurs de l'entretien

D'après les personnes enquêtées, ce sont principalement les communes et les syndicats de gestion des berges qui se chargent de réaliser les opérations d'entretien.

Ces opérations sont dites à l'initiative de la commune avec une décision souvent prise en collaboration avec le syndicat ou les grands acteurs de gestion des fleuves (VNF, CG, DDE, PAB).





■ Fleuve riverain de la commune répondante

■	Oui_Erosion	a besoin d'aménagements pour lutter contre l'érosion	Non_Erosion	N'a pas besoin d'aménagements pour lutter contre l'érosion	Ne sais pas_Erosion
■	Oui_Inondations	a besoin d'aménagements pour lutter contre les inondations	Non_Inondations	N'a pas besoin d'aménagements pour lutter contre les inondations	Ne sais pas_Inondations
■	Oui_Bateaux	a besoin d'aménagements pour faciliter l'accès aux bateaux	Non_Bateaux	N'a pas besoin d'aménagements pour faciliter l'accès aux bateaux	Ne sais pas_Bateaux
■	Oui_Promenade	a besoin d'aménagements pour satisfaire les promeneurs	Non_Promenade	N'a pas besoin d'aménagements pour satisfaire les promeneurs	Ne sais pas_Promenade

La taille des carrés est proportionnelle au nombre d'individus impliqués.

Résultat de l'analyse factorielle multiple entre les besoins en aménagement et les cours d'eau



➤ Les pratiques actuelles d'aménagement des berges

- Peu de travaux de stabilisation de berges

D'après les élus ou employés communaux, peu de stabilisations de berges que ce soit par apport de terre, enrochement ou génie végétal sont réalisées.

Les stabilisations de berges sont généralement réalisées par les syndicats de gestion des berges ou les communautés de communes.

- Les aménagements depuis les dix dernières années

Peu d'aménagements semblent avoir été réalisés depuis les dix dernières années. Seulement 37% des communes disent avoir réalisé des aménagements pour lutter contre l'érosion.

- Les besoins en aménagements de berges

De nombreux besoins en aménagements de berges ont été exprimés à travers les enquêtes. Plus de la moitié des communes et la majorité des syndicats (7/11) estiment avoir besoin d'aménagements pour lutter contre l'érosion. L'aménagement de promenade est également évoqué (51,6%) par les élus ou employés communaux.

29% des communes ont des travaux d'aménagement des berges prévus dans les cinq ans à venir.

- Des besoins qui divergent en fonction des cours d'eau

Les besoins en aménagements divergent d'un cours d'eau à l'autre. Le résultat de l'analyse factorielle multiple entre les besoins en aménagement et les cours d'eau riverains des communes met en évidence que contrairement aux communes riveraines de l'Adour, celles riveraines de la Garonne et de la Dordogne expriment une nécessité d'aménager les berges de leurs cours d'eau.

- Les acteurs des aménagements de berges

D'après les personnes interrogées, les aménagements sont à l'initiative des communes, des syndicats de gestion des berges, des communautés de communes ou des associations syndicales autorisées. Les décisions se font généralement en collaboration entre les différents acteurs.

Les élus ou employés communaux semblent avoir peu connaissance des acteurs pouvant les aider dans les démarches liées aux aménagements. Seuls 20% d'entre eux disent connaître les EPTB.

Contrairement aux syndicats de gestion de berges ou communautés de communes, les élus ou employés communaux ne mesurent pas les impacts engendrés par les activités humaines sur les berges. Les pratiques d'entretien des berges semblent être ponctuelles et peu répandues. Les communes déclarent ne pas avoir réalisé beaucoup d'aménagements des berges depuis les dix dernières années, mais de forts besoins sont exprimés.



MENACES			Perception commune	Ordre de Priorité CBSA*	Objectifs	Actions	Acteurs cibles	Relais local	Partenaire à consulter
Aménagement ou réfection de berges	Réfection de berges	Bétonnage		1	Limiter des pratiques radicales de réfection de berges	* Rédaction d'un guide des bonnes pratiques en aménagements	Syndicats, CdC, ASA Communes Entreprises de travaux	Technicien rivière	Spécialistes en génie végétal (bureau d'étude)
		Endiguement							
		Enrochement	Pratique peu réalisée		Favoriser les techniques de génie végétal et les techniques mixtes (enrochement et génie végétal)	* Communication sur les différents acteurs qui peuvent être consultés. (conseil, financement)			
	Aménagem ents récréatifs	Promenades	Pas d'impact De nombreux besoin en promenade sont exprimés	1	Limiter le bétonnage des berges	* Rédaction d'un guide des bonnes pratiques en aménagements	Communes		PAB (33) CG
		Carrelets et ponton de pêche	Pas d'impact	2	Limiter la destruction des berges et la rupture des corridors écologiques lors de l'aménagement de carrelet	* Inclure dans les prescriptions fournies avec l'autorisation d'occupation temporaire indispensable à l'installation d'un carrelet des recommandations concernant la protection des espèces végétales * Communication sur les précautions à prendre (plaquette ou guide de pêche)	Pêcheurs aux carrelets	Fédération de pêche ou associations	
		Tonne	Pas d'impact	3		* Communication via ou aux associations chasse de gibier d'eau	Chasseurs	Fédération ou associations de chasse	
Pratiques d'entretien des berges	Fauche		Impact plutôt positif sur les berges. Pratique fréquente	1	Limiter les pratiques d'entretien abusives et la destruction d'espèces protégées	* Communication sur le statut d'espèce protégée	Commune Riverains	Technicien rivière Conseils Généraux	EPTB VNF CG
	Tonte		Impact plutôt positif sur les berges. Pratique très fréquente pour les aires de loisir			* Communication sur les différents acteurs qui peuvent être consultés (conseil, financement)			
	Débroussaillage		Impact plutôt positif sur les berges. Pratique tous les 2 ou 3 ans			* Rédaction d'un guide des bonnes pratiques			
	Herbicides		Impact très négatif sur les berges. Menace identifiée comme majeure. Pratique très peu utilisée			* Appuyer le développement des syndicats			
Dépôts ou Remblais	Dépôts de déchets verts et de taille		Impact négatif sur les berges mais ne constitue pas une menace majeure. Phénomène peu observé	1	Stopper les dépôts de tous types sur les berges et les remblais sauvages	* Informations sur les impacts des dépôts dans les bulletins municipaux ou journaux locaux	Commune Riverains Grand Public	Commune Jardin Botanique Associations naturalistes	
	Dépôts de gravats ou de ferraille		Impact négatif sur les berges mais ne constitue pas une menace majeure. Phénomène peu observé			* Mise en place de panneaux d'informations sur les berges et les promenades			
	Dépôts d'ordures		Impact très négatif sur les berges. Menace identifiée comme majeure. Phénomène pourtant peu observé.			* Communication sur l'importance des déchetteries au niveau des communes			
	Remblais					* Expositions itinérantes ou dans les jardins botaniques * Pages internet ludiques			
Pollutions	Les macro-déchets		Impact négatif sur les berges mais problème identifié comme peu important.	2	Limiter la présence de ces déchets	* Campagne de ramassage * Plaquette d'information ou article dans bulletins municipaux	Grand public Commune Associations	Associations	
	Chimique		Impact très négatif		Le Conservatoire botanique ne peut pas agir. Problème plus global.				
	Aux hydrocarbures		Impact très négatif	3	Faciliter le nettoyage des berges lors des incidents de pollutions aux hydrocarbures	* Rédaction d'une fiche de nettoyage	Syndicats Communes	Syndicats Communes	CEDRE
Espèces végétales envahissantes			Impact très négatif mais peu de connaissance sur le sujet	1	Limiter la propagation des espèces envahissantes Détruire les foyers présents	* Informations et formations des techniciens rivières sur l'identification des espèces végétales * Documents techniques en téléchargement sur le site internet du CBSA * Etablir un protocole de destruction * Rédaction de fiches d'identification	Syndicats Communes		
Erosion			Impact très négatif et nombreux aménagements nécessaires pour lutter contre l'érosion	1	Satisfaire les besoins de réfections de berges érodées tout en évitant des techniques radicales	* Rédaction d'un guide des bonnes pratiques en aménagements	Syndicats Communes	Syndicats	
Remontée du front de salinité					Le Conservatoire botanique ne peut pas agir. Problème plus global.				
Cueillette			Pas d'impact	2	Eviter la cueillette	* Panneaux informatifs sur les lieux de promenades, de parcours botanique * Plaquette, journaux locaux	Grand public	Associations naturalistes Jardins Botaniques	

1,2,3 : ordre de priorité croissante

Proposition de plan de communication





6. La sensibilisation : étape préliminaire et primordiale à la conservation de l'angélique des estuaires

La sensibilisation des acteurs est un volet essentiel dans la démarche de mise en place d'un plan de conservation. Plus cette sensibilisation est réalisée en amont et meilleure sera l'efficacité des mesures de conservation proposées. Comme le dit Marcel Bournérias : « l'ignorance est destructrice, l'information protectrice » (Raffin, 1989).

L'enquête a montré que l'information des acteurs sur la flore remarquable qu'abritent les berges et sur les enjeux entourant sa conservation s'impose pour permettre une réduction des pratiques peu respectueuses des berges et une meilleure prise en compte de la présence d'espèces protégées dans les dossiers de demande d'autorisation d'intervention soumis à la DIREN.

6.1. Une prise de conscience collective nécessaire

➤ Une proposition de plan d'action de sensibilisation

Les enquêtes ont fait apparaître que chaque acteur identifié a, à son échelle, des responsabilités dans la conservation des berges. Ainsi, la préservation des berges à angélique des estuaires concerne tout autant les acteurs institutionnels que le grand public.

Au vu du grand nombre de thématiques sur lesquelles il serait important de communiquer, un ordre de priorité des actions à mener a été élaboré. Il laisse de côté les thématiques sur lesquelles le Conservatoire botanique ne peut agir. En effet, les pollutions chimiques des eaux et la remontée du front de salinité sont des problèmes plus globaux à raisonner à l'échelle d'un bassin versant qui ne peuvent trouver des solutions auprès du Conservatoire botanique.

D'après les résultats des enquêtes, les actions de sensibilisation à mener en priorité sont :

- faire connaître la flore des berges et sa valeur patrimoniale ;
- faire prendre conscience de l'impact des pratiques actuelles sur les berges ;
- faire connaître les acteurs qui peuvent apporter un soutien technique et financier pour les aménagements de berges.

Une proposition de plan de sensibilisation et de formation a ainsi pu être élaborée. Le plan de sensibilisation et de formation fait appel à un large panel d'outils de communication de façon à adapter l'outil à la personne cible.

La même stratégie de communication est proposée pour chaque cours d'eau du bassin Adour-Garonne car, malgré les caractéristiques de chacun d'entre eux, les menaces pesant sur les berges sont similaires. A ceci près que, étant données les spécificités de cortège floristique propre à chaque bassin fluvial, la mise en place de journées de formation sur le terrain, différentes d'un cours d'eau à l'autre, se justifie.

➤ Les acteurs relais

Le Conservatoire botanique ne peut pas engager une sensibilisation auprès de tous les citoyens de l'inter région Adour-Garonne. L'objectif est d'initier la sensibilisation et que certains acteurs soient ensuite les relais de l'information au niveau local. Les enquêtes ont permis d'identifier les principaux acteurs dits relais :

Les élus municipaux semblent être les personnes les mieux placées pour assurer le relais de la sensibilisation auprès des habitants de la commune. De plus, ils jouent un rôle essentiel dans les décisions concernant les pratiques d'entretien et d'aménagement. Ils sont les acteurs à sensibiliser prioritairement par le Conservatoire botanique lors de ses actions de sensibilisation.

Les techniciens rivières des syndicats de gestion de berges ou communautés de communes se révèlent également comme pouvant être des acteurs relais pour l'information du grand public. Très proches des élus municipaux et des riverains et perçus comme experts de terrain, ils ont une influence très importante auprès des élus municipaux et riverains. Ils constituent des acteurs clés dans la réussite de la nécessaire prise de conscience collective pour la préservation du patrimoine floristique des berges.

La conservation des berges à angélique des estuaires nécessite l'étroite collaboration entre tous les acteurs. Elle est pour le moment coordonnée par le Conservatoire botanique Sud-Atlantique. A l'image d'EPIDOR très proche des acteurs locaux, les EPTB pourraient prendre en charge, dans leur volet de valorisation du fleuve, la coordination des actions de sensibilisation autour de la conservation de la biodiversité végétale.

6.2. L'évaluation des outils mis en place

Une phase d'évaluation des outils mis en place est essentielle afin de pouvoir réorienter, si besoin, la stratégie adoptée. Le suivi de la dynamique des populations d'angélique des estuaires ne semble pas être le moyen le plus pertinent. En effet, de très nombreux facteurs interagissent et peuvent expliquer les évolutions. Le moyen qui semble le plus adapté pour mesurer l'efficacité de la sensibilisation est de soumettre à moyen terme le même questionnaire utilisé pour cette étude aux élus municipaux dans le but de pouvoir effectuer une comparaison avec les réponses de cette année.

6.3. Les limites de l'approche



- Des limites méthodologiques

Quelques difficultés d'ordre méthodologique ont été rencontrées au cours de cette étude :

- l'envoi par courriel a posé des problèmes d'ordre technique. On peut regretter que l'incompatibilité de logiciel et la reconnaissance du courriel comme message indésirable aient découragé les bonnes volontés ;
- l'envoi du questionnaire a laissé la possibilité aux élus et/ou employés communaux de remplir ce questionnaire à plusieurs. Ainsi le profil de la personne répondante perd un peu de son intérêt ;
- le questionnaire a été parfois critiqué sur sa longueur et sur son contenu trop pointu qui a déboussolé certaines personnes ;
- l'envoi par courriel a nécessité une relance téléphonique intensive qui a demandé beaucoup de temps (1 mois).

- Tous les acteurs pas enquêtés

Le temps imparti pour mener cette étude n'a pas permis de réaliser une enquête exhaustive auprès des syndicats de gestion de berges ou communautés de communes ni de rencontrer tous les acteurs institutionnels. Ainsi, les cartes des territoires d'intervention et les schémas de jeux d'acteurs présentent quelques zones d'ombre.

Bien qu'acteurs primordiaux dans la conservation des berges, les propriétaires riverains des fleuves du bassin Adour-Garonne n'ont pas été interrogés. L'enquête aurait été très fastidieuse, mais probablement très intéressante.

Au vu du très grand nombre de carrelets sur la Gironde, la Garonne, la Dordogne et la Charente (700 carrelets sont recensés en 2008 sur la Gironde. Source : Port autonome de Bordeaux) et des nombreux pontons de pêche présents sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, il aurait été instructif d'enquêter les fédérations ou associations de pêcheurs.

- Des schémas de jeux d'acteurs à nuancer

La répartition des compétences entre acteurs au sein d'un territoire évolue très rapidement. Les schémas de jeux d'acteurs proposés sont à l'image de la situation en 2008. Ils ne seront probablement pas valables sur le long terme.

Les schémas de jeux d'acteurs proposés constituent un outil destiné au Conservatoire botanique afin de clarifier les relations entre acteurs. Ils n'ont cependant pas été validés par les acteurs concernés.

- Des acteurs clés pas toujours présents pour relayer l'information

Les syndicats de gestion des berges ou communautés de communes, acteurs indispensables dans le relais de l'information au niveau local, ne couvrent pas tout le territoire.

Dans le cas de la Charente, gérée par le Conseil général de la Charente-Maritime, il est essentiel de développer une collaboration avec les services techniques du Conseil général en charge des berges.

En Gironde, pour les communes n'étant ni adhérentes à un syndicat de gestion des berges ni à une communauté de communes, les seuls acteurs pouvant relayer l'information sont les élus municipaux.

- Un programme de conservation sur 3 ans

L'action de conservation de l'angélique des estuaires du Conservatoire botanique est temporaire (3 ans). Le Conservatoire botanique Sud-Atlantique se positionne comme initiateur de la démarche qui devra être relayée par la suite. Les acteurs dits relais évoqués dans la proposition du plan de sensibilisation et de formation sont à associer vivement à cette démarche pour qu'ils continuent la sensibilisation des citoyens.

- Les limites d'une communication centrée sur l'angélique des estuaires

Le risque d'une communication centrée sur l'angélique des estuaires est de voir une mauvaise interprétation du message que veut transmettre le Conservatoire botanique. Il s'agit bien de la protection de l'angélique des estuaires, du cortège floristique associé et de l'habitat berge en tant qu'écosystème.



avant le débroussaillage



après le débroussaillage

Exemple des conséquences que peut avoir une mauvaise interprétation d'une communication centrée sur l'angélique des estuaires

- Une amélioration qui dépend de la volonté

Malgré toutes les actions de sensibilisation et de formation que mènera le Conservatoire botanique, la prise en compte de la valeur patrimoniale des berges dans les aménagements ou réfections de berges est surtout fonction de la volonté et de l'engagement des élus municipaux.

7. Conclusion

Endémique des berges et protégée par la réglementation, l'angélique des estuaires voit son habitat extrêmement menacé au vu de la multitude d'activités humaines présentes sur les berges des fleuves du bassin Adour-Garonne. Le Conservatoire Botanique Sud-Atlantique a engagé un plan de conservation des berges à angélique des estuaires. Face à la forte pression pesant sur ce patrimoine floristique remarquable, il est apparu primordial, au préalable à toute proposition de mesures conservatoires, de mettre en place un plan de sensibilisation. De ce fait, parallèlement à la connaissance écologique de l'espèce, une approche sociologique originale a été mise en place afin de mieux caractériser les acteurs impliqués et ainsi d'adapter au mieux la stratégie de communication.

Au moyen d'enquêtes, nous avons essayé de clarifier les compétences, les territoires d'intervention des différents acteurs ainsi que leurs relations. Dans un second temps, nous avons essayé de connaître la perception de la valeur patrimoniale des berges et les pratiques actuelles sur les berges.

Il en ressort qu'il est difficile de généraliser les schémas d'acteurs sur le bassin Adour-Garonne en raison du grand nombre d'acteurs impliqués, de la répartition variable des compétences et des situations géographiques très diversifiées. Il en résulte une résolution locale de la gestion des berges et une difficulté de prise en compte de la biodiversité.

Cette étude a aussi mis au jour la très grande méconnaissance de la valeur patrimoniale de la flore des berges, la sous-estimation des impacts des pratiques anthropiques sur les berges ainsi que la méconnaissance des acteurs auxquels se rapporter pour des conseils ou des financements. Le rôle clé des élus municipaux et des syndicats de gestion des berges ou communautés de communes a été clairement identifié.

Ces conclusions ont permis de préciser et de réorienter la stratégie du Conservatoire botanique. Le Conservatoire botanique a ainsi, au fur et à mesure de l'avancement de cette étude, engagé des actions de sensibilisation auprès des acteurs identifiés :

- Une plaquette centrée autour de l'angélique des estuaires initialement destinée aux techniciens, a été réorientée au vu des conclusions des enquêtes vers une plaquette plus simple à destination des élus municipaux et du grand public.
- Face à la demande de formation, des journées pour les techniciens rivières des différents fleuves sont organisées par le Conservatoire botanique Sud-Atlantique en Septembre 2008.
- Un séminaire autour de l'angélique des estuaires est également en cours de préparation pour le mois de Septembre 2008, séminaire auquel les élus municipaux enquêtés ont été conviés. Les résultats de l'étude leur seront restitués suite à la forte demande exprimée à ce sujet.

La forte volonté d'action et le réel attachement au fleuve exprimé au cours des enquêtes par les différents acteurs laissent augurer un accueil favorable de la communication et on est ainsi en droit d'espérer une amélioration de la prise en compte de l'angélique des estuaires.

Ainsi, la démarche engagée par le Conservatoire botanique est à poursuivre. A court terme, les actions de sensibilisation initiées seraient à élargir vers les pêcheurs. La rédaction d'un plan de communication globalisé autour de la préservation de la biodiversité et des habitats à l'échelle de l'estuaire pourrait être envisagée à moyen terme.

La sensibilisation des acteurs est une étape indispensable mais pas suffisante. L'accompagnement des collectivités dans les travaux d'entretien et d'aménagement de berges est nécessaire à une bonne prise en compte de la préservation de la flore. Bien qu'il ait une mission d'appui technique auprès des collectivités et des services de l'état, le Conservatoire botanique ne peut assumer seul cette mission d'accompagnement tout seul. L'implication des acteurs institutionnels se révèle alors fondamentale.

Par leur soutien financier, les acteurs institutionnels tels que les Conseils régionaux, les DIREN et les Conseils généraux, favorisent le développement des syndicats de gestion des berges et des pratiques d'entretien et d'aménagement des berges plus appropriées. Les DIREN également peuvent soutenir la mise en place de protections réglementaires. Par exemple, elle a en Aquitaine la délégation de signature des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, outil juridique de protection appliqué à un périmètre restreint qui entraîne la soumission à autorisation ou l'interdiction de certaines pratiques (G.I.P atelier technique des espaces naturels, 2005).

Les EPTB peuvent permettre la prise en compte de la préservation des berges dans les SAGE ou les Contrats Rivière qui orientent les objectifs de gestion des eaux à l'échelle d'un bassin fluvial.

A l'image des EPTB qui sont invités aux réunions du Comité de Pilotage du plan de conservation des berges à angélique, il serait intéressant d'associer les acteurs de la gestion de la ressource en eau de la Seudre (animatrice du syndicat d'accompagnement de la Seudre), de la Nivelle et de la Bidassoa (communauté de communes Sud-Pays-Basque) afin que le porter à connaissance et la prise en compte de l'angélique des estuaires soient équivalents sur chaque cours d'eau.

Bibliographie

ANONYME. 2003. - Estuaires, des limites pour quoi faire ?. *Eaux Libres* n°34-35. p. 34-35.

BLANCHARD F., MAS J.. 2005. - *Réhabilitation et aménagement écologique des quais et de l'Estacade de la Batellerie sur les bords de Garonne (Bordeaux, département de la Gironde)*. Mission Conservatoire Botanique National Aquitaine / Poitou-Charentes, Port Autonome de Bordeaux, Communauté Urbaine de Bordeaux, Ville de Bordeaux. 32 p..

BLANCHARD F., CASTAGNE H.. 2006. - *Bilan de la transplantation conservatoire d'Angelica heterocarpa et d'Oenauthe foucaudii sur les berges de la Garonne (Bordeaux, Gironde)*. Mission de préfiguration du Conservatoire Botanique National Aquitaine / Poitou-Charentes Réseau Ferré de France. 25 p.

BLANCHARD F.. 2007. - *Cahier des charges du programme gestion et conservation des berges à Angelica heterocarpa sur le bassin Adour-Garonne*. Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. 11 p.

BRY C., HOFLACK P.. 2004. - Le bassin versant de la Charente : une illustration des problèmes posés par la gestion quantitative de l'eau. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°52. pp.81-96
[Disponible en ligne sur : <http://www.inra.fr/dpenv/pdf/brychrc52.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

Cahiers d'habitats Natura 2000. 2002. - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, Tome 6, Paris. pp.149-152.

CAZEAU B., FOURCAUD S., MORIN S.. 2005. - Contrat de Rivière Basse Dordogne. - Dossier Sommaire. EPIDOR. 63 p..
[Disponible en ligne sur : <http://www.pays-de-bergerac.com/le-pays/document/contrat-riviere/contrat-riviere.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2005. - La notion de plante d'intérêt patrimonial. Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux. Inédit. 2 p..

COTTEN A.. 1996. - *La Gironde, un écosystème estuarien*. Conservatoire de l'estuaire de la Gironde. 17 p..
[Disponible en ligne sur : <http://www.estuairegironde.net/doc/docu/ecosyst.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

Direction générale des collectivités locales. 2008. - *Les collectivités locales 2008*. Ministère de l'Intérieur. 130 p..

EPIDOR. 2003. - *Étude monographique des fleuves et grandes rivières de France. Le bassin de la Dordogne*. Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. 14 p..
[Disponible en ligne sur : <http://www.eptb.asso.fr/documentation-1/etude-monographique/Dordogne.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

EPTB-Garonne. 2003. - *Étude monographique des fleuves et grandes rivières de France. Le bassin de la Garonne*. Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. 9 p..
[Disponible en ligne sur : <http://www.eptb.asso.fr/documentation-1/etude-monographique/Garonne.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

EPTB-Charente. 2003. - *Étude monographique des fleuves et grandes rivières de France. Le bassin versant de la Charente*. Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. 10 p..
[Disponible en ligne sur : <http://www.eptb.asso.fr/documentation-1/etude-monographique/Charente.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

GEREA. 2004-2005. - *Étude préalable à la restauration des berges de la Boutonne. Diagnostic*. 44 p.

GEREA. 2004-2005. - *Étude préalable à la restauration des berges de la Charente. Diagnostic*. 44 p.

G.I.P atelier technique des espaces naturels. 2005. - *Arrêté de protection de biotope. Cahier technique. Droit et police de la nature*. 5 p.

GONTHIER P, SAUTOUR B, VERVIER P.. s.d. - *L'estuaire de la Gironde*. ECOBAG. 6 p.

GUITTON H., LACROIX P., BRINDEJONC O.. 2003. - *Etude préalable à un plan de conservation en faveur de l'angélique des estuaires dans l'estuaire de la Loire. (Angelica heterocarpa Lloyd)*. Conservatoire Botanique National de Brest, Antenne régionale des Pays de la Loire. 44 p..

INSTITUTION ADOUR. 2003. - *Etude monographique des fleuves et grandes rivières de France, Le bassin versant de l'Adour*. Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin. 17 p..
[Disponible en ligne sur : <http://www.eptb.asso.fr/documentation-1/etude-monographique/adour.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

INSTITUTION ADOUR. 2006. - État des lieux 2006 de l'angélique des estuaires (*Angelica heterocarpa*) sur les berges de l'Adour maritime. 53 p..

LAFON P.. 2007. - *Etude de la dynamique de recolonisation des berges de la Dordogne après aménagement*. Rapport de stage. Université de Bordeaux I, Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. 17 p.

LLYOD J., FOUCAUD J.. 1886. - *Flore de l'Ouest de la France. Description des plantes qui croissent spontanément dans les départements de Charente Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine*. 4^e édition augmentée des plantes de la Gironde, des Landes et du littoral des Basses-Pyrénées. Paris, 454 p..

MASSON D.. 1997. - La gestion de l'eau douce en Seudre. Les estuaires français : évolution naturelle et artificielle. *Actes de colloques Ifremer*, n°22. pp. 253-256..

[Disponible en ligne sur : <http://archimer.ifremer.fr/doc/1997/acte-3211.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

Observatoire de l'eau des pays de l'Adour. 2006. - *Atlas de l'eau, bassin de l'Adour*.

RAFFIN J.-P.. 1989. - Plantes menacées, plantes protégées et information du public. Plantes sauvages menacées de France – Bilan et protection – *Actes du colloque de Brest 8-10 octobre 1987*. pp. 267-276.

SMEAG. 2007. - *Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne. Document de synthèse*. Agence de l'eau Adour-Garonne, Diren Aquitaine. 60 p.

Sphinx développement. 1986-2003. - *Le sphinx lexica : manuel de référence*. Tome 1. 478 p..

Référentiels législatifs

Ouvrages consultés

ANONYME. 1996. - *SDAGE Adour-Garonne*. 113 p..

ANRAS L., DES TOUCHES H.. 2007. - *Curage des canaux et fossés d'eau douce en marais littoraux, restauration et entretien des berges d'étiers en marais salés côtiers*. Collection « Marais Mode d'emploi », Ed. Forum des Marais Atlantiques, 76 p..

BERBEZ I., PINGRAY A. et LE COUER D.. 2005. - Entretien des berges de petits cours d'eau dans le bocage Sud-Manche : réponses de la végétation herbacée aux processus écologiques et agricoles. *Ingénieries*, n°43. pp. 55-69.

[Disponible en ligne sur : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/91/04/PDF/DG2005-PUB00017835.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

BLANCHARD F.. 2003. - *Premier bilan sommaire sur la présence de l'Angélique des estuaires (Angelica heterocarpa Lloyd) dans l'estuaire de la Gironde*. Conservatoire Botanique Sud-Atlantique. 8 p.. + annexes.

BONIS E.. 2004. - *État des lieux des berges et de la végétation rivulaire de la Dordogne entre Saint Jean de Blaignac et Libourne. Rapport de stage*. Service maritime de navigation de la Gironde, Université François Rabelais de Tours. 80 p..

Commission géographique littoral. 2004. - *Etat des lieux du territoire*. 17 p.

Conseil général de la Gironde. 2002. - L'estuaire de la Gironde : l'emblème du développement durable. *Les Cahiers Techniques de l'eau*, n°3. 7 p.

[Disponible en ligne sur : http://www.gironde.fr/cg33/upload/docs/application/pdf/2008-08/cahiers_techniques_eau_3.pdf , dernière consultation le 19/04/2012].

CEDRE. 2007. - Rupture d'un bac de pétrole brut à Ambès. *Bulletin d'information du CEDRE*, n°23. pp. 6-9.

DEGOUTTE G.. 2006. - *Diagnostic, aménagement et gestion des rivières. Hydraulique et morphologie fluviale appliquées*. Ed. Lavoisier. 394 p.

DESAILLY B., VERGNOLLE-MAINAR C.. 2005. - Environnement et sociétés. Territoire, risques, développement, éducation. CRDP Midi-Pyrénées. 364 p.

DINGER F.. 1984. - *Gestion de la végétation des berges des rivières non domaniales*. CEMAGREF de Grenoble. 138 p..

EPTB-Charente. 2003. - *Etude des potentialités piscicoles du bassin de la Charente pour les poissons migrateurs*. Hydro Concept. 138 p.

FUSTEC E., LEFEUVRE J.-C.. 2000. - *Fonctions et valeurs des zones humides*. Ed : Dunod. pp. 120-125.

GARCIA-MELGARES J.. 2004. - *Restauration d'un habitat à Angelica heterocarpa dans le cadre de l'opération Ile de Nantes*. 16 p.

GENIVAR. 2003. - *Étude d'impact sur l'environnement. Promenade Samuel-DE-CHAMPLAIN. Volet 1 : Secteur Pont Pierre-Laporte-côté de l'Église. Rapport du Groupe Conseil GENIVAR pour la commission de la capitale nationale du Québec*. 128 p.

JUND S., PAILLARD C., FROSSARD P.-A., LACHAT B.. 2000. - *Guide de la gestion de la végétation des bords de cours d'eau*. Agence de l'eau Rhin-Meuse. 152 p.

LACHAT B.. 2000. - Les techniques du génie végétal : une nouvelle approche pour mieux respecter nos rivières ? *Actes du séminaire transnational du 3 mars 1999 à Beckerich (Luxembourg)*. Fondation Oeko-Fond. pp. 19-32. [Disponible en ligne sur : <http://www.biotech.ch/45-2000-Luxem.pdf> , dernière consultation le 19/04/2012].

LEPAGE P.. 2006. - *Contamination de l'estuaire de la Gironde par le Cadmium*.

MISE. 2003. - *Le guide de l'Eau. 16 fiches d'information pour la gestion des eaux*. 16 p.

MORAND-DEVILLER J.. 2006. - *Le droit de l'environnement. Que sais-je ? n° 2334*, Paris. 127 p.

Observatoire de l'eau des Pays de l'Adour. 2006. - *Aménagement et entretien de rivière. Bilan 2005-2006*. Agence de l'eau Adour-Garonne, Institution Adour, Conseil Régional Aquitaine. 11 p. [Disponible en ligne sur : http://bassin-adour.univ-pau.fr/publicacoes/Amenagement_riviere_Bilan_2006.pdf , dernière consultation le 19/04/2012].

SIMON C.. 1990. - *Etat des lieux et analyse de la végétation rivulaire de la rivière Dordogne*. Itinevert (Ass pr la sensibil. à l'écologie) Etude pour le Syndicat Intercom. d'étude et de travaux de protection de berge 29p.

SMEAG. 2002. - *Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne. Programme d'actions*. Agence de l'eau Adour-Garonne, Dren Aquitaine. 212 p..

SMEAG. 2008. - *Plan Garonne. Volet paysager et culturel. Synthèse*. 12 p.

SMEAG. 2008. - *Plan Garonne. Volet paysager et culturel. Phase 1, 70 p. Phase 2, 52 p. Phase3, 34 p.* [Disponible en ligne sur : http://www.eptb-garonne.fr/pages/cultures-paysages/Fichier_phase_1.pdf , www.eptb-garonne.fr/pages/cultures-paysages/Fichier_phase_2.pdf , www.eptb-garonne.fr/pages/cultures-paysages/Fichier_phase_3.pdf , dernière consultation le 19/04/2012].

Sites internet consultés

Association française des EPTB. [en ligne]. - [Site de l'association française des EPTB]. [Disponible sur : www.eptb.asso.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

EPTB Charente. [en ligne]. - *Le fleuve Charente et ses affluents*. [Site de l'EPTB-Charente]. [Disponible sur : www.fleuve-charente.net , dernière consultation le 19/04/2012].

EPTB Dordogne. [en ligne]. - [Site l'EPIDOR, EPTB Dordogne]. [Disponible sur : www.eptb-dordogne.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

SMEAG. [en ligne]. - *EPTB garonne syndicat mixte études aménagement garonne* [Site du SMEAG]. [Disponible sur : www.eptb-garonne.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

SMIDDEST. [en ligne]. - *SAGE Estuaire Gironde* [Site du SMIDDEST]. [Disponible sur : sage-estuaire-gironde.org , dernière consultation le 19/04/2012].

Institution Adour. [en ligne]. - *Site de l'institution Adour*. [Disponible sur : www.institution-adour.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour. [en ligne]. - *Site de l'Observatoire de l'eau du bassin de l'Adour*. Université de Pau et des Pays de l'Adour. [Disponible sur : web.univ-pau.fr/RECHERCHE/OBSEAU , dernière consultation le 19/04/2012].

Conseil Général de la Charente-Maritime. [en ligne]. - *Site du Conseil Général de la Charente-Maritime*. Conseil Général de la Charente-Maritime. [Disponible sur : www.charente-maritime.org , dernière consultation le 19/04/2012].

Conseil Général de Gironde. [en ligne]. - *Site du Conseil Général de Gironde*. Conseil général de Gironde. [Disponible sur : www.cg33.fr , dernière consultation le 19/04/2012].



Conseil Général des Landes. [en ligne]. - *Site du Conseil Général des Landes*. Conseil général des Landes.
[Disponible sur : www.landés.org , dernière consultation le 19/04/2012].

Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques. [en ligne]. - *Site du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques*.
Conseil général de Pyrénées-Atlantiques.
[Disponible sur : www.cg64.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). [en ligne]. - *Site de l'ONEMA*. ONEMA.
[Disponible sur : www.onema.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33). [en ligne]. - *Site de la DDTM 33*. DDTM 33.
[Disponible sur : www.gironde.equipement.gouv.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (DDTM 64). [en ligne]. - *Site de la DDTM 64*. DDTM 64.
Site de la DDE 64
[Disponible sur : www.pyrenees-atlantiques.equipement.gouv.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Union des marais de la Charente-Maritime. [en ligne]. - *Site de l'UNIMA*. UNIMA.
[Disponible sur : www.unima.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Grand Port Maritime de Bordeaux. [en ligne]. - *Site du Grand Port Maritime de Bordeaux*. Grand Port Maritime de Bordeaux.
[Disponible sur : www.bordeaux-port.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Voies navigables de France. [en ligne]. - *Site des Voies navigables de France*. VNF.
[Disponible sur : www.vnf.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Groupeement d'intérêt public Seine-Aval. [en ligne]. - *Site du G.I.P Seine-Aval*. GIP Seine-Aval.
[Disponible sur : ftp-sa.crihan.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER). [en ligne]. - *Site de l'IFREMER*. IFREMER.
[Disponible sur : www.ifremer.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Secrétariat général du gouvernement, Direction de l'information légale et administrative. [en ligne]. - *Legifrance. Service public de la diffusion du droit*. Secrétariat général du gouvernement
[Disponible sur : www.legifrance.gouv.fr/ , dernière consultation le 19/04/2012].

Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE). [en ligne]. - *Site de l'Institut National de la statistique et des études économiques*. INSEE.
[Disponible sur : www.insee.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Université Michel de Montaigne. [en ligne]. - *Cabanes d'Aquitaine > cabanes fluviales > carrelet*. Conseil Régional Aquitain.
[Disponible sur : <http://cabanes.u-bordeaux3.fr/index.php?ob=legislation&cab=carrelet> , dernière consultation le 19/04/2012].

Direction Générale des Collectivités locales. [en ligne]. - *Site du Ministère de l'intérieur : Direction Générale des Collectivités locales*. Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration.
[Disponible sur : www.dgcl.interieur.gouv.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

ANONYME. [en ligne]. - [Site recensant les coordonnées des mairies françaises].
[Disponible sur : www.annuairemairie.com , dernière consultation le 19/04/2012].

ADVERCITY. [en ligne]. - [Site recensant les coordonnées des mairies françaises]. ADVERSITY
[Disponible sur : www.annuaire-mairie.fr , dernière consultation le 19/04/2012].

Association des maires des Landes. [en ligne]. - [Site qui recense les coordonnées des mairies des Landes].
Association des maires des Landes.
[Disponible sur : www.maires-landes.com , dernière consultation le 19/04/2012].

Annexes

Annexe 1 : Fiche *Angelica heterocarpa* Lloyd issue des Cahiers d'Habitats Natura 2000

Annexe 2 : Guide d'entretien auprès des acteurs institutionnels

Annexe 3 : Questionnaire d'enquête destiné aux communes

Annexe 4 : Fiches de présentation synthétiques des acteurs institutionnels rencontrés

Annexe 5 : Carte des syndicats de gestion des berges et des communautés de communes en Gironde (Source : CATER33)

Annexe 6 : Rapports d'enquête :

- résultats bruts de l'enquête auprès des communes ;
- résultats bruts de l'enquête auprès des syndicats de gestion de berges ou communautés de communes.

ANNEXE 1

Fiche *Angelica heterocarpa* Lloyd issue des Cahiers d'habitats Natura 2000



* *Angelica heterocarpa* Lloyd

L'Angélique à fruits variables, l'Angélique des estuaires

Angiospermes, Dicotylédones, Apiacées (Ombellifères)

1607*

* Espèce prioritaire

Caractères diagnostiques

Plante pouvant atteindre 2 m de haut.

Tige robuste, creuse et lisse (sauf au sommet où elle est cannelée), rude et pubescente.

Feuilles basales bi- ou tripennées à folioles lancéolées et aiguës (10 cm de long sur 3 cm de large), atténuées en coin à la base, finement dentées sur les bords. Feuilles caulinaires faiblement pétiolées et engainantes.

Inflorescence en ombelles robustes à nombreux rayons pubescents.

Involucre nul ou composé de 1-3 bractées caduques ; involucrelle à bractéoles linéaires effilées (environ 1 cm).

Fleurs blanches à pétales à pointe recourbée à l'intérieur et portées par des pédicelles aussi long que les bractéoles.

Fruits : diakènes ovale-oblongues d'environ 5 mm de large dont les ailes sont généralement plus étroites que le corps du fruit (méricarpes).



Confusions possibles

L'Angélique sauvage (*Angelica sylvestris* L.) se distingue d'*Angelica heterocarpa* par ses folioles plus larges mais surtout par son fruit dont les ailes sont généralement plus larges que le corps des méricarpes.

marnage où elles se déposent sur les digues, enrochements, berges, dépôts d'alluvions... Un minimum de substrat est néanmoins nécessaire pour leur développement.

Caractères biologiques

L'Angélique des estuaires est généralement dite vivace. Cependant, plusieurs observations laissent penser qu'il s'agirait plutôt d'une espèce bisannuelle, les pieds ne repartant pas tous l'année suivant la floraison. Plante hémicryptophyte à scape, ses bourgeons passent l'hiver au niveau du sol pour développer au printemps une tige érigée, rameuse. Suite à la floraison estivale, la maturation des semences s'accompagne d'un dessèchement des parties aériennes de la plante. Ce n'est qu'en octobre-novembre que la levée des jeunes plantules se produit.

L'espèce peut présenter un caractère épiphyte, dans ce cas, la plante se développe à la base de troncs de saules (principalement le Saule blanc - *Salix alba* - dans l'estuaire de la Loire). La germination des semences se déroule fréquemment dans le tapis de bryophytes aquatiques (*Plagiommium affine*, *Eurynchium* spp.) recouvrant les pieds des Saules.

Biologie de la reproduction

Seule la reproduction sexuée permet le maintien de l'espèce. La floraison se produit principalement de fin juin à juillet. Les semences mûrissent dès le mois d'août. La dissémination des graines, échelonnée jusqu'en novembre, s'effectue par l'eau (hydrochorie). À cette époque, les fortes marées d'équinoxe permettent leur transport jusque dans les hauts niveaux de

Aspect des populations, sociabilité

La densité des populations est très variable selon le type de substrat et le degré d'artificialisation des stations sur lesquelles se développe la plante :

- digues, enrochements récents, remblais terreux, quais empierrés, pontons, souches d'arbres : pieds isolés ;
- berges naturelles, dépôts d'alluvions compactes sur sable, remblais ou endiguements anciens : populations plus ou moins denses.

Caractères écologiques

Écologie

L'Angélique à fruits variables est présente uniquement dans des estuaires, sur des berges à pente variable, à des niveaux généralement compris entre le niveau moyen des marées et le niveau des plus hautes mers de vives eaux. Concernant la Loire, les groupements à *Angelica heterocarpa* se situent à une côte altitudinale comprise entre 2,50 m et 3,70 m.

L'espèce présente une forte aptitude de colonisation des berges naturelles ou plus ou moins anthropisées (digue, remblais...), avec toujours une densité accrue sur les vases compactes des berges naturelles ou anciennement remaniées. Elle affectionne surtout les berges argilo-vaseuses de faible pente, conditions



favorables aux dépôts d'alluvions et à l'atterrissement des grânes.

L'Angélique à fruits variables est une espèce subnitrophile, subhalophile des eaux douces à saumâtres. Sa sensibilité à la salinité du milieu est telle qu'on ne la retrouve pas en présence d'espèces halophiles comme le Glaux maritime (*Glaux maritima*) et l'*Aster tripolium* (*Aster tripolium*).

Communautés végétales associées à l'espèce

L'Angélique à fruits variables se rencontre principalement dans :

- des mégaphorbiaies à *Oenanthe safranée* (*Oenanthe crocata*) et *Oenanthe de Foucaud* (*Oenanthe foucaudii*) relevant du *Convolvulus sepium* (Association du *Convolvulus-Angelicetum heterocarpae*) développées sur vases compactées, généralement sous un couvert boisé (frênaies, saulaies) ;
- des groupements hygromitrophiles herbacés, notamment à Fétuque faux-roseau (*Festuca arundinacea*) dans l'estuaire de la Loire, principalement situés au sommet des bourrelets de rives érodées.

Dans les roselières légèrement saumâtres, milieux relativement fermés et dominés par le Roseau commun (*All. Phragmites communis*), l'Angélique n'est souvent représentée que par quelques pieds isolés.

Ces groupements à *Angelica heterocarpa* se situent parfois au contact inférieur de végétation rudérale conduisant à une dynamique d'enfrichement.

Les espèces accompagnant l'Angélique sont généralement des espèces de mégaphorbiaies, comme le *Lythrum salicaria* (*Lythrum salicaria*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) ou de roselières telles que le Roseau commun (*Phragmites australis*) et la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*).

Quelques habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (Cor. 37.712)

Répartition géographique

Angelica heterocarpa est une espèce eu-atlantique sublittorale. Endémique des côtes atlantiques françaises, elle est uniquement présente dans quatre estuaires :

- estuaire de la Loire : entre Paimboeuf et l'amont du pont de Mauves et sur les rives de la Sèvre nantaise ;
- estuaire de la Charente : de Rochefort à Saintes sur la Charente et de Carillon à Bel-Ébat sur la Boutonne ;
- estuaire de la Gironde : au niveau de Blaye puis en remontant la Dordogne jusqu'à Branne et la Garonne jusqu'à la limite du Lot-et-Garonne ;
- estuaire de l'Adour : Bayonne, Urt.

Elle est à rechercher dans l'embouchure de la Bidassoa (Pyrénées-Atlantiques).



Statuts de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II (espèce prioritaire) et IV

Convention de Berne : annexe I

Espèce protégée au niveau national en France (annexe I)

Cotation UICN : monde : vulnérable ; France : vulnérable

Présence de l'espèce dans des espaces protégés

Aucune des stations d'*Angelica heterocarpa* ne se trouve au sein d'un espace protégé.

Évolution et état des populations, menaces potentielles

Évolution et état des populations

Une estimation des effectifs exacts des populations d'*Angelica heterocarpa* demeure difficile, la mégaphorbiaie cachant facilement les jeunes pousses et de nombreux pieds isolés. Cependant la régression du nombre de stations abritant l'espèce est constatée sur l'ensemble de son aire.

Dans l'estuaire de la Loire, qui abrite le tiers de la population mondiale, l'évolution de l'état des populations est relativement bien établie, suite au recueil de données de terrain depuis une vingtaine d'années. La régression d'*Angelica heterocarpa* y est sensible, tant en nombre d'individus qu'en nombre de stations.

De la Charente-Maritime aux Pyrénées-Atlantiques, le constat est le même avec néanmoins la présence de belles populations soumises à des aménagements anthropiques (artificialisation des berges) néfastes au maintien de la plante et de son biotope.

Menaces potentielles

En zone estuarienne, le degré de salinité des milieux résulte des apports d'eau salée marine, d'une part et d'eau douce



continentale, d'autre part. *Angelica heterocarpa* étant extrêmement sensible à ce facteur, toute modification est susceptible de lui être préjudiciable. C'est le cas de la remouée du front de salinité en amont des estuaires provoquée notamment par la suppression des seuils rocheux naturels, le dragage et l'extraction de sable dans les chenaux de navigation qui accentuent la propagation de la marée.

Construction de barrages réduisant, voire supprimant, les oscillations d'eau dues au marnage (réduction de la surface de dissémination des graines).

Artificialisation des berges (endiguement, enrochement, remblaiement), néfaste à la levée de jeunes plantules et coupant les relations entre le chenal et de nombreux canaux et zones humides secondaires.

Les stations d'Angélique des estuaires sont également menacées par l'érosion naturelle des berges accentuée par les travaux réalisés pour l'amélioration de la navigation (chenalisation, dragage d'entretien) qui engendrent des vitesses de courant et des phénomènes de marnage plus importants, ainsi que par le pâturage allant jusqu'en bordure des berges.

Développement de la roselière dense à *Phragmites australis* occasionnant une fermeture du milieu.

Enrichissement des groupements à Angélique des estuaires par la Ronce (*Rubus fruticosus*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et par le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), à proximité des zones agricoles, urbanisées et des dépôts sauvages de déchets de jardins. De plus, cette végétation rudéralisée est souvent traitée par des herbicides d'où des problèmes d'écoulement de substances toxiques sur les groupements situés au contact inférieur et dans l'estuaire.

Dégradation des populations d'*Angelica heterocarpa* lors de l'exploitation des forêts riveraines.

Propositions de gestion

Les mesures de gestion devront prendre en compte les besoins écologiques de l'espèce. Il est, par conséquent, indispensable de respecter les conditions optimales dans lesquelles l'Angélique est susceptible de se développer : substrat constitué de vases colmatées, faible degré de salinité des eaux, berges en pente très douce et peu érodées.

Pour cela, une remise en question de l'ensemble des aménagements et des pratiques (dragage, enrochement, remblaiement) en vigueur dans les différents estuaires est nécessaire. Elle implique une sensibilisation des autorités, des gestionnaires et des propriétaires à la présence et au statut de protection de l'espèce.

Malgré tout, à court terme, il est possible de préconiser certaines mesures de gestion concrètes, visant à préserver le biotope favorable à *Angelica heterocarpa*, avant que les problèmes de fond liés à la dégradation (artificialisation, érosion, rudéralisation) des rives estuariennes ne soient résolus :

- lutte contre l'érosion des berges par plantations de Saule blanc, stabilisant les berges et permettant l'expression du comportement épiphytique de l'Angélique à fruits variables. L'artificialisation de la berge par un enrochement n'est pas souhaitable. Si, pour des raisons de protection civile, on a recouru à cette technique, préférer alors la pose de gros blocs non jointés et en pente douce afin de favoriser au maximum le dépôt de vase. Par ailleurs, la délimitation d'un espace non pâturé en arrière des berges, afin de limiter l'érosion par le haut peut s'avérer nécessaire ;

- au niveau des zones urbanisées et agricoles, la préservation de l'espèce passe par : une élimination mécanique (et non chimique) de la végétation nitrophile au contact des groupements à *Angelica heterocarpa* ; une interdiction de stocker des déchets de jardins à proximité des peuplements à Angélique afin de limiter la progression des espèces rudérales ;
- veiller à une prise en compte des populations d'Angélique lors de l'exploitation des forêts riveraines afin d'empêcher toute opération traumatisante pour le milieu et l'espèce comme des coupes à blanc (risque de destruction de la plante) et des arrachages de souches (déstabilisant le substrat).

Propositions concernant l'espèce

Envisager une campagne de prélèvements de graines et de matériel vivant afin de recueillir la meilleure représentativité génétique de l'espèce. Une telle opération est réalisée par précaution dans une optique de réintroduction en cas de disparition brutale de l'une ou l'autre des stations.

Expérimentations et axes de recherche à développer

Envisager une étude fine de la biologie de la reproduction de l'espèce afin de confirmer ou d'infirmer son statut de plante vivace. En effet, le fait qu'*Angelica heterocarpa* soit une plante vivace ou bisannuelle peut influencer le mode de gestion préconisé, une fauche annuelle d'une roselière ou de groupements enrichis pouvant être fatale pour la plante.

Étude de l'autécologie de l'espèce et de la dynamique des groupements auxquels elle appartient.

Bibliographie

- ABBAYES H. (des), CLAUSTRES G., CORILLION R. et DUPONT P., 1971. - Flore et végétation du Massif armoricain. I. Flore vasculaire. Presses universitaires de Bretagne, Saint-Brieuc, 1226 p.
- DANTON Ph. et BAFFRAY M., 1995. - Inventaire des plantes protégées en France. Nathan, Paris ; AFCEV, Mulhouse, 294 p.
- FIGUREAU C., 1995. - *Angelica heterocarpa* Lloyd. p. : 29. In OLIVIER L., GALLAND J.-P., MAURIN H. et ROUX J.-P., 1995. - Livre rouge de la flore menacée en France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection « Patrimoines naturels », volume 20. CBN de Porquerolles, MNHN, ministère de l'Environnement, Paris, 486 p.
- * FIGUREAU C. et RICHARD P., 1990. - *Angelica heterocarpa* : écologie et répartition dans le Sud armoricain. Service espaces verts et environnement. Jardin botanique, ville de Nantes, 17-24.
- * GÉHU J.-M. et GÉHU J., 1978. - Les groupements à *Angelica heterocarpa* des estuaires atlantiques français. Colloques phytosociologiques, V « La végétation des prairies inondables » (Lille, 1976) : 359-362.
- * LAHONDERE Ch., 1993. - Contribution à l'étude de deux espèces littorales : *Oenanthe foucaudii* Tassinon, *Puccinellia foucaudii* Holmberg. Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, NS, 24 : 41-59.
- LAHONDERE Ch., 1998. - Contribution à l'étude de la flore et de la végétation de l'estuaire de la Gironde, de Mortagne au nord de Blaye (compte rendu de la sortie du 7 septembre 1997). Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest, NS, 29 : 207-215.
- LAHONDERE Ch., 1998. - Notes manuscrites non publiées.
- LESOUEF J.-Y., 1986. - Les plantes endémiques et subendémiques les plus menacées de France (partie non méditerranéenne). Conservatoire botanique national de Brest, Brest, 256 p.



- MAGNANON S., 1993.- Liste rouge des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain. *ERICA*, 4 : 1-22.
- * MAGNANON S., BIRET F. et DUPONT P., 1998.- *Angelica heterocarpa* dans l'estuaire de la Loire : répartition, écologie, menaces. Proposition de mesures de gestion. DIREN Pays de la Loire, conservatoire botanique national de Brest, 25 p.
- * MALINVAUD E., 1903.- Notules floristiques. *Bulletin de la Société botanique de France*, 50 : 471-474.

ANNEXE 2

Guide d'entretien auprès des acteurs institutionnels



Guide d'entretien auprès des acteurs institutionnels

Structure :

Quelles sont les missions de la structure ?

Fonction occupée de la personne au sein de la structure :

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?

Quel est le territoire de compétence de la structure ?

Quelle est l'organisation de la structure ?

Réalisez-vous des actions au niveau des berges ? Si oui, lesquelles ?

Relations avec les autres acteurs :

Avez-vous des relations avec d'autres acteurs institutionnels ? Si oui, de quel type de relation s'agit-il ?

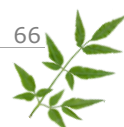
Profil du fleuve :

Quelles sont les activités économiques principales sur ce bassin versant ? (essayer d'avoir des chiffres)

Où sont situées les limites du domaine public ?

Où sont situées les limites de salure des eaux et de marée dynamique ?

Quels sont les autres acteurs de gestion de l'eau sur ce bassin versant ? (missions et territoire d'intervention)



ANNEXE 3

Questionnaire d'enquête destiné aux communes



Enquête sur les berges

Enquête sur les berges des grands fleuves et rivières du bassin Adour-Garonne afin de mieux appréhender les interactions entre les berges et le milieu environnant.

Conservatoire Botanique Sud-Atlantique

Nom de la commune :	Date :

Ce questionnaire nécessite 30 à 40 minutes

Merci de le retourner avant le **vendredi 11 Juillet 2008**

Contacts

Par courrier

**Conservatoire Botanique
Sud-Atlantique
Domaine de Certes-
Graveyron
33980 Audenge**

Par email

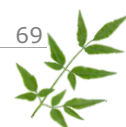
cbsa.cw@laposte.net

Par téléphone

05 57 76 18 07



Cette enquête est réalisée en partenariat avec :



CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

1. Quel est le nombre d'habitants sur votre commune ?

2. Quel(s) fleuve(s) ou rivière(s) borde(nt) votre commune ? *Cochez une ou plusieurs cases*

☐ Charente

☐ Gironde

☐ Adour

☐ Autre

☐ Seudre

☐ Dordogne

☐ Nive

☐ Boutonne

☐ Garonne

☐ Nivelle

☐ Isle

☐ Bidassoa

3. Combien de kilomètres de berges compte approximativement votre commune ?

Donnez un ordre de grandeur

PROFIL

4. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ? *cochez une case*

☐ <30 ans

☐ 30-45 ans

☐ 46-60 ans

☐ >60 ans

5. Etes vous : *cochez une case* ☐ une femme ☐ un homme

6. Est-ce que vous habitez dans cette commune ? ☐ Oui ☐ Non

7. Quelle est votre responsabilité au sein de la commune ? *Cochez une case*

☐ Elu

Précisez votre fonction et votre délégation :

Précisez votre activité professionnelle :

☐ Agent

Précisez votre fonction :

☐ Bénévole

☐ Autre (Précisez) :

8. Depuis combien de temps occupez-vous une responsabilité au sein de la commune ?

9. Vos responsabilités ont-elles attrait au milieu naturel ?

☐ Oui

☐ Non



10. Si oui, lesquelles ?

11. Combien y-a-t-il d'agents en charge de l'entretien du milieu naturel sur votre commune ?

LE COURS D'EAU ET LA BIODIVERSITE

LE COURS D'EAU

12. En **trois mots ou expressions**, que vous évoque votre cours d'eau ?

1.	
2.	
3.	

13. Selon vous, votre cours d'eau est : *Cochez une ou plusieurs cases*

- ☐ Naturel
- ☐ Aménagé
- ☐ Accessible
- ☐ Inaccessible
- ☐ Propre
- ☐ Dégradé
- ☐ Pollué
- ☐ Vivant
- ☐ Abandonné
- ☐ Industrialisé
- ☐ Autre (Précisez) :

14. Selon vous, la qualité des eaux de votre cours d'eau est : *Cochez une case*

- ☐ Excellente ☐ Bonne ☐ Moyenne ☐ Mauvaise

15. Pensez-vous que depuis 50 ans la qualité des eaux de votre cours d'eau :
Cochez une case

- ☐ s'est altérée ☐ s'est améliorée ☐ est restée stable

16. Citez **trois** espèces animales emblématiques de votre cours d'eau ?

1.	
2.	
3.	

17. Citez **trois** plantes emblématiques de votre cours d'eau ?

1.	
2.	
3.	

LES BERGES

18. D'après vous, pour chacune des photos ci-dessous, la berge est : *Cochez une ou plusieurs cases par photo*

1		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique	2		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique
3		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique	4		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique
5		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique	6		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique
7		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique	8		☐ Naturelle ☐ Aménagée ☐ Artificielle ☐ Protégée ☐ Dégradée ☐ Dangereuse ☐ Idéale ☐ Propre ☐ Abandonnée ☐ Agréable ☐ Pratique

19. D'après les photos ci-dessus, quelles sont celles qui représentent le mieux votre commune?

☐	☐	☐	☐	☐
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Mettez le ou les numéros des photos correspondantes

LES PLANTES

20. Connaissez-vous la plante représentée sur la photo ci-contre ? *Cochez une case*

☐ Oui ☐ Il me semble ☐ Non

21. Si oui, pouvez-vous donner son nom ?

22. Avez-vous déjà vu cette plante sur votre commune ? *Cochez une case*

☐ Oui ☐ Il me semble ☐ Non

23. Cette plante est : *Cochez une case*

☐ Rare ☐ Commune ☐ Envahissante



24. Connaissez-vous la plante représentée sur la photo ci-contre ? *Cochez une case*

☐ Oui ☐ Il me semble ☐ Non

25. Si oui, pouvez-vous donner son nom ?

26. Avez-vous déjà vu cette plante sur votre commune ? *Cochez une case*

☐ Oui ☐ Il me semble ☐ Non

27. Cette plante est : *Cochez une case*

☐ Rare ☐ Commune ☐ Envahissante



28. Connaissez-vous la plante représentée sur la photo ci-contre ? *Cochez une case*

☐ Oui ☐ Il me semble ☐ Non

29. Si oui, pouvez-vous donner son nom ?

30. Avez-vous déjà vu cette plante sur votre commune ? *Cochez une case*

☐ Oui ☐ Il me semble ☐ Non



31. Cette plante est : *Cochez une case*

☐ Rare ☐ Commune ☐ Envahissante

32. Avez-vous entendu parler de l'angélique des estuaires ? ☐ Oui ☐ Non

33. Si oui, dans quel contexte en avez-vous entendu parler ?

34. D'après vous, quelle est la photo qui représente l'angélique des estuaires ? *cochez la case qui correspond à la photo de votre choix*



☐



☐



☐



☐

35. Avez-vous entendu parler de l'Oenanthe de Foucaud ?

☐ Oui ☐ Non

36. Si oui, dans quel contexte en avez-vous entendu parler ?

37. D'après vous, protéger les plantes au même titre qu'on le fait pour les animaux est :
Cochez une case

- ☐ Inutile
- ☐ Inintéressant
- ☐ Superflu
- ☐ Souhaitable
- ☐ Normal
- ☐ Nécessaire
- ☐ Indispensable
- ☐ Obligatoire
- ☐ Vital



38. Quelles sont d'après vous les raisons qui peuvent rendre difficile la protection des plantes au quotidien ? *Cochez une ou plusieurs cases*

☐ Manque de temps

☐ Manque de budget

☐ Manque de main d'oeuvre

☐ Manque de connaissance

☐ Manque d'appui technique

☐ Manque d'intérêt

☐ Aucune

☐ Autre (Précisez):

39. Selon vous, votre commune prend-elle des mesures pour protéger la biodiversité végétale ?

☐ Oui

☐ Non

40. Si oui, quelles sont les mesures mises en œuvre ?



LES ACTIONS HUMAINES ET LES BERGES

41. Parmi les expressions suivantes, évaluez selon vous si elles ont un impact négatif, positif ou pas d'impact sur le milieu naturel des berges.

Utilisez le codage suivant :

++ impact très positif 0 pas d'impact - impact négatif ? ne sais pas
+ impact positif -- impact très négatif

Pour chacune des propositions, mettez une croix dans la case correspondant à votre choix

N°		++	+	0	-	--	?
1	Les déchets déposés par la marée	☐	☐	☐	☐	☐	☐
2	Les dépôts de gazon, coupe de végétaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
3	Les dépôts d'ordures	☐	☐	☐	☐	☐	☐
4	Les dépôts de gravats	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	La fauche annuelle des berges	☐	☐	☐	☐	☐	☐
6	La tonte régulière des berges	☐	☐	☐	☐	☐	☐
7	Le débroussaillage des berges	☐	☐	☐	☐	☐	☐
8	Les herbicides	☐	☐	☐	☐	☐	☐
9	La cueillette de plantes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
10	La pollution chimique des eaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
11	La pollution aux hydrocarbures	☐	☐	☐	☐	☐	☐
12	Les aménagements de promenades	☐	☐	☐	☐	☐	☐
13	Les aménagements de carrelets	☐	☐	☐	☐	☐	☐
14	Les aménagements de tonne de chasse	☐	☐	☐	☐	☐	☐
15	Les vagues créées par le passage de bateaux	☐	☐	☐	☐	☐	☐
16	L'urbanisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐
17	Les industries	☐	☐	☐	☐	☐	☐
18	La pêche à la ligne	☐	☐	☐	☐	☐	☐
19	La polyculture et l'élevage	☐	☐	☐	☐	☐	☐
20	La viticulture	☐	☐	☐	☐	☐	☐
21	L'aquaculture	☐	☐	☐	☐	☐	☐
22	L'érosion naturelle	☐	☐	☐	☐	☐	☐
23	L'envasement	☐	☐	☐	☐	☐	☐
24	Les ragondins	☐	☐	☐	☐	☐	☐
25	Les plantes envahissantes	☐	☐	☐	☐	☐	☐
26	Autre (Précisez) : 	☐	☐	☐	☐	☐	☐

42. D'après les expressions ci-dessus, quelles sont d'après vous les **trois** principales menaces sur le milieu naturel des berges ? Classez-les par ordre d'importance. Utilisez pour cela les numéros des expressions.

Exemple : Vous pensez que « les déchets déposés par la marée » est la menace la plus importante, notez :

+ -

+ -



LES ACTIONS MENEES SUR LES BERGES PAR LA COMMUNE

L'entretien des berges

43. Sur tout ou partie des berges de votre commune, précisez, pour chacune des opérations suivantes, la fréquence de sa réalisation, pourquoi est-elle réalisée et qui la réalise ?

Si l'opération est réalisée sur une partie seulement des berges de votre commune, précisez approximativement combien de linéaire de berge est concerné par cette opération.

	Fréquence ?	Pourquoi est-elle réalisée ?	Qui la réalise ?
Fauche des berges	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		
Tonte des berges	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		
Débroussaillage des berges	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		
Utilisation d'herbicides	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		
Stabilisation par apport de terre	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		
Stabilisation par enrochement	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		
Stabilisation par génie végétal	☐ Jamais ☐ 1 fois tous les 2 ou 3 ans ☐ 1 fois par an ☐ Plus d'1 fois par an		

44. Qui décide de l'opération à réaliser ?



45. D'après vous, votre commune...

Cochez une case

☐ dégrade ☐ protège ☐ entretient ☐ favorise

.....la biodiversité végétale des berges.

46. Votre commune adhère-t-elle à un syndicat de gestion des berges ?

☐ Oui ☐ Non

47. Si oui, quel est le nom de ce syndicat ?

Les dépôts

48. Avez-vous des problèmes liés aux déchets (plastique, verre, ferraille...) déposés par la marée sur votre commune ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

49. Si oui, est-ce un problème : *Cochez une case*

☐ Peu important ☐ Important ☐ Très important

50. Quelles sont les conséquences de la présence de déchets déposés par la marée ?

Cochez une ou plusieurs cases

- ☐ Pollution visuelle
- ☐ Odeur
- ☐ Impacts négatifs sur le milieu naturel
- ☐ Plaintes des promeneurs ou riverains
- ☐ Mise en place d'un nettoyage des berges
- ☐ Autre (Précisez):

51. Y-a-t-il des nettoyages organisés sur votre commune?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

52. Si oui, qui se charge de ce nettoyage ?

--

53. Sur votre commune, avez-vous constaté sur les berges des dépôts de :

Mettez une croix dans la case correspondant à votre réponse

	Jamais	Parfois	Souvent	Très régulièrement
Gazon	☐	☐	☐	☐
Elagage ou taille	☐	☐	☐	☐
Terre	☐	☐	☐	☐
Gravats	☐	☐	☐	☐
Ordures ménagères	☐	☐	☐	☐
Ferraille	☐	☐	☐	☐
Autre (Précisez) : 	☐	☐	☐	☐

54. Selon vous, est-il possible de remédier à ces dépôts ?

Cochez une case

☐ Oui

☐ Non

Si oui, comment ?	Si non, pourquoi ?

Les aménagements de berges

55. Votre commune a-t-elle réalisé des aménagements de berges depuis les dix dernières années :

Mettez une croix dans la case correspondant à votre réponse

	Oui	Non	Ne sais pas
Pour lutter contre l'érosion des berges ?	☐	☐	☐
Pour lutter contre les inondations ?	☐	☐	☐
Pour faciliter l'accès aux bateaux ?	☐	☐	☐
Pour satisfaire les promeneurs ?	☐	☐	☐
Autre (Précisez) :	☐	☐	☐

56. Votre commune a-t-elle des besoins d'aménagement des berges :

Mettez une croix dans la case correspondante à votre réponse

	Oui	Non	Ne sais pas
Pour lutter contre l'érosion des berges ?	☐	☐	☐
Pour lutter contre les inondations ?	☐	☐	☐
Pour faciliter l'accès aux bateaux ?	☐	☐	☐
Pour satisfaire les promeneurs ?	☐	☐	☐
Autre (Précisez) :	☐	☐	☐

57. Y-a-t-il des travaux d'aménagement des berges prévus pour les cinq années à venir ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sais pas

58. Qui décide de l'aménagement à réaliser ?

59. Connaissez-vous les structures suivantes, que vous pouvez solliciter pour des conseils en aménagements de berge ?

	Oui	Non
Les syndicats de bassin versants	☐	☐
Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB)	☐	☐
Les Services maritimes	☐	☐
La cellule Rivière au sein des conseils généraux (CATER, SAGER...)	☐	☐



REMARQUES COMPLEMENTAIRES

60. Avez-vous des remarques à apporter sur le thème de cette enquête ?

MERCI D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE.



ANNEXE 4

Fiches de présentation synthétiques des acteurs institutionnels rencontrés

I. En Charente-Maritime.....	1
II. En Gironde.....	3
III. Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.....	7



I. En Charente-Maritime

Conseil général de la Charente-Maritime	
	
Territoire d'intervention	Département de la Charente-Maritime
Missions	Propriétaire de la Charente et de la Boutonne Gestion du lit et des berges
Organisation	Service des Voies d'eau : - 1 directeur ; - 1 chef de service ; - 1 pôle administratif ; - 1 technicien rivière ; - 1 technicien SIG ; - 1 équipe par voie d'eau ; - 2 contrôleurs.
Pour en savoir plus	www.charente-maritime.org

EPTB-Charente	
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Charente	
	
Territoire d'intervention	Bassin versant de la Charente et ses affluents Ne prend pas en compte le bassin versant de la Seudre
Missions	Porteur d'études stratégiques : - Plan de gestion d'étiage ; - Programme d'action inondation ; - Plan de gestion des migrateurs (anguilles, aloses, truites...). Valorisation touristique du fleuve Gestion de 2 barrages de contrôle d'étiage Organiser la concertation entre acteurs et permettre une gestion intégrée de la ressource en eau
Organisation	6 agents : - Directeur ; - Assistante d'administration ; - 3 chargés de mission : - Poissons migrateurs ; - Inondations et étiage ; - Tourisme. - Technicien informatique.
Pour en savoir plus	www.fleuve-charente.net

Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE de la Seudre	
Territoire d'intervention	5 communautés de communes
Missions	Accompagner l'élaboration du SAGE
Organisation	1 agent : - Animatrice SAGE Seudre



UNIMA

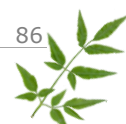
L'Union de Marais de Charente-Maritime



Territoire d'intervention	Département de la Charente-Maritime
Missions	Conseille, oriente et réalise les travaux d'aménagement et d'entretien des marais, zones humides et cours d'eau
Organisation	4 services : - Bureau d'études : 4 cellules (18 agents) ; - Régie de travaux : 4 cellules (29 agents) ; - Pôle administratif : 5 agents ; - Réseau d'amenée : 2 éclusiers.
Pour en savoir plus	www.unima.fr



II. En Gironde	
Conseil général de la Gironde CATER : Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières Bureau de la Ressource en eau	
	
Territoire d'intervention	Département de la Gironde
Missions	CG : Conseil et financement de projets CATER : animation de la gestion des cours d'eau (conseil, appui technique) Bureau de la ressource en eau : protection des berges ; lutte contre les inondations ; SAGE ; gestion d'étiage.
Organisation	CATER : 1 personne
Pour en savoir plus	www.cg33.fr
DDE 33 Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde	
Territoire d'intervention	Département Gironde Cours d'eaux domaniaux : Isle, Dordogne, Garonne et Gironde
Missions	Gestion des risques inondations PPRI Police de l'eau
Organisation	Service hydraulique : (6 agents) - Chef de service - 3 chargés de missions : remblaiement en lit majeur ; dossiers de digues ; imperméabilisation (ruissellement). - 1 agent de terrain - 1 secrétaire Service milieux aquatiques : (5 agents) - 1 chef de service - 2 instructeurs (Installation classées, rejets...) - 1 technicien SIG - 1 secrétaire
Pour en savoir plus	www.gironde.equipement.gouv.fr
SMIDDEST Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde EPTB-Gironde	
	
Territoire d'intervention	Estuaire de la Gironde jusqu'à Villenave-d'Ornon sur la Garonne et jusqu'à Cubzac-Les-Ponts sur la Dordogne
Missions	Porteur d'études stratégiques : hauteur des digues avec la DDE ; tourisme ; programme Oiseaux ; gestion eau ; SAGE Gironde.
Organisation	5 agents
Pour en savoir plus	sage-estuaire-gironde.org



EPIDOR EPTB-Dordogne 	
Territoire d'intervention	Bassin versant de la Dordogne et ses affluents 6 départements
Missions	Porteur d'études stratégiques : développement territorial (vélo, route, voie verte) ; paysage ; réserve biosphère ; étiage/débit/hydroélectricité.
Organisation	19 agents : - Administration - Chargés de mission par thème : qualité eau ; poissons ; milieu faune/flore ; débit/hydrologie. - Chargés de mission par territoire : Contrat Rivière Haute-Dordogne ; Dordogne Atlantique (SAGE Isle) ; Isle/Dronne. - Observation de bassin
Pour en savoir plus www.eptb-dordogne.fr	

SMEAG Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne EPTB-Garonne 	
Territoire d'intervention	Bassin versant de la Garonne
Missions	Coordination des acteurs et facilitation des actions de la Garonne Assistance des politiques globales Assistance technique aux collectivités Planification des actions sur l'ensemble du fleuve Relais entre les collectivités et les services de l'état
Organisation	12 agents : - 1 directeur - 2 chargés administratifs - 2 secrétaires - 7 chargés de mission thématiques : poissons migrateurs ; ressource en eau/ Plan de Gestion des Etiages ; zones Natura 2000 ; zones humides ; schéma d'entretien du lit et des berges ; relations transfrontalières avec l'Espagne.
Pour en savoir plus www.eptb-garonne.fr	



Port Autonome de Bordeaux 	
Territoire d'intervention	De l'embouchure de la Gironde jusqu'au pont François Mitterrand sur la Garonne et jusqu'à l'île de Croute sur la Dordogne
Missions	Gestionnaire du domaine public : - Exploitation, entretien et police des zones portuaires ; - Réalisation des travaux d'amélioration, de renouvellement et d'extension des installations ; - Gestion du domaine immobilier ; - Gestion des outillages de manutention et des zones de stockages, de réparation des navires.
Organisation	Direction de l'aménagement et de l'environnement : 4 départements : - Département des études et travaux de génie civil - Département des études, d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme - Département de la gestion immobilière - Département de l'hydrographie et des dragages
Pour en savoir plus www.bordeaux-port.fr	

Services de la Navigation du Sud-Ouest Voies Navigables de France Subdivision de Libourne et de Cadillac 	
Territoire d'intervention	Subdivision de Libourne : Partie de la Dordogne et Isle en Gironde : du PK 38 à la limite du département de la Gironde Subdivision de Cadillac : Toute la Garonne en Gironde à partir de Bordeaux (PK 0)
Missions	Police de la navigation et conservation Gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) : - Assurer le libre de écoulement et la sécurité publique des ouvrages ; - Délivrer les autorisations d'intervention sur le domaine public fluvial.
Organisation	Voies Navigables de France - Direction régionale du Sud-Ouest (siège à Toulouse) : 7 Subdivisions territoriales
Pour en savoir plus www.vnf.fr	



ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Service Inter-Départemental Gironde et Lot-et-Garonne		
Territoire d'intervention	2 départements Gironde et Lot-et-Garonne	
Missions	Connaissance du milieu aquatique Contrôle d'usages en complémentarité des autres services (DDE et DDA)	
Organisation	3 niveaux : - Direction - 9 délégations inter régionales - Services départementaux ou interdépartementaux (6 à 7 agents) : mise en place et exécution des réseaux et police de l'eau Service Inter-Département Gironde et Lot-et-Garonne : 14 personnes	
Pour en savoir plus	www.onema.fr	



III. Dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques

Conseil général des Landes		
Territoire d'intervention	Département des Landes	
Missions	Politique incitative en termes de gestion de berge Financement des structures et des travaux Animation territoriale : - Structurer l'entretien des rivières ; - Accompagner les demandeurs pour les besoins techniques et financiers.	
Organisation	Direction de l'Environnement : - Cellule Rivière : 2 agents et une secrétaire	
Pour en savoir plus	www.landés.org	

Conseil général des Pyrénées-Atlantiques		
Territoire d'intervention	Département des Pyrénées-Atlantiques	
Missions	Financement de travaux Appui technique CATER : Appui technique Antenne fluviale à Guiche : Surveillances des ouvrages Entretien/Fauche	
Organisation	- Direction de l'Aménagement de l'Espace et de l'Environnement Service de l'environnement - Services des Infrastructures et des transports Ouvrage sur les rivières	
Pour en savoir plus	www.cg64.fr	

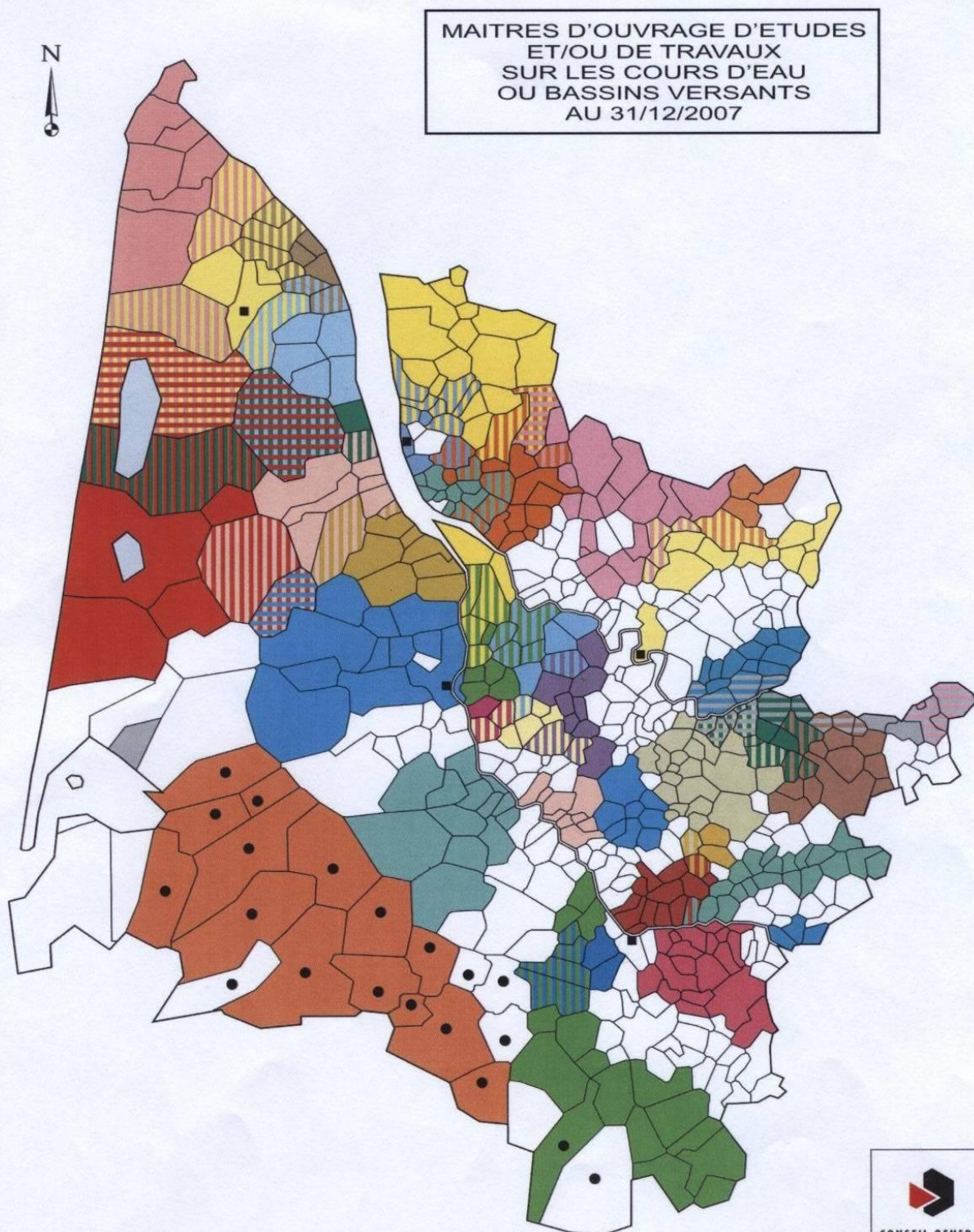
Institution Adour EPTB-Adour		
Territoire d'intervention	Bassin versant de l'Adour	
Missions	Coordination de la politique globale Gestion des ouvrages hydrauliques : protection inondation, aménagement de barrage Porteurs d'études stratégiques : Plan de gestion des poissons migrateurs (anguille, alose...) Gestion « Milieu aquatique » de la zone Natura 2000 sur l'Adour	
Organisation	11 agents : Directeur Général des services - Pôle Technique : Directeur technique 2 Ingénieurs 3 techniciens rivières - Pôle administratif : 4 agents	
Pour en savoir plus	www.institution-adour.fr	



ANNEXE 5

Carte des syndicats de gestion des berges et des communautés de communes en Gironde
(Source : CATER33)





CATER33 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME



MAÎTRES D'OUVRAGE D'ETUDES ET/OU DE TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU OU BASSINS VERSANTS

SYNDICATS SITUES RIVE GAUCHE DE LA GARONNE

-  S.I. D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU NORD MEDOC
-  S.I. D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE LA MAILLARDE ET DU GUY
-  S.I. D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DE LA REGION DE ST YZANS DE MEDOC
-  S.I. D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU CENTRE MEDOC
-  SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU GARGOUILH ET DU GRAND CRASTIOU
-  S.I. D'AMENAGEMENT DES EAUX DES BASSINS VERSANTS DES ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DE LA JALLE DE CASTELNAU
-  S.I. D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DE L'ARTIGUE ET DE LA MAQUELINE
-  S.I. DES JALLES DE LANDES A GARONNE
-  COMMUNE D'ANDERNOS-LES-BAINS
-  SIVOM DU VAL DE L'EYRE
-  PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
-  COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
-  S.I. D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU CIRON
-  SIVOM DU SAUTERNAIS
-  S.I. D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE

SYNDICATS SITUES DANS L'ENTRE-DEUX-MERS

-  S. MIXTE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBES
-  S.I. POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DU RUISSEAU LE GUA
-  SIVOM DU SECTEUR DE ST LOUBES ET DE LA VALLEE DE LA LAURENCE
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU DU PIAN
-  S.I. D'ETUDES, DE TRAVAUX, DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DU GESTAS
-  COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLON DE L'ARTOLIE
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DE L'OEUILLE
-  COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DE LA MISERE
-  S.I. D'AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT DU DROPT
-  S.I. D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DU MEDIER
-  S.I. DES BASSINS VERSANTS DE L'ENGRANNE ET DE LA GAMAGE
-  SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'ESCOUACH
-  CDC PAYS FOYEN + CDC CASTILLON PUJOLS
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DE LA DUREZE ET DE LA SOULEGE
-  S.I. D'ASSAINISSEMENT DE LA ZONE BASSE DU CANTON DE STE FOY LA GRANDE

SYNDICATS SITUES RIVE DROITE DE LA DORDOGNE

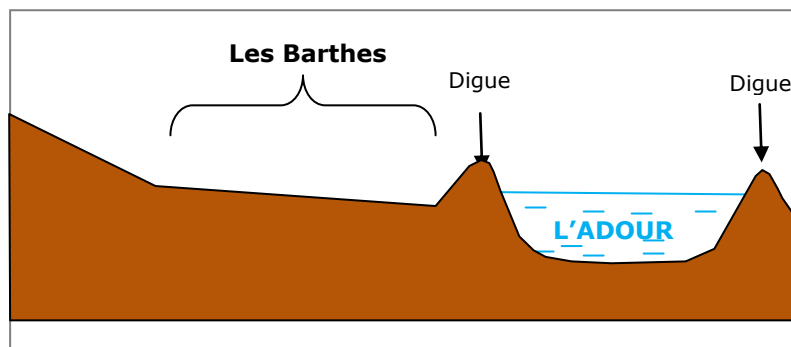
-  S.I. DU BASSIN VERSANT DE LA LIVENNE
-  S.I. D'AMENAGEMENT RURAL DU CANTON DE BLAYE
-  COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BOURG
-  S.I. D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU MORON
-  S.I. D'AMENAGEMENT DE LA SAYE, DU GALOSTRE ET DU LARY
-  S.I. D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA DRONNE
-  S.I. POUR TRAVAUX D'AMELIORATION FONCIERE ET DE MISE EN VALEUR DU CANTON DE CASTILLON LA BATAILLE
-  S.I. D'ETUDES, DE TRAVAUX, D'AMENAGEMENT DE L'ISLE

Ph.D. - JAN. 2008

Glossaire

Association Syndicale Autorisée (ASA) : Elle regroupe des propriétaires de biens immobiliers voisins pour la réalisation d'aménagements spécifiques ou leur entretien.

Barthes : Plaines alluviales très fertiles situées directement derrière les digues.



Définition des barthes

Bassin fluvial : Le bassin fluvial est l'unité de base de la gestion intégrée de l'eau, puisque la même eau s'écoule sur l'ensemble de son territoire.

Carrelet : Cabane fluviale de pêche implantée sur les berges.

Communauté de communes :

« Elle regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. » (source INSEE).

Commune rurale : « Une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine. Les autres communes sont dites rurales » (source INSEE).

UNITÉ URBAINE : « est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. »

Domaine Public Fluvial (DPF) : Le domaine public fluvial correspond à l'ensemble des cours d'eau domaniaux. Le classement des cours d'eau en cours d'eau domaniaux se fait sur des critères de navigation, d'alimentation en eau des voies navigables ou encore des besoins en eau de l'agriculture et de l'industrie (Article L2111-12 Code général de la propriété des personnes publiques).

La délimitation du domaine public fluvial est « la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder » (Article L2111-9 Code général de la propriété des personnes publiques).

La gestion du domaine public fluvial est en principe du ressort l'Etat, mais elle est souvent déléguée au Département. Les propriétaires riverains sont néanmoins soumis à un régime de servitudes.

Erosion : Action par laquelle divers éléments constituant les horizons superficiels de la couverture pédologique sont enlevés par le vent, la pluie, les rivières ou les glaciers.

Estuaire : Embouchure fluviale soumise à la marée.

Espèce endémique : C'est une espèce qui n'existe que sur un territoire bien particulier, plus ou moins restreint. Elle est en général protégée par la réglementation.

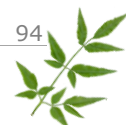
Espèce patrimoniale : Est considérée comme patrimoniale toute espèce bénéficiant d'une protection légale ou étant considérée suivant les critères comme menacée ou rare. Elle présente des enjeux de conservation plus importants que les autres espèces.

Espèce protégée : Espèce dont la protection est soumise à réglementation.

Espèce remarquable : Toute espèce qui est digne d'être remarquable par sa rareté, sa beauté...

Espèce rare : La rareté d'une espèce est définie à partir des critères de rareté de l'Union mondiale pour la nature (9 classes).

Espèce typique : Espèce caractéristique d'un habitat.



Etiage : Cela correspond à la période de l'année où le cours d'eau enregistre son niveau d'eau le plus bas.

Fleuve côtier : Cours d'eau qui prend sa source près des côtes et qui se jette dans la mer.

Gradient de salinité : Le gradient amont-aval de salinité des estuaires est la variation de la concentration en sel des eaux qui augmente lorsqu'on se déplace de l'amont vers l'aval de l'estuaire.

L'estuaire peut être découpé en trois secteurs en fonction de la concentration en sel :

- secteur oligohalin, de faible salinité (entre 0,5 ‰ et 5 ‰)
- secteur mésohalin (entre 5 ‰ et 18 ‰)
- secteur polyhalin dont la salinité varie entre 18 et 30 ‰

Limite de la marée dynamique : Elle correspond au point à partir duquel le marnage est nul. Elle délimite l'amont de l'estuaire.

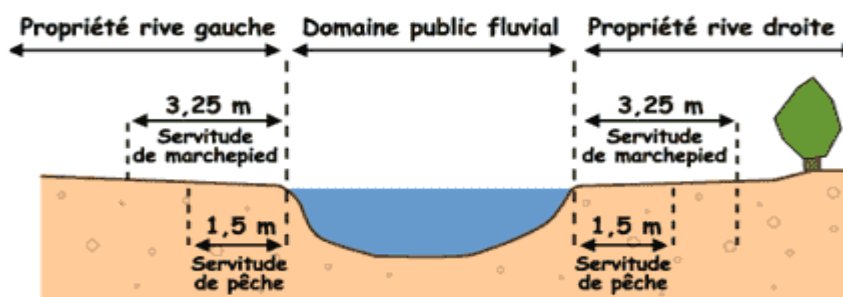
Limite de la salure des eaux : Elle correspond au point de cessation de la salure des eaux. Elle délimite les champs d'application de la pêche maritime (à l'aval) et de la pêche fluviale (à l'amont).

Marais maritimes : Etendue plane formée de sédiments meubles, soumise à l'oscillation de la marée, drainée par des chenaux de marée.

Marnage : Dénivellation entre le niveau de la pleine mer et celui de la basse mer.

Mascaret : Phénomène naturel qui consiste en une forte vague qui remonte le fleuve à contre-courant et qui brasse notamment les berges qu'elle rencontre.

Régimes de servitude associés au DPF :



La délimitation du domaine public fluvial et les régimes de servitudes associés
Source : www.espace-riviere.org

La **servitude de marchepied** correspond à une bande de 3,25 mètres de large où les propriétaires « ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies » (Article L2131-2 Code général de la propriété des personnes publiques). Cette servitude peut être réduite jusqu'à 1,30 m sur décision de l'autorité gestionnaire. Les propriétaires se doivent de laisser l'accès aux gestionnaires du cours d'eau, aux pêcheurs et aux piétons.

La **servitude de halage** : « Les propriétaires riverains des cours d'eau domaniaux sont tenus de laisser le long des bords desdits cours d'eau domaniaux un espace de 7,80 mètres de largeur. » (Article L2131-2 Code général de la propriété des personnes publiques).

L'entretien et les travaux de protection des berges grevés par ces servitudes sont en principe à la charge des propriétaires. Cependant, le maire est responsable d'éventuels accidents se produisant sur ces chemins. Il peut alors prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir un danger pouvant résulter d'un défaut d'entretien de ces servitudes. (Article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales relatif au pouvoir de police général du maire).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : Le SAGE est un document de planification à l'échelle d'un bassin versant instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il fixe les objectifs d'usages, de mise en valeur et de la protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE doit être en accord avec le SDAGE. Il est établi par une CLE (Commission Locale de l'Eau).



